

N° 133

Mars 2015

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



Trimestriel



Les Richard de Goasven en Lanhouarneau - Ces messieurs les brasseurs de Lambezellec - Une maison hantée à Plouneour-Menez - Le crime du moulin du Fao à Plonéour-Lanvern - La saga des Lezongar (5^e partie) : les branches de Louisiane et du Brésil - La virée de galerne - Des *Oies Sauvages* dans la région brestoise
L'actualité des libraires - L'actualité des Archives - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://cgf.cgf.asso.fr>

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : André LE GOFF (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaires : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2016) et Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2016) - Marcel JACOB (M, membre de droit)
Membres : BREST : Véronique GUENNEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Danièle CREACH (2018), André KERVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2018), Thierry MARTIN (2020), Joseph POTIN (2016).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2018).
QUIMPER : Maryvonne TYMEN (secrétaire), Danièle KERAVEC (trésorière), Jean-Yves BARVEC (2016), Hervé LE BOT (2018), Maryvonne SCOARNEC (2020), Danielle TANGUY (2020), Jean TOULHOAT (2020), Renée VANOVERSHELDE (2018).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRETAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeu­di et sa­me­di, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème ven­dre­di du mois, 19-22h rue Com­man­dant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Cour­riel : cgfbrest@wanadoo.fr Site In­ter­net : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mar­di, jeu­di et sa­me­di, 14h-18h, CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lun­di 20 – 22 h, mar­di 14h-16h 30 et jeu­di 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENNEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lun­di, mer­cre­di et ven­dre­di, 14 h-18 h 17 rue Gé­né­ral Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Cour­riel : CGFMX@wanadoo.fr Site In­ter­net : http://morlaix.cgf.asso.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lun­di : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fé­riés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Cour­riel : cgf-quimper@orange.fr Site In­ter­net : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Cour­riel : cgfmoealan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Maryvonne TYMEN	Danièle KERAVEC

Commission informatique :

BREST : Thierry GOAOC, Dominique PODEUR, MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC.
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2014 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 350 920 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1^{ère} année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans LE LIEN est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : M. Carl RAULT, cg29@cgf.asso.fr ; QUIMPER : Christian BOLZER bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

[Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr](mailto:cg29@cgf.asso.fr)

Sommaire du LIEN n° 133

- * Sommaire et éditorial p. 1
- * L'actualité des libraires p. 2
- * L'actualité des archives p. 4
- * Les Richard de Goasven en Lanhouarneau, par Paul Perrot p. 6
- * Le crime du moulin du Fao, par Pierrick Chuto p. 11
- * Vent de galerne, par Roger Tanguy p. 21
- * La saga des Lezongar (5^e partie) : la branchede Louisiane et du Brésil, par Jean François Pellan p. 29
- * Ces messieurs les brasseurs de Lambezellec, par Charly Neuder p. 35
- * Des "oies sauvages" dans la région brestoise, par Jean-Paul Kerleguer p. 47
- * Un cas de mise sous séquestre de biens d'émigrés pendant la Révolution en Bretagne : le dossier Le Rouge de Guerdavid, par Yves Saint-Jalm p. 49
- * Une maison hantée à Plounéour-Menez, p. 57 par Carl Rault

Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.

Page 1 de couverture :

L'église et le calvaire de Plougouven
(photo Jean François Pellan)

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

L'avant-projet de loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a été présenté par le Ministère de la Culture en décembre 2014.

La partie consacrée au patrimoine intéresse au plus haut point les généalogistes, puisque ce ne sont pas moins d'une quinzaine d'articles de la loi de juillet 2008 qu'il est prévu de modifier.

Quelles sont les grandes lignes de ce projet ?

1°) Faciliter la vie des services d'archives qui ont été confrontés à des difficultés d'interprétation de la loi. On citera, à titre d'exemple, l'exception de minorité, qui était ingérable. Comment faire lorsqu'il y avait des actes notariés de plus de soixante-quinze ans, normalement communicables, dans lesquels se trouvaient peut-être des minutes mettant des mineurs de l'époque en situation dans des minutes ? Cela supposait que l'archiviste passe en revue la liasse et retire de la communication les actes où il y avait des mineurs. Autant dire qu'aucun service n'avait du temps pour pratiquer cette recherche et que la solution de simplicité était d'interdire l'accès à toutes les liasses comprises entre soixante-quinze et cent ans. La loi avait donc un effet pervers qu'il fallait faire disparaître.

2°) Une révision des délais de communication :

Les délais de soixante-quinze ans relatifs aux actes notariés, actes de naissance sont maintenus dans le projet. Par contre, pour celui relatif aux actes de mariage, il est prévu de l'abaisser à cinquante ans. Nous n'en voyons guère l'utilité. Cela ne va que causer une fois de plus des désagréments avec la CNIL, qui a comme chacun le sait, une vision très restrictive à partir du moment où les documents sont mis sur Internet et encore plus quand ils sont indexés ! Un délai de cent vingt ans serait prévu à compter de la date de naissance de l'intéressé pour les documents dont la communication porterait atteinte au secret médical ou à l'intimité de la vie sexuelle. Si la date de naissance n'est pas connue, le délai serait de cent ans à compter de la date du document ou de celle du document le plus récemment inclus dans le dossier. Le délai de vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé, pour les documents dont la communication portait atteinte au secret médical serait donc supprimé... ce qui est bien dommage.

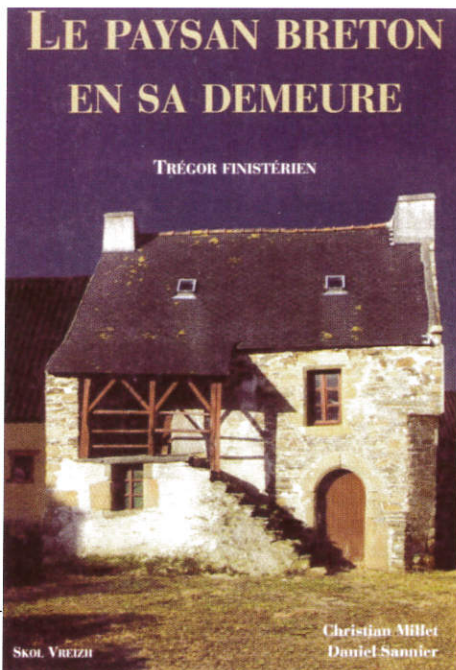
Quant aux documents qui porteraient une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable, ou qui feraient apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice, ils seraient communicables à l'expiration d'un délai de vingt-cinq ans.

Ce projet de loi nous déçoit, car il n'aborde pas de front les problèmes qui nous préoccupent, qui sont l'accès gratuit aux archives numérisées, l'harmonisation des délais entre la loi archives et la CNIL. On veut à chaque fois nous renvoyer vers la loi CADA en ce qui concerne la gratuité d'accès. Cette loi est par trop générale. Elle a vocation à vouloir régir tout et ne peut donc tenir compte de la spécificité des archives. Quant à l'harmonisation des délais avec la CNIL, tout le monde sait que la loi archives ne peut que passer sous les fourches caudines de cette administration. Quand comprendra-t-on que la CNIL a pour vocation de s'occuper principalement des vivants et qu'elle n'a en rien à se préoccuper des disparus et du passé ?

Jean François PELLAN

L'actualité des libraires

Le paysan breton en sa demeure,
par **Christian Millet et Daniel Salvet**
Editions Coop Breizh
ISBN : 978-2-36758-0004-3

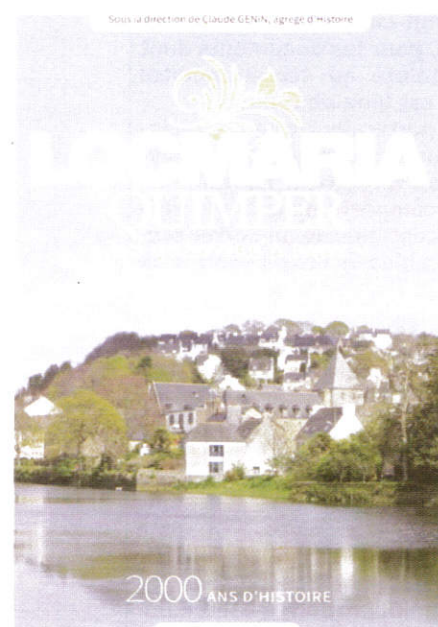


Ce livre fort intéressant, pour ceux qui s'intéressent à l'architecture paysanne et à la vie de nos ancêtres, paru déjà, il y a quelque temps, mérite toute notre attention.

Les auteurs ont battu la campagne, à la manière d'un Louis Le Guennec, interrogeant les paysans, explorant les archives privées et publique, mus par une véritable passion, ont découvert des trésors insoupçonnés.

Ils nous les font partager par la photographie, le document et le texte.

Locmaria-Quimper, un quartier à part



L'Association "Les Amis du Patrimoine de Locmaria-Quimper" présente une nouvelle édition, actualisée et enrichie, de son ouvrage sur le plus ancien quartier de Quimper, véritable berceau de la capitale cornouaillaise.

Illustré par de nombreux dessins, plans et photographies, cet ouvrage présente les principaux monuments du quartier, en particulier l'église romane de Notre-Dame de Locmaria (église de l'ancienne abbaye bénédictine fondée au début du XI^e siècle) et les bâtiments de style classique du Prieuré (prieuré de bénédictines qui fut un centre de vie religieuse et d'activités économiques de 1124 à 1792).

Il analyse l'histoire très ancienne et complexe de ce qui fut le premier noyau urbain, depuis les origines gauloise et gallo-romaine, jusqu'au développement des siècles récents : vie religieuse certes,

mais aussi animation portuaire grâce à l'Odet et activités industrielles, en particulier les faïenceries - dès 1690 - qui ont porté le nom de Quimper dans le monde entier.

Locmaria-Quimper est un quartier bien typé, qui fut à la fois aristocratique et ouvrier, et qui possède aujourd'hui des atouts nombreux, parfois un peu oubliés : leur mise en valeur doit participer au rayonnement culturel et économique de Quimper.

*En vente à l'Office de tourisme,
dans les librairies quimpéroises,
et les commerces du quartier.*

**Une famille bretonne
à la poursuite du rêve américain**
par **Raymond Jacq**
Edition des Montagnes noires,
ISBN : 978-2-919305-65-0

Le 21 septembre 1933, seize jours seulement après leur mariage, Marie Jeanne Conan, vingt-deux ans, et Jean Jacq, vingt-trois ans, tous deux enfants de cultivateurs de Landudal, quittent le Havre à bord d'un paquebot à destination de l'Amérique.

Dans l'esprit de tous, de la famille, des amis, ils partent chercher et trouver, fortune dans ce pays où tout semble possible, voire facile. Plusieurs années plus tard, les deux jeunes gens ne sont toujours pas revenus au pays ; c'est que chacun en est persuadé, qu'ils vivent là-bas, riches et heureux.

La vérité est tout autre. Les années trente aux États-Unis, c'est la Grande Dépression, le chômage, les grèves, la misère, les queues à la soupe populaire, la prohibition...

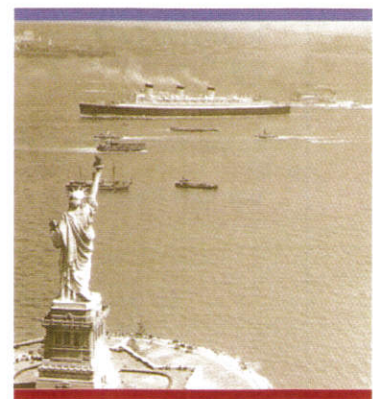
Au début des années quarante, comme en Europe, c'est la guerre, les restrictions et les tickets de rationnement.

Ce n'est pas à quoi s'attendait Marie-Jeanne. En guise de rêve, elle se trouve confrontée à un cauchemar. Peut-être se rappelle-t-elle l'enseignement des religieuses de son pensionnat de Langolen : le chemin du paradis est pavé d'épines. Elle, qui aimait à cueillir des fleurs sur le bord de la route en se rendant à l'école, rencontre plus d'épines que de roses sous ses pas.

Raymond Jacq, nous fait revivre, avec beaucoup d'amour et de tendresse, la vie difficile de ses parents, la pugnacité avec laquelle ils ont, contre vents et marées, poursuivi leur rêve améri-

RAYMOND J. JACQ

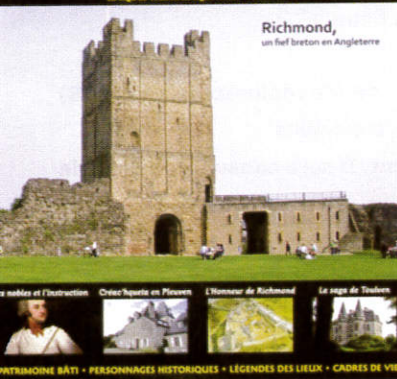
**UNE FAMILLE BRETONNE
À LA POURSUITE DU
RÊVE AMÉRICAIN**



cain. Loin du cliché du " tonton d'Amérique", il nous livre un témoignage poignant, émouvant, de la lutte quotidienne pour survivre et des sacrifices endurés par ses émigrants de parents en quête d'une vie meilleure.

Raymond Jacq est né dans le New Jersey de parents bretons (pas encore naturalisés à l'époque). Il est citoyen américain, marié, père d'un garçon, et vit à Milwaukee, dans le Wisconsin.

Manoirs et châteaux des pays de Bretagne, n°9



Claude Fagnen poursuit la série intitulée "Vivre noblement en son manoir". Il était essentiel pour la noblesse de bien élever ses enfants, selon les critères de leur classe sociale, pour que la hiérarchie soit respectée et que tout reste en place selon un ordre établi depuis un millénaire. L'auteur nous indique donc les règles précises alors en usage.

Christian Bolzer nous entraîne à la découverte du manoir de Crec'hqueta en Pleuven. Il eut des propriétaires multiples les de Kerouant, de Ploec, de Gourcuff, Guerneur de Penhoët pour échoir en 1792

aux Briant de Lescoët. Mélanie de Lescoët, épouse d'Hyppolite de Kerhor, le vend en 1868 à un Moreau de Lizoreux, descendant du général Jean Victor Moreau, qui écrasa l'armée autrichienne à Hohenlinden, mais qui, compromis dans le complot de Pichegru et Cadoudal, sera conseiller militaire des coalisés contre Napoléon et trouvera la mort à Dresde en 1813. Dans les années 1890, le propriétaire créera un jardin à l'anglaise. Le parc est détruit en 1920 à cause d'un impôt qui grève les parcs et jardins. Le propriétaire actuel, ayant retrouvé les plans, fait reprendre vie à ce parc.

Erwan Chartier-Le Floc'h nous fait traverser la Manche pour nous conter l'histoire mouvementée d'un fief breton, possession des ducs de Bretagne. De nombreux Bretons avaient accompagné Guillaume Le Conquérant à la bataille d'Hastings. En récompense de ses services dans diverses campagnes pour soumettre l'Angleterre, Alain Le Roux, cousin au septième degré de Guillaume, reçut divers territoires dont l'Honneur de Richmond. Selon que les ducs de Bretagne étaient alliés ou en opposition à la couronne d'Angleterre, cette seigneurie leur fut confisquée, puis rendue, etc... A la fin de l'indépendance bretonne, toute revendication sur Richmond disparaîtra. Pourtant cette seigneurie revient

dra dans le giron d'un descendant de Breton en la personne de Charles Lennox, fils illégitime de Charles II d'Angleterre et de Louise de Penancoët de Keroualle, née au château de Keroual en Guilers !

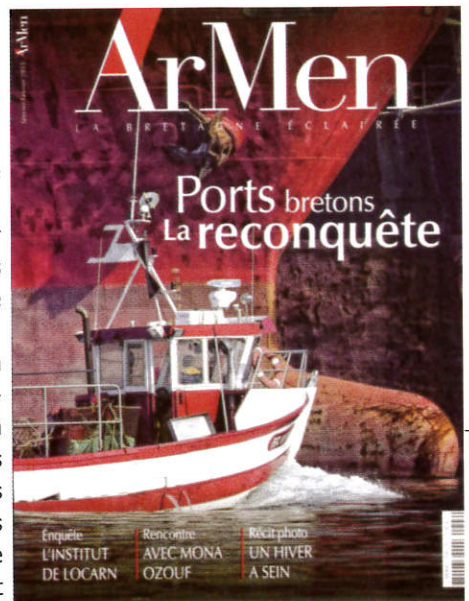
Christian Bolzer continue de visiter méthodiquement les manoirs et châteaux des environs de Quimper et nous fait découvrir ceux de Toulven en Ergué-Armel. La terre de Toulven était réputée depuis l'époque romaine, semble-t-il, pour sa qualité dans le domaine de la poterie. Il n'est donc pas étonnant que les frères de la Hubaudière s'y soient intéressés et en deviennent propriétaires.

Tous ces articles sont remarquablement illustrés et documentés.

Ar Men de janvier et février 2015 – numéro 204.

Parmi les articles livrés dans ce numéro, nous avons sélectionné deux qui intéressent plus particulièrement le généalogiste.

Tout d'abord, celui consacré à Mona Ozouf, née à Lannilis, fille de Yann Sohier, instituteur dans le Trégor dans les années vingt. Son père s'est efforcé d'apprendre la langue bretonne. Mona Ozouf a été élevée par son père et sa grand-mère maternelle en breton pendant sa prime jeunesse, jusqu'au décès de son père. Cet article nous permet d'aborder le parcours d'une femme, qui a été proche de l'écrivain Louis Guilloux, et d'une spécialiste de la Révolution française. Elle a légué la bibliothèque de son père à l'espace d'Art - L'école des filles du Huelgoat, des livres qui ont un point commun : la Bretagne.



Ensuite, celui consacré à Plougourvest, *Entre Révolte et Révolution*, de Jean Rohou, l'auteur de *Fils de Ploucs*. Il vient, en effet, d'être retrouvé un registre cartonné de trois-cents pages contenant les procès-verbaux du "corps politique" de cette paroisse entre 1768 et 1790, puis ceux du conseil municipal jusqu'au 29 juin 1795. L'auteur évoque le contexte de la rébellion de 1793, qui a vu s'affronter les paysans et les troupes de Canclaux à Kerguidu. A Plouzévé, le maire et le juge de paix ont été guillotins. La commune de Plougourvest était à majorité contre-révolutionnaire et très attachée aux prêtres réfractaires. Elle choisira toutefois la prudence...

Actualités des Archives Départementales

Registres matricules

111 registres supplémentaires sont en ligne. Ils concernent les classes 1860 à 1866, 1878, 1880, 1898 à 1903 (65 190 pages).

Cette seconde tranche a été subventionnée par le ministère de la Culture pour un montant de 9 000 €, au titre du programme national de numérisation 2014.

Désormais 426 registres matricules sont en ligne, couvrant les classes 1860 à 1903.

L'ensemble cumulé représente près de 225 000 feuillets.

Dénombrements de population

La numérisation des dénombrements de population se poursuit.

Après ceux de 1921, les dénombrements de 1926 sont désormais consultables, en intranet, en salle de lecture à Quimper.

Les dénombrements de population de 1836 à 1911 sont en ligne.

Collecte des archives notariales

Les archives des prédécesseurs de Maîtres Droual et Augor de Ploudalmézeau (4 E 165) et de Maître Moalic de Porspoder (4 E 169) viennent d'être collectées.

Le fonds est en cours de classement et de conditionnement. Il sera consultable en salle de lecture prochainement.

L'ensemble est constitué de minutes et répertoires couvrant la période 1861-1918.

Collecte des dossiers de construction des moulins à eau

La série S (Travaux publics et transports) dans laquelle sont déjà conservés de nombreux dossiers relatifs à la construction, reconstruction, transformation..., des moulins à eau finistériens durant les XIX^e et XX^e siècles, vient tout récemment de s'enrichir d'un nouvel ensemble versé par la Direction Départementale des Territoire et de la Mer.

Ces vingt et un nouveaux dossiers concernent le suivi administratif des moulins à eau de cent trente-cinq localités, entre 1821 et 1943. Conservés sous la cote 54 S, les documents sont classés, inventoriés et consultables dès à présent dans la salle de lecture de Quimper.

La presse ancienne

30 titres de presse numérisée sont accessibles en ligne.

Le programme de numérisation de la presse ancienne se poursuit. 16 titres supplémentaires ont été mis en ligne fin 2014.

Fonds Georges Plouhinec (240 J)

Georges Plouhinec (1885-1971) est militaire de carrière et prend part aux combats de la Première Guerre mondiale et de la guerre polono-soviétique de 1920. Installé dans le Finistère, il participe à la Résistance durant l'Occupation, en tant que chef des opérations militaires.

Son fonds est toutefois peu important et comporte peu de documents d'archives. Il convient toutefois de signaler les nombreuses photographies de la Première Guerre mondiale (240 J 19), des portraits de Georges Plouhinec (240 J 1) et quelques objets (appareil photographique, médailles militaires, petits objets divers).

Plaques de verre de la Première Guerre mondiale (37 Fi)

Un nouveau fonds iconographique est désormais en ligne. Il rassemble plus d'une centaine de plaques de verre photographiques éditées par la Stéréoscopie Universelle au sortir de la guerre. Ce fonds provient d'un don.

Vous pourrez retrouver certaines photographies de ce fonds dans l'ouvrage *Aux sources de la Grande Guerre. Histoires inédites à travers les archives privées du Finistère* élaboré par les Archives départementales du Finistère (éd. Locus Solus).

A l'occasion de la sortie de cet ouvrage, une exposition photographique vous est proposée dans le hall des Archives, site de Quimper.

Hypothèques

Toutes les clés d'accès aux documents hypothécaires (registres indicateurs, tables alphabétiques et répertoires des formalités) sont désormais disponibles en salle de lecture à Quimper.

Etat civil numérisé

79 localités finistériennes sont numérisées et actuellement en ligne.

Le programme de numérisation de l'état civil va reprendre en 2015, et s'étalera sur plusieurs années.

Des précisions seront communiquées dès que possible. D'ores et déjà, il peut être indiqué que le CGF sera partenaire de cette opération future de numérisation.

En parallèle à la Grande Collecte d'archives privées sur la Guerre de 14-18 initiée en novembre 2013, le Service des Archives du Finistère a reçu en don une collection de l'hebdomadaire illustré *Le Miroir* couvrant la période 1914-1920.

Le premier numéro du Miroir paraît le 28 janvier 1912. Il naît de la transformation du Supplément illustré du *Petit Parisien* en une revue exclusivement illustrée inspirée des hebdomadaires américains où l'image devient support de nouvelles, voire même le vecteur d'informations absentes du texte.

Caractérisé par son prix modique (25 centimes, alors que *L'Illustration* coûtait un franc), *Le Miroir* va connaître un succès croissant pendant la Première Guerre mondiale et le tirage de certains numéros atteindre le million d'exemplaires.

Montrer la guerre

Comment "montrer" la guerre pour un périodique illustré quand les reporters sont mobilisés, la présence de journalistes, et à plus forte raison de photographes, n'est pas admise dans les zones d'opération par l'autorité militaire ?

Plusieurs sources existent. Dès le printemps 1915, l'armée crée une Section photographique des armées (SPA) dans le but de fournir aux journaux des images. S'ajoutent également les clichés d'agences photographiques comme l'agence Meurisse et les reprises des agences amies ou ennemies, comme *l'Illustrated London News* et *l'Illustrierte Zeitung*.

Voir la guerre

Mais dans une guerre toujours plus longue, les lecteurs impliqués affectivement et tenus physiquement éloignés du front sont à la recherche de clichés au plus proche du vécu des soldats. Ils veulent voir.

Pour obtenir ces images, *Le Miroir* s'adresse directement aux soldats et les transforme en reporters du conflit qu'ils vivent au quotidien et organise, à partir de 1915, un concours de photographies de guerre richement doté.

Des soldats-reporters

Au début du XXe siècle, la photographie connaît un essor sans précédent. Sa production et sa diffusion prennent les dimensions d'un phénomène de masse, grâce à la révolution technique d'appareils « instantanés ».

La petite taille et la robustesse du Vest Pocket de Kodak et le fait qu'il utilise des films en bobine et non des plaques de verre assure son succès auprès des soldats qui ne tiennent pas compte de l'interdiction de photographier au sein des zones de combat.

L'armée cherche à endiguer ce phénomène, mais il reste incontrôlable car ce sont notamment les tenants de l'autorité – les officiers – qui possèdent les appareils photographiques. Et la censure est parfois plus à l'aise avec l'écrit qu'avec l'image.

De la contrainte de ne pas pouvoir envoyer de journalistes au front, *Le Miroir* en fait un atout en faisant appel aux clichés de ceux qui y sont assignés.

Favorisant alors la production de documents spécifiques et inédits, il s'engage sur le terrain du photojournalisme moderne : celui qui raconte au présent et propulse le public au cœur de l'événement, bouleversant ainsi le regard des contemporains sur la guerre, dans une guerre vécue presque simultanément avec les soldats, ou du moins ressentie comme telle... le temps de la lecture

Collection de l'hebdomadaire illustré *Le Miroir* couvrant la période 1914-1920

FAUTE de BMS : les Richard de Goasven en Lanhouarneau

par Paul PERROT, CGF n° 2357,
en collaboration avec Marc FAUJOUR, CGF n° 4106,
et Patricia GAUDÉ n°2878.

Les familles qui nous donnent du fil à retordre sont souvent celles pour lesquelles on se passionne le plus, surtout quand on arrive à la limite des BMS. Ce fut pour moi le cas des Measanstourm du village de Mesanstourm en Lanhouarneau.

L'un d'entre eux, Jan Measanstourm, bien que n'étant pas au nombre de mes ancêtres, m'a beaucoup aidé dans mes recherches. Ce Jan Measanstourm, reconnaissable à sa signature suivie d'un damier à neuf cases, est le fils de Fiacre et de Marguerite Mear¹.

On lui connaît trois sœurs : Mauricette, épouse de Jan Cornily, de Kerengar en Bodilis, Marie², qui s'est unie à Alain Marec le 23 novembre 1676 à Bodilis, et Anne, femme d'Allain Ederm, de Plounevez.

C'est ce Jan Measanstourm qui m'a amené à m'intéresser aux Richard du village de Goasven en Lanhouarneau. Il avait épousé en premières noces Marguerite Richard, qui décède en 1689 à l'âge de trente-cinq ans.



Goasven en Lanhouarneau
Photo Jean François Pellan

En consultant à Brest la liasse 288 de la série 16B, relative à des procédures devant la juridiction de Landerneau, j'ai été intrigué par un dossier qui concernait Jan Measanstourm et les enfants de son mariage avec Marguerite Richard, fille et héritière d'Yves Richard et Janne Berthou.

En 1712, Jan Measanstourm et son gendre Yves Le Roux, veuf de Janne Measanstourm, sont appelés à comparaître à Landerneau sur plainte de René Michel, sieur de Penancoat, demeurant à Guipavas. Il s'agit d'une affaire qui remonte à 1673, date à laquelle René Michel, fils de Pierre et Marie Refloch, est resté orphelin et s'est vu assigner un tuteur qui

semble avoir mal géré les affaires de la famille Michel. Yves Richard, père de Marguerite, était l'un des nominateurs du tuteur. Les descendants du tuteur et des autres nominateurs étant jugés insolvable, René Michel et son procureur se retournent contre les descendants d'Yves Richard. On leur réclame environ trois cents livres.

Il semble que Jan Measanstourm ait laissé traîner les affaires de la succession Richard. Il est aussi assigné devant la juridiction de Maillé³ en 1709 pour régler des arrérages remontant à l'année 1702.

On peut se douter, quand on connaît la richesse des Measanstourm, que les Richard appartiennent à une famille équivalente. On trouve en effet des traces de Richard comme fabriciens à Lanhouarneau depuis les années 1500. Mais rien ne permettait de remonter l'ascendance d'Yves Richard jusqu'à une période récente.

La découverte par Marc Faujour du fonds Montigny aux archives d'Ille-et-Vilaine et, dans ce fonds, des archives de la juridiction de Chateaufur, va nous ouvrir de nouvelles perspectives, en particulier sur les Richard du village de Goasven en Lanhouarneau .

En 1493⁴, vivait déjà au village de Goasven un Yvon Richard qui passe avec lui et ses sœurs, mais c'est à partir de la fin des années 1500 qu'une série d'aveux s'enchaînent et vont nous permettre de construire l'ascendance d'Yves Richard mari de Janne Berthou.

1- François Richard, fils d'Yves, du village de Goasven à Lanhouarneau

Le 26 août 1599, François Richard, de Lanhouarneau comparaît devant la cour de Seizploue pour rendre ses devoirs seigneuriaux à Maurice de Chateaufur, à cause d'une maison appelée *an Goazguen* et d'autres biens situés au village de Goazguen et avoisinant des terres de Marye An Lea, épouse d'Yvon Ynizan, de Keramès en Plounevez. La maison est en indivis entre lui et ses sœurs Berhet (par ailleurs *Barbe*) femme d'Allain Bartz, et Marye, épouse de François Le Saoult. L'héritage vient de la succession d'Yvon Richard, leur père, décédé depuis environ dix-huit ans⁵.

Un aveu semblable a été passé le 5 octobre 1581 par François Richard et ses sœurs⁶.

¹ Caran P 1642 F° 1968 réformation du domaine du roi le 13 août 1685

² AD 29 Quimper 23G/ 21 cahier prônal de Bodilis;

³ AD 29 Brest 1 E 651

⁴ AD 35 20J 59

⁵ AD 35 20J 49

⁶ AD 35 20J 59

2- Les enfants de François Richard

Le 14 juillet 1639, devant la juridiction de Maillé, à cause de la seigneurie de Chateaufur, ont comparu Yvon Richard, demeurant à Lanhouarneau au terroir de Gouazven, faisant tant pour lui que pour François Mazé, Yvon Sivier mary de Marguerite Richard, Catherine Richard, veuve de feu Hervé Le Saoult, ses beaux-frères et sœurs, et Hervé Moalic, mary de Plesoune Barz, demeurant à Plouneventer au terroir de la Villeneuve.

Ils possèdent en indivis une maison appelée *an Gouazven* etc. ... et sont voisins de sire Ollivier Le Bourg comme mary de Catherine Inisan. Ces héritages sont advenus au dit Richard et consorts de la succession de feu François Richard leur père décédé depuis un an et au dit Moalic par le décès de feue Barbe Richard, sa belle-mère décédée depuis trois ans⁷.

Il s'agit bien des héritages déclarés par François Richard en 1599 et du même voisinage. En effet, Catherine Inisan, femme d'Ollivier Le Bourg, dans un aveu de 1636, déclare la maison voisine de celle de François Richard, qui lui vient d'Yvon Inisan, son aïeul décédé

Un autre document nous apporte des précisions sur la famille Richard. François Richard et sa dernière épouse Katherine Peran ont, par testament, fait don à la paroisse de Lanhouarneau d'une pièce de terre afin de créer, à leur intention, services et messes après leurs décès.

Les enfants de François Richard et Marie Grall, sa première épouse, sont appelés à ratifier le testament devant la juridiction de Maillé. Le 18 avril 1638, comparaissent Yves Richard, de Goazven en Lanhouarneau ; Yves Le Siffier et Marguerite Richard, son épouse, de Lanhouarneau, et Adélice Richard, femme de François Mazé, de Plouneventer. Katherine Richard, veuve de feu Hervé Le Saoult, de Saint-Vougay, se présente le 7 novembre 1638⁹.

D'autres aveux d'Yves Richard, fils de François, nous apportent des éléments nouveaux sur la famille. En 1659, apparaît François Siffier, fils d'Yves et Marguerite Richard. Cette dernière est décédée depuis huit ans. Et apparaît aussi un autre Yves Richard, qui signe pour Yves, son père¹⁰.

En 1663 Yves Richard dit *le vieil*, de Lanhouarneau, et sa sœur Catherine, veuve d'Hervé Le Saoult, de Saint-Vougay, passent aveu pour la maison dite *an Gouazven*. La maison voisine appartient à Ollivier (en réalité René) Torcozan, mari de Janne Le Bourg, fille d'Ollivier et Catherine Inisan. Yves Richard, dit *le Jeune*, signe pour son père¹¹.

Et une nouvelle génération de Richard prend le relais au village de Goasven.

3- Les enfants d'Yves Richard dit "le vieil"

La maison dite *an Goazven* et ses dépendances restent en indivis de longues années dans la famille Richard. Deux aveux, datés de 1669 et 1676¹², nous font savoir que Katherine Richard, veuve d'Hervé Le Saoult, de Saint-Vougay, possède encore un tiers de l'héritage et que François Siffier, fils d'Yves et Marguerite Richard, a cédé sa part aux enfants d'Yves Richard *le vieil*. Ces deux aveux sont passés par Yves Richard *le jeune* pour lui et ses frères et sœurs, savoir:

Ollivier Richard, de Goasven en Lanhouarneau ; Charlotte Richard, épouse d'Alexandre Cren, de Plouvorn ; François Jezequel de Plouneventer, veuf de Marie Richard et garde de Janne et Marguerite, leurs filles ; Renée Soderou, de Ploudaniel, veuve de Jan Richard, curatrice de Marie, sa fille.

Selon les aveux, leur père Yves *le vieil* est décédé vers 1668-1669.

4- D'autres documents et les registres paroissiaux vont nous apporter des informations complémentaires

Yves Richard, qui n'est plus appelé *le jeune*, est le mari de Janne Berthou et le père de Marguerite, épouse de Jan Measanstourm. D'après un acte découvert à Brest¹³, Yves Richard, beau-père de Jan Measanstourm, a acquis le 4 octobre 1685, de Janne Jezequel, épouse de Jan Baron, et de Marguerite Jezequel, femme d'Allain Baron, la part qui leur revient de la succession immobilière d'Yves Richard et Janne Le Bourg, leur aïeul et aïeule. Janne et Marguerite Jezequel, d'après les actes de mariages, en 1676 à Plouneventer et 1681 à Ploudaniel, sont bien les filles de François et Marie Richard. Yves Richard dit *le vieil* avait donc épousé Janne Le Bourg. S'agirait-il d'une sœur de Sire Ollivier Le Bourg, mari de Catherine Inisan, voisin des Richard au village de Goasven ?



Signature d'Yves Richard

⁷ AD 35 20J 59 Cf aussi un aveu semblable du dit Yvon Richard et consorts le 30 avril 1643.

⁸ AD 35 20J 59 aveu du 27 février 1636

⁹ AD 29 Quimper 111G 12.

¹⁰ AD 35 20J 59 aveu du 30 octobre 1659.

¹¹ AD 35 20J 59 aveu du 5 août 1663.

¹² AD 35 20J 59 aveux du 5 septembre 1669 et du 16 janvier 1676.

¹³ AD 29 Brest 1 E 651 11 et 12 août 1693 concernant Jan Measanstourm à cause la succession Richard.

¹⁴ AD 35 20J 65

Dans un répertoire de la seigneurie de Chateaufur, il existe la trace d'un aveu d'Ollivier Richard et de Marie Pogam, son épouse, le 28 août 1682¹⁴. Le même Ollivier Richard, ou peut-être un autre, de Lanhouarneau, mari de Marie Le Saoult est mentionné dans un partage en 1684 de la succession de Jan Le Saoult et Isabelle Floch, parents de la dite Marie. Cette dernière était encore mineure et célibataire en 1671¹⁵. On ne

peut affirmer de manière sûre que Marie Paugam est la mère de Marguerite Richard, fille d'Ollivier, qui épouse Vincent Castel en 1689 à Lanhouarneau.

François Siffier, fils d'Yves et Marguerite Richard, a épousé en premières noces Anne Measanstourm, dont le fils Gabriel est mort sans héritier¹⁶, et en secondes noces Louise Soderou¹⁷. ■

¹⁴ AD 35 20J 65

¹⁵ AD 35 20J 76 partage du 14 juillet 1684 et aveu du 19 novembre 1671.

¹⁶ Réformation du domaine du roi Caran P1642

¹⁷ Réformation du domaine du roi Caran P1642 F° 1934 sq acte du 25 mai 1680.

5- Descendance d'Yves Richard, décédé vers 1581

RICHARD Yvon + ca .././1581 LANHOUARNEAU

| **RICHARD** François + ca .././1638 LANHOUARNEAU

| x **GRAL** Marie

| | **RICHARD** Yvon

| | x **BOURG** Janne

| | | **RICHARD** Yves

| | | x **BERTHOU** Janne

| | | | **RICHARD** Marguerite

| | | | x **MEASANSTOURM** Jan

| | | | | **MEASANSTOURM** Anne

| | | | | x **TOULLEC** Pierre x 29/06/1713 PLOUIDER

| | | | | **MEASANSTOURM** Janne ° ca .././1678 LANHOUARNEAU + 22/02/1708 LANHOUARNEAU

| | | | | x **ROUX** le Yves

| | | | **RICHARD** Ollivier

| | | | **RICHARD** Marguerite

| | | | | x **CASTEL** Vincent x 20/06/1689 LANHOUARNEAU

| | | | **RICHARD** Jan

| | | | x **SODEROU** Renée

| | | | | **RICHARD** Marie

| | | | | x **KEROUANTON** Jean x 23/02/1686 PLOUDANIEL

| | | | **RICHARD** Marie

| | | | x **JEZEQUEL** François

| | | | | **JEZEQUEL** Janne

| | | | | x **BARON** Jan x 24/01/1676 PLOUNEVENTER

| | | | | **JEZEQUEL** Marguerite

| | | | | x **BARON** Allain x 03/02/1681 PLOUDANIEL

| | | | **RICHARD** Charlotte

| | | | x **CRENN** Alexandre

| | | | | **CRENN** François ° 04/08/1659 PLOUVORN

| | | | | **CRENN** Jan ° 24/10/1660 PLOUVORN

| | | | | **CRENN** Hervé ° 09/05/1666 PLOUVORN

| | | | **RICHARD** Adélice

| | | | x **MAZÉ** François x 16/10/1634 PLOUNEVENTER

| | | | **RICHARD** Marguerite

| | | | x **SIFFIER** Yves

| | | | | **SIFFIER** François

| | | | | x **MEASANSTOURM** Anne

| | | | | | **SIFFIER** Gabriel + .././1684 LANHOUARNEAU

| | | | | x **SODEROU** Louise ° ca .././1637 + 12/12/1707 LANHOUARNEAU

| | | | | | **SIFFIER** Ollivier

| | | | | | x **GRAVRAN** Marie x 06/08/1708 LANHOUARNEAU

| | | | | | **SIFFIER** Jean

| | | | | | x **PERRAMENT** Anne x 25/01/1706 PLOUDIRY

| | | | | | **SIFFIER** Yves + 05/03/1708 PLOUDIRY

| | | | | | x **LESQUENNEUR** Françoise x 04/06/1703 LANHOUARNEAU

| | | | | **RICHARD** Catherine

| | | | | x **le SAOULT** Hervé

| | | | x **PERAN** Katherine

| | | | **RICHARD** Barbe

| | | | x **BARZ** Allain

| | | | | **BARZ** Plesoue

| | | | | x **MOALIC** Hervé

| | | | **RICHARD** Marye

| | | | x **le SAOULT** François

Les trois sœurs Tanguy

ou le crime du moulin du Fao à Plonéour-Lanvern, 1893

par Pierrick CHUTO, CGF n° 8502.

La version de Marie Jeanne Tanguy

Ce jeudi 11 mai 1893, il est environ onze heures et demie du soir quand un étrange cortège sort du moulin du Fao¹ en Plonéour-Lanvern (Basse-Bretagne). Peu généreuse en son dernier croissant, la lune éclaire d'une lueur blafarde les silhouettes des protagonistes d'une histoire qui va faire couler beaucoup d'encre et de salive.

L'homme, Jean-Marie Clorennec, trente et un ans, avance d'un pas hésitant, soutenu par deux des sœurs Tanguy : Marie Jeanne, vingt ans, son épouse depuis trois mois, et Marie, vingt-trois ans. Elles ne sont pas trop de deux car Jean Marie est soûl, fin soûl. Cet ivrogne invétéré vient d'ingurgiter de l'eau-de-vie, et les sœurs n'ont pas lésiné sur la quantité en remplissant cinq fois à tour de rôle son verre jusqu'à la petite raie blanche. Tous ont plus ou moins bu sauf, peut-être, la plus jeune des sœurs Tanguy, Corentine, dix-huit ans, femme Draoulec, qui suit en maugréant.

Jean-Marie se rend-il alors compte que les sœurs ne prennent pas le bon chemin pour rejoindre le village de Fao-Youen, où il exploite en famille quelques arpents de terre ? Il se débat, donne des coups de poing sur la tête et dans le dos de sa femme, mais semble ne pas entendre les propos qu'échangent les trois sœurs.

Heureusement, car Marie-Jeanne annonce à ses sœurs que le moment est venu de tuer celui qui la rend malheureuse depuis le premier jour de leur mariage. Après avoir vainement tenté de l'en dissuader, Corentine rebrousse chemin vers le moulin, car elle ne veut pas être mêlée à un assassinat.

Marie, informée depuis une quinzaine de jours des intentions criminelles de sa cadette, choisit de rester aider sa sœur et soutient le malheureux jusqu'à l'endroit où elles le renversent sur le sentier.

Marie Jeanne, à qui l'eau-de-vie a donné du courage, s'accroupit, appuie son genou sur la poitrine de Clorennec et lui comprime violemment la gorge avec sa main droite. L'homme, qui ne peut se défendre en raison de son ivresse, râle quelque peu. Marie, effrayée et désireuse d'en finir au plus vite, n'hésite pas à appuyer sa main sur celle de sa sœur. Le moribond allonge les jambes, laisse tomber ses bras et ne donne plus signe de vie.

Comme il importe de faire croire à un accident, Marie jette le chapeau à trois mètres environ, alors que Marie-Jeanne s'empare des sabots et va les piquer dans la vase d'une mare voisine.

Leur forfait accompli, les deux criminelles retournent au moulin du Fao, où leur mère, Jeanne Le Goff, veuve Tanguy, dort profondément.

À leur arrivée, Corentine quitte l'écurie où elle ne parvient pas à trouver le sommeil, vient à leur rencontre et entend Marie-Jeanne lui annoncer froidement "C'est fait", avant de poser sur un tabouret, près du foyer, la corde dont elle s'était munie sur les conseils de Marie, en cas de difficultés dans le déroulement de l'opération.

Cette version des faits qui se sont déroulés dans la nuit du 11 au 12 mai 1893 est celle de Marie-Jeanne Tanguy, veuve Clorennec, après plusieurs interrogatoires où elle n'a cessé de modifier ses déclarations.

Une grande tache noire

Dès 8 heures, le 12 mai, le gendarme Ménardeau, maréchal des logis à Plogastel-Saint-Germain, se rend au lieu-dit Keraoul, non loin du chemin vicinal menant de Plonéour à Quimper, à l'endroit où, à l'aube, Corentin Clorennec, quarante-quatre ans, frère de la victime, a découvert le cadavre.



La fermette de Keraoul

L'homme, parti à 4 heures et demie du village de Fao-Youen pour assister à la première messe célébrée à l'église du bourg, a aussitôt prévenu les autorités.

Le gendarme commence les premières investigations alors que la rumeur s'est vite répandue aux alentours, amenant une foule de curieux.

Devant le cadavre encore chaud, chacun y va de son commentaire. L'un ne croit pas à un meurtre et raconte que, dans

¹ Fao ou faou : en breton c'est le hêtre.

le but de faire croire à un crime, un farceur a disposé ainsi le chapeau et les sabots de Clorennec, cet ivrogne victime d'une mauvaise chute.

D'autres n'hésitent pas à accuser, sans autre forme de procès, Marie-Jeanne, la Tanguy, cette femme dure et insensible, qui par intérêt, a épousé Clorennec, il y a seulement trois mois². Lorsque le gendarme découvre une grande tache noire derrière le cou de la victime, les thèses les plus folles circulent.

Marie-Jeanne a assommé son mari avec un croc qui sert à faire la bouillie, lui a lié les mains, puis l'a étranglé avant de le transporter à l'endroit où il a été trouvé.

Comme elle n'a pu agir seule, des voisins avancent le nom de sa sœur Marie, cette fille au caractère secret qui a un enfant naturel, âgé de onze mois³.

Le gendarme Ménardeau ne croit pas non plus à la thèse de l'accident et alerte Louis Guiziou, le juge de paix du canton, qui, à son arrivée sur les lieux, constate un détail troublant : dans la mare, le sabot du pied droit se trouve à gauche, tandis que l'autre est à droite. En outre, il ne semble pas qu'il y ait eu lutte.

Après avoir autorisé le transport du corps au village de Fao-Youenn, le juge télégraphie au procureur de la République à Quimper

Vers 11 heures, Jean Marie est reparti seul, Marie Jeanne, fatiguée par son périple, préférant coucher chez sa mère. Elle ignore pourquoi son mari a pris un chemin différent pour rentrer chez lui à Fao-Youen. C'est peut-être parce qu'il avait un peu bu et qu'il ne semblait pas être dans un état normal.

Je ne sais à quoi attribuer la mort, mon mari se portait bien et je suis étonnée moi-même.

Le lendemain, elle déclare aux gendarmes que, contrairement aux rumeurs malveillantes, elle a épousé Jean-Marie parce qu'elle l'aimait. Ce n'est pas l'avis de Françoise Lagadic, veuve Clorennec, qui déclare que sa bru n'était pas aimable avec son mari et qu'elle lui répondait mal.

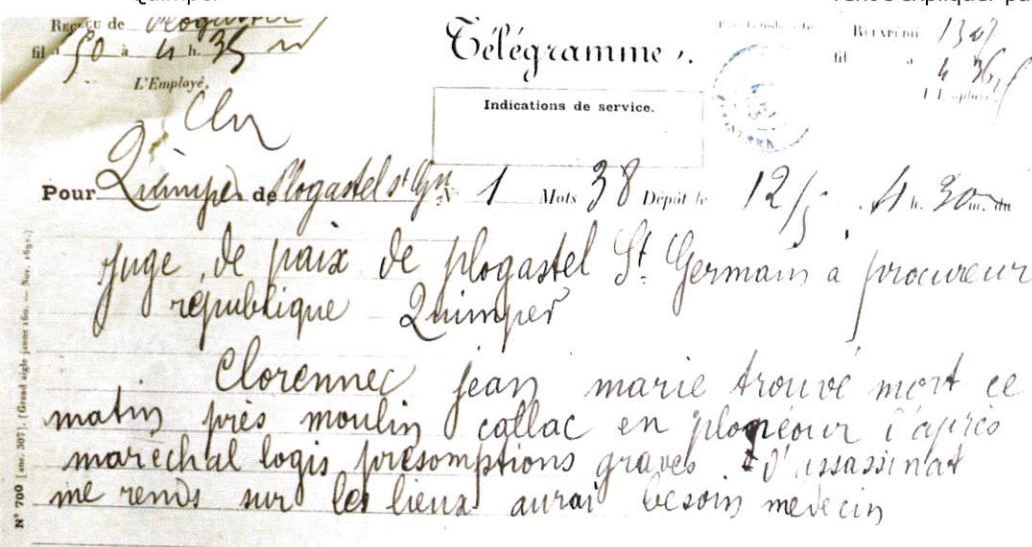
Le mercredi 10, elle s'est une fois de plus fâchée avant de partir boudier toute une journée chez sa mère au moulin. Le lendemain, elle est encore repartie et, cette fois, elle n'est pas revenue coucher à la maison. Il est probable qu'elle a tué Jean-Marie. Malade des poumons quand il était jeune, il se portait bien depuis longtemps.

Pour la vieille femme, les ecchymoses sur le cou ne peuvent s'expliquer par la querelle qui a opposé son fils il y a trois semaines à Corentin Daniel, au retour du pardon de Saint-Sébastien en Tréméoc. Interrogée, la femme Gourret, débitante de boissons au lieu-dit Stang-Ar-Bacol en Plonéour, affirme que, ce dimanche-là, il n'y a pas eu de coups échangés.

Il peut crever s'il veut

C'est l'effervescence à Fao-Youen lorsque, le samedi 13 mai, le procureur Drouot, le juge d'instruction Cahierre et le docteur Homery descendent de voiture. Si ces messieurs de la ville se déplacent, il n'y a plus aucun doute

quant à la nature du décès. Pourtant, après un rapide examen, le médecin quimpérois déclare que la mort du sieur Clorennec est due à une congestion cérébrale et (que) rien n'établit que cette congestion soit le résultat d'un crime, d'autant qu'aucune autre partie du corps ne présente de traces de violence. Ce n'est pas l'avis du juge qui demande à Marie Jeanne, toujours souriante, de reconnaître le corps de son mari et lui fait ensuite appliquer ses doigts sur les ecchymoses visibles sur le cou de la victime, au-dessous de l'oreille droite. Le doute n'est plus de mise, ce sont les mêmes empreintes.



Archives départementales du Finistère.

Mon mari se portait bien

Au moulin du Fao, il fait subir un premier interrogatoire à Marie Jeanne Tanguy, prévenue d'assassinat. Nullement troublée, celle-ci raconte que la veille, le jeudi de l'Ascension, elle est partie toute la journée avec sa mère qui cherche à louer une ferme à Landudec.

Peu de temps après leur retour au moulin, Jean Marie Clorennec son mari, et Noël Tanguy, son frère, âgé de treize ans, sont arrivés.

² Jean-Étienne Cavellat, vicaire de la paroisse Saint-Enéour à Plonéour-Lanvern, unit le couple le 7 février 1893. Le mariage civil a eu lieu le 25 janvier.

³ Le 25 juin 1892, en mairie de Plonéour-Lanvern, Jeanne le Goff, aïeule, vient déclarer la naissance au moulin du Fao de Marie Anne, fille naturelle de Marie Tanguy.

Assisté de Jean Le Bloc'h, interprète de la langue bretonne, le juge Cahierre s'emploie à démêler un écheveau bien complexe. Méfiants envers une justice qui les effraie, les témoins semblent cacher des faits, des indices, mais finissent par charger Marie Jeanne Tanguy, la veuve.

Alain Clorennec, frère du mort, vivait à Fao-Youen avec sa femme, le nouveau couple et sa mère. Il reconnaît que Jean Marie buvait beaucoup, mais qu'il n'était pas violent envers sa femme. Le soir, il fallait souvent aller le chercher dans quelque auberge des alentours. Un jour, comme sa belle-mère lui demandait ce service, Marie-Jeanne répondit : *"Il peut crever s'il veut. Je ne me dérangerai pas"*. Et une autre fois : *"Si je vais le chercher, je le tuerai."*

Pendant sa déposition, Alain Clorennec n'hésite pas à évoquer ses pressentiments. En avril dernier, peu de temps après le mariage de son frère, alors que les deux hommes coupaient de la lande, il l'a mis en garde et lui a conseillé de ne plus s'enivrer. Marie Jeanne pouvait profiter de son état pour l'assassiner.

Jean Cossec, cultivateur à Creac'h-Calvic, a dû se séparer de Marie Jeanne, domestique chez lui en 1889, quand il exploitait une ferme au village de Fao-Youen. Elle lui a volé du sel, du poivre, de la farine et même, pense-t-il, un coupon de drap et un morceau de lard.

En raison du faisceau de preuves à son encontre, la veuve Clorennec est inculpée d'assassinat, mais laissée en liberté, sans doute en raison du rapport ambigu du docteur Homery.

Mon beau-frère avait bu un bon coup

Le 16 mai, au moulin du Fao, les gendarmes interrogent Marie Tanguy, sœur de Marie Jeanne.

Elle déclare que, le 11 mai, après la soirée passée au moulin et où les époux Clorennec n'ont cessé de se disputer, ils sont partis pour Fao-Youen. *"Mon beau-frère avait bu un bon coup."* Marie dit être restée au moulin où sa sœur l'a réveillée en revenant vers deux heures et demie. Cette dernière a prétendu alors que son mari étant fatigué, il n'a pu rentrer chez lui et il est resté coucher dans la montagne. Le quittant, elle a préféré par sécurité reprendre le chemin du moulin.

Ensuite, le maréchal des logis Ménardeau soumet Marie Jeanne à un très long interrogatoire au cours duquel elle finit par avouer son forfait. Le 11 mai, elle a attiré son mari au moulin avec l'intention de lui donner la mort. Elle renouvelle ses aveux le 17 mai au matin ; les gendarmes l'arrêtent et la conduisent devant le procureur de la République.

Le même jour, dans un bureau du palais de justice de Quimper, le sieur Le Poussin, greffier, retranscrit les longs

aveux passés devant le juge. Marie Jeanne dit avoir éprouvé une grande désillusion après avoir épousé Clorennec. Elle raconte ses trois mois de calvaire à Fao-Youen avec un mari toujours malade, ivre à la moindre occasion, et peu travailleur.

Ne s'arrangeant ni avec Françoise Lagadic, sa belle-mère, ni avec sa belle-sœur Marguerite, Marie Jeanne souhaite parfois mourir. Mais, peu à peu, elle échafaude le projet de se débarrasser de Jean Marie.

Elle raconte que le jeudi 11 mai au matin, avant de partir pour la journée à Landudec avec sa mère, elle demande à son jeune frère Noël de se rendre en soirée à Fao-Youen, de ramener Jean Marie au moulin du Fao afin qu'il passe la soirée avec la famille Tanguy.

Tout se passe suivant ses plans qu'elle a gardés secrets. Peu de temps, après son retour de Landudec, son mari arrive. Elle l'enivre en lui faisant boire cinq verres d'eau-de-vie assez grands. Vers onze heures et demie, le couple prend le chemin de son domicile. Craignant que, dans son état, Jean Marie n'exerce de violences contre leur sœur, Marie et Corentine préfèrent les accompagner jusqu'à Fao-Youen. Comme elles sont étonnées que Marie Jeanne ne prenne pas le chemin habituel, celle-ci leur dévoile son projet. Corentine implore en vain sa sœur de ne rien faire, avant de s'enfuir vers le moulin.

Marie choisit de rester mais, d'après les aveux de Marie Jeanne ce 17 mai, elle ne prend pas part au meurtre. Alors que celle-ci étrangle son mari en lui serrant la gorge avec la main droite, sa sœur est adossée à un talus à quelques pas de là. Le chapeau et les sabots de Jean Marie sont disposés de façon à faire croire à un accident et les deux femmes reprennent le chemin du moulin où le lendemain matin, Marie met leur mère au courant des événements tragiques de la nuit.

Couleur lie-de-vin

Alors que Marie-Jeanne confesse enfin qu'elle regrette ce qu'elle a fait, le docteur Homery pratique l'autopsie du cadavre de Clorennec. Si les poumons sont couleur lie de vin (conséquence ancienne de pleurite ou pleurésie), l'estomac dégage une forte odeur alcoolique. La quantité d'alcool absorbé a contribué à congestionner les poumons et les méninges. L'homme, mort par suffocation, était dans l'impossibilité de se défendre contre son assassin, ce qui explique l'absence de violences.

Marie Jeanne passe sa première nuit à la maison d'arrêt de Mesgloaguen à Quimper. Sa sœur Marie la rejoint dès le lendemain après la réquisition d'un moyen de transport pour conduire la mère et sa fille de onze mois à Quimper.

Comme elle l'a déjà fait devant le maréchal des logis Ménardeau, Marie, devant le juge, tente de minimiser sa complicité. Certes, elle était présente la fameuse nuit, certes, elle a soutenu aussi le malheureux qui ne pouvait marcher droit,

mais elle a fait tout son possible pour empêcher sa sœur de commettre cet acte odieux. Elle jure lui avoir arraché la corde qui devait servir à accomplir le crime. Sa sœur n'a pas hésité à lui adresser des injures.

Pour satisfaire un besoin naturel, Marie s'est retirée à l'écart et c'est à ce moment que Marie Jeanne est passée à l'acte. Ensuite, celle-ci a continué à serrer le cou de sa victime plus de cinq minutes, disant qu'elle avait peur que le moribond se relève.

Le 29 mai, Marie Jeanne confirme une partie des propos de sa sœur Corentine et répète que celle-ci n'a pris aucune part au meurtre.

Elle est moins tendre envers sa sœur Marie et affirme que si celle-ci ne l'a pas aidée à commettre le crime, elle n'a rien fait non plus pour l'en empêcher. Elle était au courant de son projet dès le matin, mais n'a pas tenté de lui faire changer d'avis, sachant que sa sœur était malheureuse et qu'il fallait la soulager. Si elle a versé deux verres à Jean-Marie, c'était pour faciliter le crime. Contrairement à ses déclarations, Marie ne lui a pas pris la corde qu'elle a toujours gardée dans sa poche. En outre, comment peut-elle préciser le temps pendant lequel sa sœur a serré le cou de Clorennec, alors que s'étant retirée dans un coin, elle n'a rien vu ?

Lors de la confrontation, les deux sœurs maintiennent leurs déclarations et Marie Jeanne n'hésite pas à ajouter : Si elle ne m'avait pas accompagnée, je n'aurais peut-être pas eu le courage de tuer mon mari.

Leur mère, Jeanne Le Goff, veuve Tanguy, ne sait trop comment défendre sa fille. Elle ne l'a jamais engagée à se

marier avec Clorennec, mais ne lui a fait aucun reproche quand elle a appris le meurtre. Le soir du jeudi 11 mai, sa surdité l'a empêchée de comprendre ce qui s'est dit chez elle. Fatiguée par son voyage à Landudec, elle est partie se coucher après avoir vu Marie verser un verre à Jean Marie. Cette bouteille d'eau-de-vie a dû être apportée par une de ses filles, car elle n'en a jamais chez elle.

Le juge confronte la mère et ses deux filles. Marie Jeanne avoue avoir fait acheter, il y a quinze jours, une bouteille d'eau-de-vie au débit de Jean Louis Kéavec, au bourg de Plonéour.

Elle a suivi les conseils de sa sœur Marie, qui lui a dit qu'il serait plus facile d'arriver à ses fins après avoir enivré son mari. Marie reconnaît qu'elle était au courant du projet, mais elle nie avoir conseillé sa sœur. Si elle a versé trois verres à son beau-frère, ce n'était pas dans le but de l'enivrer. Sans doute agacée par les accusations de sa sœur, elle affirme : *Si je ne l'avais pas accompagnée, elle aurait dit que c'est à cause de mon absence qu'elle l'a tué.*

Au milieu de cette relation familiale qui tourne au règlement de comptes, le juge sait que les sœurs n'ont pas encore tout dit.

Leur jeune frère, Noël, relate un fait troublant : le 11 mai, vers cinq heures, Marie lui a rappelé que, suivant la demande



Église Saint-Eneour. Plonéour-Lanvern

Marie déclare être partie chercher des secours au moulin alors que sa sœur menaçait de lui faire subir le même sort.

C'était pour faciliter le crime

La conviction du juge est faite : les deux sœurs sont complices, mais il faut encore interroger la troisième fille Tanguy présente, elle aussi, ce 11 mai. Deux gendarmes se déplacent à Guiler, où habite Corentine, femme Draoullec.

Ce soir-là, en raison de l'heure tardive, elle a préféré venir coucher chez sa mère au moulin du Fao après avoir apporté des coiffes à repasser à Pont-L'Abbé. Elle raconte la soirée où, tout en buvant de l'eau-de-vie, les époux Clorennec se sont disputés. Marie Jeanne voulait quitter Fao-Youen et louer une ferme ailleurs. Jean Marie, ivre, a répondu qu'il resterait dans la maison familiale.

Corentine reconnaît avoir accompagné quelques minutes ses sœurs et son beau-frère, mais elle est vite rentrée se coucher dans l'écurie du moulin. Elle ne souffle mot de son refus d'être témoin du meurtre, déclare qu'elle ne sait rien de plus et qu'elle n'a eu connaissance du drame que le lendemain seulement à Guiler.

Malgré ses mensonges et omissions, aucune preuve n'est retenue contre elle.

de Marie Jeanne, il devait aller chercher son beau-frère à Fao-Youen et le conduire au moulin. Encore une preuve de la complicité entre les deux sœurs ! Confronté à elles, le jeune garçon se trouble et ne peut plus répondre.

De nouveau interrogée à Guiler, Corentine reconnaît qu'elle a menti et qu'elle a été informée du meurtre la nuit même. Mais elle insiste sur le fait qu'elle n'a pas versé d'eau-de-vie à son beau-frère.

Elle veut dire toute la vérité

Le 6 juin, Marie Jeanne déclare au juge qu'elle a menti jusqu'à ce jour, sa sœur Marie lui ayant demandé de ne pas la compromettre, mais qu'aujourd'hui elle veut dire toute la vérité. Entre deux sanglots, elle affirme que c'est Marie qui, la voyant un jour très malheureuse, lui a donné la première idée du crime, qui lui a conseillé d'acheter de l'eau-de-vie, de souler son mari afin de le faire disparaître plus facilement.

D'une voix faible, difficilement audible pour l'interprète, elle continue : *Ma sœur m'a aidée à tuer Clorennec. Nous l'avons laissé tomber à terre, puis Marie s'est allongée de l'autre côté de mon mari, a mis sa main sur la mienne et a serré fortement. C'est bien Marie qui a placé le chapeau de Jean Marie à quelques mètres. Étonnée, je suis restée un moment près du cadavre, j'ai rattrapé ma sœur et nous sommes rentrées au moulin ensemble.*

Les aveux de Marie Jeanne sont communiqués par le juge à Marie, qui maintient ses précédentes déclarations sur le déroulement du forfait. Elle finit cependant par reconnaître que sa sœur l'a informée de ses intentions quinze jours avant, mais elle ne l'a pas crue. Elle nie tout en bloc, proteste de son innocence et affirme que Marie Jeanne l'accuse parce qu'elle lui en veut de l'avoir engagée à se marier avec Clorennec. À la fin de l'interrogatoire, Marie Tanguy déclare savoir signer, alors qu'elle avait prétendu le contraire jusqu'à présent !

Pendant la confrontation entre les deux sœurs, chacune reste sur ses positions. Marie nie tout et Marie Jeanne répond : *Je vous ai dit toute la vérité.*

Le 10 juin, dans son réquisitoire définitif, le procureur de la République demande le renvoi des deux accusées devant la cour d'assises pour avoir, en la commune de Plonéour-Lanvern, le 11 mai 1893, ensemble et de concert, volontairement et avec préméditation, donné la mort au nommé Clorennec Jean Marie.

Deux robustes campagnardes

À onze heures et demie, le jeudi 20 juillet 1893 à Quimper, l'affaire vient au rôle de la cour d'assises du Finistère. Le journaliste de *La Dépêche de Brest* observe les deux femmes qui sont sur le banc des accusés. Ces robustes campagnardes, à la taille épaisse et lourde, aux hanches solides et aux épaules carrées, ont la même assurance, le même air placide et se tiennent immobiles et côte à côte. Marie Jeanne semble totalement indifférente à ce qui se passe autour d'elle, tandis que Marie a une physionomie plus ouverte.

Le président Le Gorrec lit l'acte d'accusation devant un public pressé de connaître la sentence. Mais il faut d'abord écouter l'interrogatoire des deux inculpées.

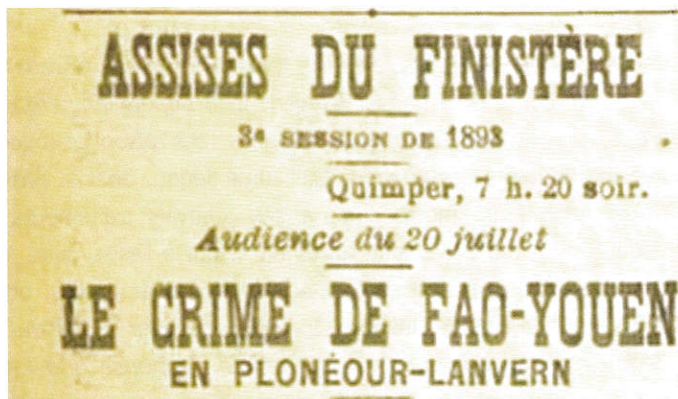
Marie Jeanne continue à accuser sa sœur, d'abord de l'avoir tourmentée jusqu'à ce qu'elle consente après deux refus à épouser Clorennec, puis de lui avoir conseillé de s'en débarrasser.

Non seulement Marie nie tout, mais de plus, elle revient sur ses déclarations antérieures. Ainsi, elle n'hésite pas à affirmer qu'elle n'a jamais versé trois verres d'eau-de-vie à son beau-frère. Il est cependant exact qu'elle a conseillé à sa sœur d'épouser Jean Marie, un bon parti, mais c'était aussi l'avis de bien d'autres.

Le président s'étonne alors que Marie Jeanne, femme énergique qui ne semble pas être sous la domination de sa sœur, se soit mariée, pour faire plaisir à celle-ci, avec un homme qu'elle n'a jamais aimé.

Les douze témoins viennent à la barre pour redire ce qu'ils ont déjà déclaré lors de l'instruction. Certains racontent l'attitude désinvolte de Marie Jeanne devant le cadavre de son mari, ses emportements devant celui qu'elle accusait d'être toujours malade ou ivre, et de lui laisser faire tout le travail à la ferme.

À son tour, le docteur Homery explique pourquoi il n'a pas cru devoir conclure tout d'abord à un crime, lors de l'examen superficiel du corps qui ne présentait pas de trace de violence, hormis des ecchymoses légères, mais étendues dans la région du cou. Mais, après avoir rapproché les constatations cadavériques des renseignements fournis par l'enquête judiciaire, il a conclu à la mort par suffocation au moyen d'une pression exercée par une main criminelle sur la partie antérieure du cou. La congestion pulmonaire, conséquence des violences subies, a amené une mort rapide.



*La Dépêche de Brest,
édition du 21 juillet 1893*



Palais de justice de Quimper, au bord de l'Odet

Je vous abandonne ces deux femmes

L'audition des témoins terminée, le substitut Labordette prononce un réquisitoire implacable envers les complices d'un crime épouvantable.

L'homme qui est mort était conciliant et peiné de l'attitude haineuse de sa jeune femme. C'est pourquoi il a voulu noyer son chagrin dans l'alcool.

Marie Jeanne Tanguy ne se sentant pas le courage d'agir seule, a demandé le concours de sa sœur. Leur responsabilité est la même.

Le procureur critique aussi l'attitude étrange de Corentine Tanguy, femme Draoullec, qui aurait dû convaincre ses sœurs de renoncer à leur projet criminel.

Il termine en s'adressant aux jurés : *Je vous abandonne ces deux femmes. Jugez-les. Vous avez juré de ne pas trahir les intérêts de la société. Ces intérêts, je vous les ai présentés; je les remets avec confiance entre vos mains.*

La parole est à la défense de Marie Jeanne Tanguy.

Maître de Chamillard, l'avocat le plus réputé du barreau de Quimper, le brillant orateur à qui, en 1889, est revenue l'impossible mission de plaider pour le meurtrier-voleur Paul Faine⁴, ne peut que reconnaître l'intention homicide de sa cliente, ainsi que la préméditation.

S'appuyant sur les contradictions du médecin légiste, il s'interroge sur la santé de Clorennec avant les actes de violence.

Les accusées sont-elles responsables de la congestion pulmonaire qui a entraîné la mort de l'ivrogne ? C'était un moribond dont on n'a peut-être pas diminué l'existence d'une minute. En conséquence, Chamillard demande l'acquiescement de sa cliente.

Maître de Chabre, qui défend Marie Tanguy, s'engouffre dans le même système de défense. De plus, les preuves de complicité ne reposent que sur les affirmations de la sœur, qui les a souvent modifiées. On cherche en vain les motivations de Marie. Certes, elle a assisté à l'assassinat et c'est blâmable, mais n'étant ni coupable, ni complice, elle doit être acquittée.

Le jury, au sein duquel on note la présence de notables (MM. du Rusquec, Hersart de La Villemarqué, et de Kersauson), se retire pour délibérer.

Devant une salle archi-comble qui attend depuis des heures, le chef du jury, debout, la main placée sur le cœur, dit que Marie Jeanne Tanguy, veuve Clorennec, a donné volontairement la mort à Jean Marie Clorennec et qu'elle a agi avec préméditation. Elle bénéficie cependant de circonstances atténuantes.

Par contre, Marie Tanguy est déclarée non coupable.

À l'annonce de sa condamnation aux travaux forcés à perpétuité, Marie Jeanne reste stoïque. *La Dépêche de Brest* note qu'aucune impression ne se lit sur son visage.

Marie, acquittée par la justice des hommes, pleure en quittant son banc.

Les discussions sont animées dans les auberges situées non loin du palais de justice.

Pour certains, Marie Jeanne a sauvé sa tête parce que Clorennec ne la rendait pas heureuse. Contrairement aux dires du procureur, on sait que l'homme n'a pas attendu d'être marié pour assouvir son goût pour la boisson.

L'acquiescement de Marie étonne car, pour beaucoup, sa complicité ne fait aucun doute. Ses contradictions et ses volte-face ne plaident pas en sa faveur.

*Le Courrier du Finistère*⁵, sous le titre "Un crime affreux" écrit : *Le bourg de Plonéour-Lanvern jouit depuis longtemps d'une mauvaise réputation et ce n'est pas sans raison.* Le journaliste évoque le cas du sieur Guillaume Jégou, dont la première femme est morte suite à ses mauvais traitements. Acquitté, il a tué la seconde après un séjour à l'asile, suite à des crises de délirium tremens. Après le premier procès, on aurait entendu Marie Jeanne Clorennec déclarer : *Puisque Jégou n'a rien eu pour tuer sa femme, je pense que les femmes n'auront pas non plus de punition pour tuer leurs maris.*

⁴ Cf. *Les exposés de Creac'h-Euzen. Les enfants trouvés de l'hospice de Quimper au XIX^e siècle.* Pierrick Chuto. Pages 145 et suivantes. Voir aussi l'article de Pierrick Chuto dans le *LIEN* n° 128 de décembre 2013

⁵ Édition du 3 octobre 1893.

1267 Rennes — La Maison centrale des femmes - Édifiée par l'État derrière la Gare, sur le sommet du coteau de Beaumont. Commencé en 1857, sa construction dura 10 ans. Elle renferme en moyenne 700 détenues. Ses murs de clôture ont 1 kilomètre de tour. - Promenade des détenues.



*La prison pour femmes à Rennes :
la promenade des détenues.*

Il aurait dû rester célibataire

En 1903, la peine de Marie Jeanne Tanguy est ramenée à quinze ans de travaux forcés.

En mars 1906, elle ne profite pas d'un mouvement de grâce collective, et elle meurt le 8 juillet de la même année, à l'âge de trente-trois ans, à la maison centrale pour femmes, route de Châtillon à Rennes.

Marie Anne, la fille naturelle de Marie Tanguy, décède le 6 novembre 1894. La pauvre enfant a connu les conditions difficiles de la prison.

Marie, journalière, se marie le 24 avril 1895 à Plonéour-Lanvern avec Jean Louis L'Helgoualc'h, un veuf, cultivateur à Penmarc'h.

Il ne peut ignorer le drame auquel sa femme a été mêlée. Ils auront au moins deux enfants, Noël et Jean Louis.

Sans doute désireuse de s'éloigner d'un lieu qui lui rappelle trop de mauvais souvenirs, Jeanne Le Goff met le moulin en vente et trouve rapidement des acheteurs avant le procès.

Dès le 25 juin 1893, Michel Tanguy, son beau-fils⁶, le meunier qui exploite le moulin, laisse la place à Budoc Riou et Marie Jeanne Volant. Le couple le loue aussitôt à Yves Kerdravat qui l'achète en 1900⁷.

Quand, dans la soirée du 25 octobre 1895, Françoise Lagadic, veuve Clorennec, attend le passage de l'Ankou au village de Fao-Youen, pense-t-elle encore aux événements tragiques qui ont bouleversé la vie de deux familles, dévoilé au grand jour leurs turpitudes, alimenté les pages des journaux ? Jean Marie Clorennec n'aurait-il pas dû rester célibataire ? ■

Pierrick Chuto
pierrick.chuto@orange.fr

Remerciements :

à **Annick Le Douget, Jean-Paul Kerdravat, François Mévellec, Christophe Payet, Maryse Schreiner.**

⁶ Michel Tanguy est le fils issu du premier mariage de Guillaume Tanguy avec Marie Jégou.

⁷ Le moulin, devenu par la suite une minoterie, sera dirigé par la famille Kerdravat jusqu'en 2003, année où Jean-Paul, le petit-fils, prendra sa retraite.

Les enfants du couple Guillaume TANGUY et Jeanne LE GOFF

TANGUY Guillaume, cultivateur, meunier, ° 24/03/1830 PEUMERIT, + 27/03/1890 PLONEOUR-LANVERN
 x **LE GOFF** Jeanne, ° 16/08/1839 LANDUDEC, x 01/05/1867 PLONEOUR-LANVERN, + 1905/....

- * **TANGUY** Marie Jeanne, ° 19/04/1868 PLONEOUR-LANVERN + 04/06/1868 PLONEOUR-LANVERN
- * **TANGUY** Guillaume, maçon, ° 28/03/1869 PLONEOUR-LANVERN, + 14/07/1960 PLONEOUR-LANVERN
 x **ANDRO** Marie Jeanne, ° 19/06/1875 PLONEOUR-LANVERN, x 04/01/1893 PLONEOUR-LANVERN, + 14/01/1894 PLONEOUR-LANVERN
 x **JULIEN** Jeanne ° 02/06/1869 TREGUENNEC x 01/11/1894 PLONEOUR-LANVERN
- * **TANGUY** Françoise Marie (dite "Marie"), ° 17/01/1871 PLONEOUR-LANVERN
 x **INCONNU**
 * **TANGUY** Marie Anne ° 25/06/1892 PLONEOUR-LANVERN + 06/11/1894
 x **L'HELGOUALCH** Jean Louis, ° 25/02/1866 PLONEOUR-LANVERN, x 24/04/1895 PLONEOUR-LANVERN
- * **TANGUY** Marie Jeanne, ° 16/04/1873 PLONEOUR-LANVERN, + 08/07/1906 RENNES
 x **CLORENNEC** Jean Marie, ° 25/02/1861 PLONEOUR-LANVERN, x 25/01/1893 PLONEOUR-LANVERN, + 11/05/1893 PLONEOUR-LANVERN
- * **TANGUY** Marie Corentine ° 23/10/1874 LANDUDEC
 x **DRAOULLEC** Sébastien Jean, Cultivateur, ° 19/03/1863 TREMEOC, x 26/09/1892 PLONEOUR-LANVERN
- * **TANGUY** Marie Louise ° 21/11/1876 PLONEOUR-LANVERN
 x **HELIAS** Louis ° 22/10/1868 PEUMERIT x 09/02/1898 PLONEOUR-LANVERN
- * **TANGUY** Noël, meunier, ° 08/02/1879 PLONEOUR-LANVERN
 x **LE GALL** Marie Corentine, cultivatrice, ° 14/01/1882 PEUMERIT, x 01/06/1905 PEUMERIT
- * **TANGUY** Marie Anne ° 21/01/1881 PLONEOUR-LANVERN
 x **CARIOU** Corentin, ° 04/10/1875 PEUMERIT, x 21/09/1900 PEUMERIT

Ascendance de Marie Jeanne TANGUY, épouse de Jean Marie CLORENNEC

Génération I

1 **TANGUY** Marie Jeanne ° 16/04/1873 PLONEOUR-LANVERN + 08/07/1906 RENNES

Génération II

2 **TANGUY** Guillaume ° 24/03/1830 PEUMERIT + 27/03/1890 PLONEOUR-LANVERN
Cultivateur, Meunier
 3 **LE GOFF** Jeanne ° 16/08/1839 LANDUDEC x 01/05/1867 PLONEOUR-LANVERN + 1905/....

Génération III

4 **TANGUY** Alain ° 16/01/1796 PEUMERIT + 29/01/1875 PEUMERIT
 5 **ALANOU** Marie Anne ° 22/03/1802 PEUMERIT x .../1821 + 12/10/1860 PEUMERIT
 6 **LE GOFF** Gabriel ° 14/09/1813 LANDUDEC + 19/01/1891 LANDUDEC
Débitant de tabac. "Rentier" à son décès
 7 **BRIGANT** Marie Jeanne ° 04/02/1814 PLOGASTEL-ST-GERMAIN x 20/11/1836 LANDUDEC + 30/05/1880 LANDUDEC

Génération IV

8 **TANGUY** Etienne ° 20/02/1772 PEUMERIT + 21/05/1796 PEUMERIT
 9 **VOQUER** Marguerite ° 10/03/1767 Peumerit x 11/06/1793 PEUMERIT
 10 **ALANOU** Guillaume
 11 **GENTRIC** Marie
 12 **LE GOFF** Gabriel René ° 21/08/1790 GOURLIZON + 04/09/1850 LANDUDEC
Meunier au moulin de Ty Varlen en Landudec, Sabotier débitant de tabac en 1824
 13 **le DOUARINOU** Marie Jeanne ° 29/05/1790 LANDUDEC x 19/09/1810 LANDUDEC + 16/05/1858 LANDUDEC
Meunière au moulin de Ty Varlen en Landudec
 14 **BRIGANT** Jacques ° 19/09/1785 PLOGASTEL-ST-GERMAIN + 18/02/1833 PEUMERIT
 15 **GUEGUIN** Jeanne ° 28/01/1789 LANDUDEC x 17/07/1810 PLOGASTEL-ST-GERMAIN + 10/04/1815 PLOGASTEL-ST-GERMAIN

Génération V

16 **TANGUY** Allain ° 11/11/1750 PEUMERIT + 24/04/1809 PEUMERIT
Meunier
 17 **le BOURHIS** Anne ° 25/05/1750 PEUMERIT x 17/10/1769 PEUMERIT + 17/03/1777 PEUMERIT
 18 **VOQUER** Pierre ° 21/11/1727 PEUMERIT + 16/11/1805 PEUMERIT
 19 **KERIBIN** Anne ° 20/06/1733 Peumerit x 11/06/1754 PEUMERIT + 01/06/1813 PEUMERIT
 24 **LE GOFF** Gabriel ° 20/04/1749 PLOGASTEL-ST-GERMAIN + 15/12/1791 GOURLIZON
 25 **LE GOFF** Jeanne ° 17/03/1761 PLOVAN x 14/10/1789 GOURLIZON + 12/12/1824 LANDUDEC
 26 **le DOUARINOU** Simon ° 14/05/1763 BEUZEC-CAP-SIZUN + 24/01/1791 LANDUDEC
 27 **DUMOULIN** Marie ° 25/02/1764 LANDUDEC x 27/01/1784 PONT-CROIX + 20/06/1843 LANDUDEC
 28 **BRIGANT** Jean François ° 27/03/1748 PLOGASTEL-ST-GERMAIN + 15/10/1820 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
 29 **le HENAFF** Marie ° 09/07/1756 LANDUDEC x 27/05/1777 PLOGASTEL-ST-GERMAIN 16/02/1820 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
 30 **GUEGUEN** Jérôme ° .././1763 LANDUDEC + 26/04/1843 LANDUDEC
 31 **le JONCOUR** Françoise ° 02/10/1760 LANDUDEC x 24/03/1789 LANDUDEC + 01/03/1827 LANDUDEC

Génération VI

32 **TANGUY** Guillaume ° 10/03/1726 PEUMERIT + 25/05/1785 POULDREUZIC
 33 **LE GOFF** Marie ° .././1725 x 10/10/1747 PEUMERIT + 24/04/1770 PEUMERIT
 34 **le BOURHIS** Philibert ° 06/05/1723 PEUMERIT + 20/04/1789 PEUMERIT
 35 **VOQUER** Marie ° 01/11/1721 PEUMERIT x 10/11/1739 PEUMERIT + 26/06/1785 PEUMERIT
 36 **VOQUER** Daniel ° 12/09/1706 PLOGASTEL-ST-GERMAIN + 01/10/1759 PEUMERIT
 37 **STEPHAN / ESTIENNE** Marguerite ° .././1707 POULDREUZIC x 14/10/1726 PEUMERIT + 01/05/1790 PEUMERIT
 38 **KERIBIN** Jean ° 29/10/1700 PLOZEVET + 24/09/1785 PEUMERIT
 39 **le BARS** Marie ° .././1699 PEUMERIT x 17/11/1721 PEUMERIT + 04/06/1767 PEUMERIT

40	LAGADIC Corentin	° 28/03/1727 PEUMERIT		+ 29/03/1785 PEUMERIT
41	TURLUER Magdeleine	° 14/03/1723 PEUMERIT	x 25/10/1745 PEUMERIT	+ 1769/....
42	le BRUN Jacques	° 13/09/1714 PLONEOUR		+ 11/07/1774 LANVERN
43	PLOUHINEC Marguerite	° 26/10/1713 PLOGASTEL-ST-GERMAIN	x21/11/1735 PLOGASTEL-ST-GERMAIN	+ 15/09/1771 LANVERN
44	le BOURDOU Thomas	° 17/10/1707 LANVERN		+ 28/06/1767 LANVERN
45	PAUL Françoise	° 26/06/1712 LANDUDEC	x01/03/1734 LANVERN	+ 12/02/1783 LANVERN
46	le FLOCH Jean			+ 1737/1757 PEUMERIT
47	LAUDEN Marie	° .././1694	x29/10/1714 PEUMERIT	+ 10/05/1766 PLONEOUR
48	LE GOFF René	° 21/03/1717 PLUGUFFAN		+ 1762/1789
49	KERNOA Renée Corentine	° 29/05/1724 PLOZEVET	x 12/02/1744 PLOGASTEL-ST-GERMAIN	+ 1762/1789
50	LE GOFF Jean	° 05/01/1722 LANDUDEC		+ 29/07/1767 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
51	HELIAS Renée	° 14/08/1735 PLOVAN	x 24/11/1749 PLOVAN	+ 18/03/1820 PLONEIS
52	le DOUARINOU Jacques	° 27/07/1734 PONT-CROIX		+ 28/01/1774 BEUZEC-CAP-SIZUN
53	le PILL Jeanne	° 27/06/1740 BEUZEC-CAP-SIZUN	x 21/06/1757 BEUZEC-CAP-SIZUN	+ 22/08/1777 BEUZEC-CAP-SIZUN
54	DUMOULIN Jean	° 11/10/1738 PLOGONNEC		+ 02/12/1802 LANDUDEC
55	VERGOZ Marie	° 19/11/1735 POULDERGAT	x 10/02/1755 PLUGUFFAN	+ 1790/1802
56	BRIGANT Jacques	° 25/02/1712 PLOGASTEL-ST-GERMAIN		+ 06/03/1761 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
57	TOULLEC Magdeleine	° 21/05/1713 PEUMERIT	x 13/10/1739 PLOGASTEL-ST-GERMAIN	+ 01/05/1774 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
58	le HENAFF Philibert	° 27/02/1726 LANDUDEC		+ 07/01/1788 LANDUDEC
59	ANSQUER Catherine	° 02/03/1726 GUILER	x 12/05/1750 LANDUDEC	+ 01/02/1787 LANDUDEC
60	GUEGUEN Vincent	° 28/07/1716 COMBRIT		+/1789
61	BALOUIN Marie	° 22/11/1725 TREGUENNEC	x 27/01/1744 TREGUENNEC	+/1789
62	le JONCOUR Jean	° 18/07/1725 LANDUDEC		+ 31/05/1803 LANDUDEC
63	le BRUN Anne	° 30/03/1728 PLOZEVET	x 29/10/1748 LANDUDEC	+ 22/07/1768 LANDUDEC

Génération VII

64	TANGUY Jean	° .././1690 PEUMERIT		+ 22/06/1755 PEUMERIT
65	LE BRIS Anne	° .././1691 TREGAT ?	x 25/01/1712 PEUMERIT	+ 11/03/1754 PEUMERIT
66	LE GOFF Alain			
67	le CABON Marguerite			
68	le BOURHIS Hervé	° 23/03/1686 PEUMERIT		+ 05/01/1752 PEUMERIT
69	le BRUN Jacqueline	° 31/03/1683 PLOZEVET	x/1703	+ 09/10/1755 PEUMERIT
70	VOQUER Pierre	° 24/11/1673		+ 10/10/1731
71	KERVAHU Marie	° 09/11/1648 PEUMERIT		+ 24/06/1726 PEUMERIT
72	= 70 VOQUER Pierre	° 24/11/1673		+ 10/10/1731
73	= 71 KERVAHU Marie	° 09/11/1648 PEUMERIT		+ 24/06/1726 PEUMERIT
76	KERIBIN Alain	° .././1647 PLOZEVET		+ 14/03/1717 PLOZEVET
77	PHUEZ Marguerite	° .././1651 PLOZEVET	x 03/02/1687 PLOZEVET	+ 19/10/1701 PLOZEVET
96	LE GOFF Jean <i>Laboureur</i>	° .././1681 PLUGUFFAN		+ 1744/1762
97	KERGUELEN Urbane	° 19/03/1690 PLUGUFFAN	x 23/01/1704 PLUGUFFAN	+ 15/10/1762 PLOZEVET
98	KERNOA Pierre	° 08/07/1694 MAHALON		+ 19/05/1771 PLOZEVET
99	le PAPE Yvonne	° 30/04/1701 TREGUENNEC	x 30/08/1723 PLOZEVET	+ 26/10/1782 PLOZEVET
100	LE GOFF Pierre	° .././1693 LANDUDEC		+ 10/02/1725 LANDUDEC
101	le TROADEC Jeanne	° .././1701 LANDUDEC	x 04/05/1715 LANDUDEC	+ 20/03/1731 LANDUDEC
102	HELIAS Henri <i>"Honorable homme", Enseigne de la paroisse de Plovan</i>	° .././1687		+ 06/12/1767 PLOVAN
103	THOMAS Lucie	° .././1699 PLOVAN	x 24/11/1715 PLOVAN	+ 12/05/1774 PLOVAN
104	le DOUARINOU Simon	° 30/04/1708 PONT-CROIX		+ 23/03/1762 PONT-CROIX
105	ANSQUER Anne	° .././1701 PONT-CROIX	x 18/10/1723 PONT-CROIX	+ 15/01/1770 PONT-CROIX
106	le PILL Jean	° 10/05/1718 BEUZEC-CAP-SIZUN		+ 18/02/1757 BEUZEC-CAP-SIZUN
107	le CLOAREC Catherine	° 22/03/1709 BEUZEC-CAP-SIZUN	x 11/02/1738 BEUZEC-CAP-SIZUN	+ 19/05/1767 BEUZEC-CAP-SIZUN
108	DUMOULIN Yves	° PLUGUFFAN		+ 1742/....
109	BLANCHARD Françoise	° 21/06/1711 LANDUDEC	x 30/09/1731 PLOGONNEC	+ 22/03/1773 POULDERGAT
110	VERGOZ Guillaume	° .././1700 GOURLIZON		+ 25/01/1779 PLUGUFFAN
111	DOARÉ Louise	° 19/12/1705 PLOGONNEC	x 23/05/1730 GOURLIZON	+ 1743/....
112	BRIGANT François	° 1677/....PLOGASTEL-ST-GERMAIN ?		
113	LODEN Madeleine	° 1677/.... PLOGASTEL-ST-GERMAIN ?	x 26/06/1702 PLOGASTEL-ST-GERMAIN	+ 18/05/1722 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
114	TOULLEC Yves	° 1677/1697 PLOGASTEL-ST-GERMAIN		+ 1715/1736
115	le GUELLEC Louise	° PEUMERIT	x 27/06/1712PLOGASTEL-ST-GERMAIN	+ 1716/....
116	le HENAFF Noël	° .././1699 LANDUDEC		+ 20/02/1749 LANDUDEC
117	le BOSSER Jeanne	° 02/08/1700 GUILER	x 29/09/1721 LANDUDEC	+ 17/04/1771 LANDUDEC
118	ANSQUER Guillaume	° .././1689 MEILARS		+ 08/01/1764 GUILER
120	GUEGUEN Jacques	° .././1682 COMBRIT		+ 25/04/1742 PLONEOUR
121	le QUILLEC Jeanne	° .././1684 COMBRIT	x .././09/1712 COMBRIT	+ 18/05/1743 PLONEOUR
122	BALOUIN Sébastien	° 08/03/1689 TREGUENNEC		+ 27/05/1763 TREGUENNEC
123	KERVAHU Anne	° .././1686 PEUMERIT	x 26/11/1708 PEUMERIT	+ 20/02/1763 TREGUENNEC
124	le JONCOUR Etienne	° .././1698 LANDUDEC		+ 15/05/1758 LANDUDEC
125	GUEGUEN Françoise	° .././1698	x .././10/1720 LANDUDEC	+ 01/03/1728 LANDUDEC
126	le BRUN Guillaume	° 30/01/1708 PLOZEVET		+ 01/03/1749 PLOZEVET
127	GADONNA Catherine	° 1694/1702 PLOZEVET	x 25/10/1723 PLOZEVET	+ 09/01/1757 PLOZEVET

Génération VIII

136	le BOURHIS Corentin			
137	HELIAS Marguerite			
138	LE BRUN Germain	° .././1640		+ 09/08/1730 PEUMERIT
139	GUELLEC Jacqueline			
140	VOQUER Allain	° 23/03/1642 TREGUENNEC		+ 26/10/1678 TREGUENNEC
141	le RUFFLER Anne *	° 31/08/1648 TREGUENNEC		+ 29/10/1714 TREGUENNEC
192	LE GOFF Yves			+ 1704/....
194	KERGUELEN Denis <i>Laboureur</i>	° .././1645		+ 23/07/1705 PLUGUFFAN

* Anne RUFFLER est la fameuse "Bigoudène assassinée", dont Christian Bolzer a relaté la tragique histoire dans le LIEN n° 111 et 112. Sa descendane a été publiée dans les n° 111 à 116 du LIEN. Les trois soeurs Tanguy descendent de cette "grande ancêtre" du pays bigouden par deux lignées : celle des enfants de son 1^{er} mariage avec Alain VOQUER, et celle des enfants de son 2^e mariage avec Yves BALOUIN.

195	PELLIET Marie		x/1688	+ 1701/....
196	KERNOA Jean <i>Laboureur</i>	° MAHALON		+ 1700/....
197	le LIOU Marguerite	° MAHALON	x 20/10/1687 MAHALON	+ 1701/1723
198	le PAPE Jean			+ 1710/....
199	le CABON Catherine		x/1697	+ 1711/....
200	LE GOFF Jean	° PLOZEVET		+/1715
201	le PLOUHINEC Jacqueline	° PLOZEVET	x 27/07/1693 PLOZEVET	+ 1716/....
202	le TROADEC Pascal	° .././1662		+ 24/01/1732 LANDUDEC
203	CREOU Marie	° .././1682		+ 22/02/1742 PEUMERIT
204	HELIAS Yves	° .././1665		+ 03/04/1719 PLOVAN
205	le DUZ Marguerite			+ 1731/....
208	DOUARINOU Henry	° 11/01/1685 BEUZEC-CAP-SIZUN		+ 11/12/1767 PONT-CROIX
209	GLOAGUEN Marie	° MEILARS	x 28/01/1704 PONT-CROIX	+ 1715/1767
210	ANSQUER Henry	° 04/08/1677 PONT-CROIX		+ 10/03/1723 PONT-CROIX
211	MOALIC Jeanne	° 30/04/1683 PONT-CROIX	x 03/02/1698 PONT-CROIX	+/1723 PONT-CROIX
212	le PILL Jean	° .././1670		+ 11/12/1740 BEUZEC-CAP-SIZUN
213	le VELLY Jeanne	° .././1673	x/1706	+ 22/03/1736 BEUZEC-CAP-SIZUN
214	le CLOAREC Michel	° .././1674		+ 08/11/1717 BEUZEC-CAP-SIZUN
215	PENNARUN Marie	° .././1680	x/1702	+ 18/12/1730 BEUZEC-CAP-SIZUN
218	BLANCHARD Louis	° .././1667		+ 22/09/1747 POULDERGAT
219	le STANC Madeleine	° .././1673	x/1708	+ 06/01/1742 LANDUDEC
220	VERGOZ Hervé			
221	MAT Marie			
222	DOARÉ Sébastien	° .././1666 QUEMENEVEN		+ 1709/1730
223	BRELIVET Marie	° 13/03/1672 PLOGONNEC	x 05/07/1696 PLOGONNEC	+ 1710/....
228	TOULLEC Jean	° PLONEIS		+ 1712/....
229	le HENAFF Louise	° PLOGASTEL-ST-GERMAIN ?	x 13/07/1676 PLOGASTEL-ST-GERMAIN	
232	le HENAFF Philibert	° MEILARS		+ 25/07/1708 LANDUDEC
233	STRULLU Marie			+ 02/04/1724 LANDUDEC
234	le BOSSER Henry	° .././1674		+ 07/09/1734 MEILARS
235	CLAQUIN Marie		x 09/07/1691 MEILARS	+ 1708/....
238	HASCOET Jean			
239	GOURLAOUEN Catherine			
244	BALOUIN Yves <i>Ménager</i>			
245 = 141	le RUFFLER Anne *	° 31/08/1648 TREGUENNEC	x 09/01/1679 TREGUENNEC	+ 29/10/1714 TREGUENNEC
248	le JONCOUR Guillaume			+/1717
249	JOLIVET Jeanne			+ 26/04/1717 LANDUDEC
250	GUEGUEN Jean			+ 1748/....
252	le BRUN Guillaume	° .././1680 PLOZEVET		+ 10/10/1720 PLOZEVET
253	le CORRE Anne	° 02/11/1684 PLOZEVET	x 06/02/1702 PLOZEVET	+ 26/02/1766 PLOZEVET
254	GADONNA Jean	° .././1672 PLOZEVET		+ 12/11/1742 PLOZEVET
255	le PENVEN Catherine	° .././1671 PLOUHINEC	x 27/07/1694 PLOZEVET	+ 21/02/1731 PLOZEVET

Génération IX

282	le RUFFLER François			+ 1679/....
392	KERNOA Jean			+ 1687/....
416	le DOUARINOU Mathias	° BEUZEC-CAP-SIZUN		+ 1698/....
417	CALVEZ Catherine	° BEUZEC-CAP-SIZUN	x 05/06/1679 PONT-CROIX	+ 14/05/1717 PONT-CROIX
418	GLOAGUEN Jean			
419	le MOIGN Marie		x/1689	
420	ANSQUER Simon			
421	QUEMPEL Adélice			
422	MOALIC Jacques	° .././1656 PONT-CROIX		+ 29/11/1695 PONT-CROIX
423	NEZET Blaise	° 10/03/1659 PONT-CROIX	x 27/02/1682 PONT-CROIX	+ 15/03/1722 PONT-CROIX
444	DOARÉ Alain			
445	TANGUY Marie			
446	BRELIVET Jean	° .././1639		+ 11/07/1679 PLOGONNEC
447	le JONCOUR Françoise	° .././1653 PLOGONNEC	x 05/06/1665 PLOGONNEC	
456	TOULLEC Jacques			+/1676
457	TROVAL Louise			+/1676
458	le HENAFF Jean			
459	le BIAN Marguerite			
469	JOLIVET Jeanne			
470	CLAQUIN Jean			
504	le BRUN Alain	° .././1652 PLOZEVET		+ 03/11/1707 PLOZEVET
505	CARIOU Marie	° .././1651 MAHALON	x 29/10/1673 PLOZEVET	+ 14/10/1701 PLOZEVET
506	le CORRE Yves	° .././1646 PLOZEVET		+ 30/08/1706 PLOZEVET
507	le BOSSER Marguerite	° .././1656 PLOZEVET	x 12/07/1683 PLOZEVET	+ .././1722 PLOZEVET
508	GADONNA Henry			
510	le PENVEN Guillaume			+/1694

Génération X

832	le DOUARINOU Henry			
833	GUILLOU Magdaleine	° .././1636	x/1657	+ 19/06/1699 PONT-CROIX
834	CALVEZ Jean			
835	LIRIN Catherine		x/1655	
844	MOALIC Guillaume			
845	le HIR Barbe			
846	NEZET Alain			+/1682
847	le MEUR Marie			+/1682
892	BRELIVET Jean			
894	le JONCOUR Henry			
1008	le BRUN Guillaume			
1010	CARIOU Jean			

1014 **le BOSSER** Alain
1015 **le LOCH** Catherine

Génération XI
2030 **le LOCH** Yves

Ascendance de Jean Marie CLORENNEC, époux de Marie Jeanne TANGUY

Génération I

1 **CLORENNEC** Jean Marie ° 25/02/1861 PLONEOUR Lanvern + 12/05/1893 PLONEOUR-LANVERN

Génération II

2 **CLORENNEC** Corentin Jacques ° 01/02/1825 PLONEOUR-LANVERN + 30/09/1887 PLONEOUR-LANVERN
3 **LAGADIC** Françoise Marie ° 31/01/1830 PLONEOUR-LANVERN x 13/01/1847 PLONEOUR-LANVERN + 26/10/1895 PLONEOUR-LANVERN

Génération III

4 **CLORENNEC** Alain Guillaume ° 30/03/1796 PLONEOUR-LANVERN + 23/03/1867 PLONEOUR-LANVERN
5 **LAGADIC** Françoise ° 23/06/1799 LANVERN x 13/02/1815 LANVERN + 21/01/1838 PLONEOUR-LANVERN
6 **LAGADIC** Pierre ° 21/02/1790 LANVERN +25/02/1868 PLOMELIN
7 **le GARREC** Françoise ° 05/12/1797 PLONEOUR x 19/01/1819 PLOMEUR + 10/04/1849 PLONEOUR-LANVERN

Génération IV

8 **CLORENNEC** Guillaume ° 26/02/1758 PLONEOUR + 20/11/1798 PLONEOUR-LANVERN
9 **CARRER** Anne ° 22/12/1764 PLONEOUR x 10/07/1781 PLONEOUR + 1815/....
10 **LAGADIC** Corentin ° 20/06/1774 LANVERN + 28/08/1840 PLONEOUR-LANVERN
11 **le BOURDOU** Catherine ° 31/10/1775 LANVERN x 11/06/1793 LANVERN + 28/10/1848 PLONEOUR-LANVERN
12 **LAGADIC** Pierre ° 26/08/1770 PLONEOUR + 1789/1795
13 **le BRETON** Marie Marguerite ° 10/02/1770 PLONEOUR x 03/07/1787 PLONEOUR +12/10/1799 BEUZEC CAP SIZUN
14 **le GARREC** Nicolas ° 05/01/1769 BEUZEC CAP CAVAL +14/04/1799 PLONEOUR
15 **le LAY** Marie ° 23/12/1764 BEUZEC CAP CAVAL x 16/05/1786 PLONEOUR +21/11/1837 PLONEOUR-LANVERN

Génération V

16 **CLORENNEC** Michel ° 07/11/1732 PLONEOUR + 20/03/1765 PLONEOUR
17 **TUAL** Catherine ° 27/04/1735 BEUZEC CAP CAVAL x 17/11/1755 ST-JEAN TROLIMON + 07/08/1758 PLONEOUR
18 **CARRER** Alain ° .././1725 + 03/06/1792 PLONEOUR
19 **COSSEC** Marie ° 12/03/1728 PLONIVEL x 15/02/1746 PLONEOUR + 09/04/1784 PLONEOUR
20 **LAGADIC** Corentin ° 11/07/1747 PEUMERIT + 22/12/1828 PEUMERIT
21 **le BRUN** Marie ° 18/04/1745 PLONEOUR x 13/02/1770 PEUMERIT + 1793/1828
22 **le BOURDOU** Hervé ° .././1735 + 26/02/1811 LANVERN
23 **le FLOCH** Françoise ° 21/11/1735 PEUMERIT x 23/01/1758 LANVERN + 17/05/1802 LANVERN
24 **LAGADIC** Alain ° 19/02/1737 BEUZEC CAP CAVAL + 29/10/1778 LANVERN
25 **CARROT** Jeanne ° 11/02/1740 PLONEOUR x 19/10/1761 PLOVAN + 16/12/1800 LANVERN
26 **le BRETON** Alain ° 30/10/1714 ST-NIC + 1774/1795
27 **PERON** Anne ° 23/09/1723 TREMEOC x 24/07/1759 LANVERN + 11/03/1814 PLONEOUR
28 **le GARREC** Jacques ° 16/04/1730 BEUZEC CAP CAVAL + 15/01/1787 BEUZEC CAP CAVAL
29 **STEPHAN** Jeanne ° 25/02/1734 PLOMEUR x 06/02/1748 BEUZEC CAP CAVAL + 11/02/1785 BEUZEC CAP CAVAL
30 **le LAY** Nicolas ° 03/03/1738 ST-JEAN TROLIMON + 18/05/1802 PLONEOUR
31 **le BERRE** Françoise ° 20/10/1744 BEUZEC CAP CAVAL x 10/11/1761 BEUZEC CAP CAVAL + 24/11/1785 PLONEOUR

Génération VI

32 **CLORENNEC** Michel ° 23/11/1697 PLONEOUR + 06/11/1765 PLONEOUR
33 **HERVÉ** Jeanne ° 12/04/1707 COMBRIT x 11/09/1726 COMBRIT + 31/05/1742 PLONEOUR
34 **TUAL** Guillaume ° 19/02/1703 PLOMEUR + 30/10/1765 BEUZEC CAP CAVAL
Domanier
35 **le BERRE** Catherine ° 29/03/1699 BEUZEC CAP CAVAL x24/10/1718 BEUZEC CAP CAVAL + 20/05/1769 BEUZEC CAP CAVAL
36 **CARRER** Pierre ° .././1682 PLONEOUR + 01/07/1754 PLONEOUR
37 **DROAL** Marie ° PLONEOUR x 17/10/1718 PLONEOUR + 1736/....
38 **COSSEC** Yves ° 27/02/1689 PLONIVEL + 19/08/1729 PLONIVEL
39 **STEPHAN** Marie ° PLOMEUR x28/04/1727 PLONIVEL + 1736/....
40 **LAGADIC** Corentin ° 28/03/1727 PEUMERIT + 29/03/1785 PEUMERIT
41 **TURLUER** Magdeleine ° 14/03/1723 PEUMERIT x 25/10/1745 PEUMERIT + 1769/....
42 **le BRUN** Jacques ° 13/09/1714 PLONEOUR + 11/07/1774 LANVERN
43 **PLOUHINEC** Marguerite ° 26/10/1713 PLOGASTEL-ST-GERMAIN x21/11/1735 PLOGASTEL-ST-GERMAIN + 15/09/1771 LANVERN
44 **le BOURDOU** Thomas ° 17/10/1707 LANVERN + 28/06/1767 LANVERN
45 **PAUL** Françoise ° 26/06/1712 LANDUDEC x01/03/1734 LANVERN + 12/02/1783 LANVERN
46 **le FLOCH** Jean ° 26/06/1712 LANDUDEC x01/03/1734 LANVERN + 1737/1757 PEUMERIT
47 **LAUDEN** Marie ° .././1694 x29/10/1714 PEUMERIT + 10/05/1766 PLONEOUR
48 **LAGADIC** Pierre ° .././1697 PLOVAN + 06/03/1738 BEUZEC CAP CAVAL
49 **le LOCH** Jeanne ° BEUZEC CAP CAVAL x14/01/1715 TREGUENNEC + 1737/1761 BEUZEC CAP CAVAL
50 **CARROT** Alain ° .././1706 + 08/07/1742 PLONEOUR
51 **ULLIAC / LULLTEC** Marie ° .././1706 x15/05/1730 PLONEOUR + 16/10/1774 LANVERN
52 **le BRETON** Alain ° 08/10/1666 ST-NIC + 23/09/1761 TREMEOC
53 **LASTENNET** Catherine ° 12/03/1675 ST-NIC x16/07/1696 ST-NIC + 1739/1761
54 **PERON** Jean ° 24/01/1695 PLOBANNALEC + 12/05/1752 LANVERN
55 **DILOSQUER** Anne ° .././1702 TREMEOC x01/02/1718 LAMBOUR + 17/03/1738 PLONEOUR
56 **le GARREC** Nicolas ° 31/05/1703 BEUZEC CAP CAVAL + 19/03/1756 BEUZEC CAP CAVAL
Laboureur
57 **LODEN** Marie ° .././1702 PLOMEUR x05/07/1723 PLOMEUR + 27/07/1767 BEUZEC CAP CAVAL
58 **STEPHAN** François ° 02/03/1702 PLOMEUR + 22/10/1764 PLOMEUR
59 **CARVAL** Marie ° .././1694 PLOMEUR x12/05/1727 PLOMEUR + 30/01/1760 PLOMEUR
60 **le LAY** Guillaume ° 30/03/1705 BEUZEC CAP CAVAL + 12/05/1773 BEUZEC CAP CAVAL
Capitaine du guet de Beuzec-Cap-Caval
61 **POULLELAOEN** Marie Corentine ° 05/05/1704 ST-JEAN TROLIMON x 19/11/1726 ST-JEAN TROLIMON + 24/06/1761 BEUZEC CAP CAVAL
62 **le BERRE** François ° .././1698 BEUZEC CAP CAVAL + 24/12/1763 BEUZEC CAP CAVAL
63 **COIC** Catherine ° .././1720 x 16/11/1739 TREGUENNEC + 10/07/1763 BEUZEC CAP CAVAL

Génération VII

64	CLORENNEC Guillaume <i>Métayer</i>	° BEUZEC CAP CAVAL		+ 1710/....
65	le PAPE Anne	° .././1668 BEUZEC CAP CAVAL	x 08/02/1694 BEUZEC CAP CAVAL	+ 05/02/1728 COMBRIT
66	HERVÉ Jacques <i>Laboureur</i>	° 08/02/1681 COMBRIT		+ .././1710 COMBRIT
67	le QUILLEC Jeanne	°/1686 COMBRIT	x 31/01/1701 COMBRIT	+ 1710/....
68	TUAL Hervé	° .././1648		+ 24/01/1731 PLOMEUR
69	PAPE Jeanne		x 05/05/1700 PLOMEUR	+ 1709/....
70	le BERRE Jean	° .././1663 PLOVAN		+ 24/09/1719 BEUZEC CAP CAVAL
71	DERRIEN Catherine	° BEUZEC CAP CAVAL	x 21/02/1683 BEUZEC CAP CAVAL	+ 17/06/1721 BEUZEC CAP CAVAL
75	CARROT Marie			+ 1718/....
76	COSSEC Jean	° .././1657 LOCTUDY		+ 28/05/1707 PLONIVEL
77	le DRAOULEC Catherine	° .././1663 PLONIVEL	x 27/11/1687 PLONIVEL	+ 22/09/1703 PLONIVEL
80	LAGADIC Corentin	° .././1690 PEUMERIT		+ 06/09/1750 PEUMERIT
81	le BERRE Marie	° .././1694 TREGAT	x23/09/1709 PEUMERIT	+ 08/03/1759 PEUMERIT
82	TURLUER Daniel	° 12/05/1702 PEUMERIT		+ 20/12/1763 PEUMERIT
83	le MAO Ysabelle	° SCAËR	x20/11/1719 PEUMERIT	+ 13/07/1754 PEUMERIT
84	le BRUN Jacques	° .././1698 LANVERN		+ 04/08/1758 PLONEOUR
85	GUILLY Marie	° .././1687 PLONEOUR	x 25/01/1712 PLONEOUR	+ 23/03/1764 PLONEOUR
86	PLOUHINEC Allain			+ 1722/....
87	le GUELLEC Jeanne	° .././1683	x/1712	+ 08/08/1723 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
88	le BOURDOU Jean	° 1675/.... LANVERN		+ 1734/....
89	ADAM Jeanne	° .././1684 LANVERN	x 08/11/1700 LANVERN	+ 18/10/1749 LANDUDEC
90	PAUL René			+ 03/05/1716 LANDUDEC
91	le LABOUX / LOISEAU Elisabeth	° 26/04/1676 PLOGASTEL-ST-GERMAIN	x/1703	+ 17/06/1749 LANDUDEC
98	le LOCH Olivier			
99	GOULETQUER Jeanne		x/1702	+/1715
100	CARROT Jean	° 18/01/1677 PLONEOUR		+ 07/03/1742 PLONEOUR
101	LAOUENAN Marie	° ca .././1690 PLONEOUR	x 14/07/1698 PLONEOUR	+ 25/01/1730 PLONEOUR
102	ULLIAC / LULLIEC Pierre	° LAMBOUR		
103	CAOUDAL Anne	° PLONEOUR	x 08/01/1703 PLONEOUR	
104	le BRETON Etienne	° .././1635		+ 05/10/1710 ST-NIC
105	QUEFFELEC Marie		x/1666	+ 26/06/1674 ST-NIC
106	LASTENNET Mathieu	° .././1657		+ 09/03/1707 ST-NIC
107	BOUSSARD Jeanne	° .././1654	x 20/07/1671 ST-NIC	+ 08/10/1699 ST-NIC
108	PERON Michel			+ 03/03/1709 PLOBANNALEC
109	GRALL Anne		x 27/05/1686 PLOBANNALEC	+ 13/04/1743 PLOBANNALEC
110	DILOSQUER Jean			
112	le GARREC Nicolas <i>Laboureur</i>	° .././1669		+ 07/02/1743 BEUZEC CAP CAVAL
113	COIC Marie	° .././1670	x/1703	+ 10/01/1725 BEUZEC CAP CAVAL
114	LODEN Noël <i>Laboureur</i>	° .././1664		+ 12/08/1742 PLOMEUR
115	TANNEAU Catherine	° .././1674	x/1700	+ 06/05/1745 PLOMEUR
116	STEPHAN Yves <i>Laboureur, domanier</i>	° .././1678		+ 09/10/1721 PLOMEUR
117	COSQUER Jeanne	° 25/02/1680 PLOMEUR	x/1698	+ 15/04/1726 PLOMEUR
120	le LAY Louis <i>Laboureur</i>	° .././1685 BEUZEC CAP CAVAL		+ 04/06/1750 BEUZEC CAP CAVAL
121	le SIGNOR Anne	° .././1685 PLOMEUR	x 21/06/1700 PLOMEUR	+ 20/04/1754 BEUZEC CAP CAVAL
122	POULLELAOUEN Vincent			+ 22/02/1723 ST-JEAN TROLIMON
123	CORCUFF Corentine	° .././1678	x/1704	+ 22/08/1751 ST-JEAN TROLIMON
124	le BERRE François			
125	CLORENNEC Marie			
126	COIC Alain			+ .././1739 TRÉGUENNEC
127	le BERRE Marie			+ .././1739 TRÉGUENNEC

Génération VIII

130	le PAPE Hervé			+ 1699/....
132	HERVÉ Alain	° .././1637		+/1688
133	LEUFFREOU Marguerite	° .././1637	x/1674	+ 17/10/1707 COMBRIT
164	TURLUER Louis <i>Maréchal</i>	° .././1671		+ 29/05/1734 PEUMERIT
165	le BONIZEC Madeleine	° .././1677		+ 05/01/1717 PEUMERIT
182	le LABOUX / LOISEAU Silvestre	° .././1616		+ 29/03/1688 PLOGASTEL-ST-GERMAIN
183	I'HOSTIS Jeanne			
200	CARROT Jean			+ 1698/....
201	KERFRIDIN Anne	° .././1660		+ 15/07/1700 PLONEOUR
202	LAOUENAN Jean			+ 29/03/1705 PLONEOUR
203	DROUAL Catherine			+/1705
206	CAOUDAL Michel			
212	LASTENNET Guillaume			
214	BOUSSARD Hervé			
216	PERON Jean <i>Maître boucher</i>			
217	le BIAN Anne		x/1671	+ 03/12/1689 PLOBANNALEC
218	GRALL Guillaume			
219	I'HELGOUARCH Jeanne			
234	COSQUER Guy <i>Laboureur</i>	° .././1636		+ 08/02/1728 PLOMEUR
235	NEDELEC Anne		x/1673	+ 1687/....

Génération IX

432	PERON Charles	° .././1610		+ 14/04/1690 PLOBANNALEC
-----	----------------------	-------------	--	--------------------------

Vent de Galerne : un Lorrain dans la tourmente révolutionnaire bretonne

par Roger TANGUY, CGF n° 105

Le 23 juillet 1783, le 12^e régiment d'infanterie, une unité de bataillons de la Marine, c'est-à-dire de troupes d'infanterie de marine, débarque à Lorient. Il vient de s'illustrer dans la guerre d'Indépendance américaine mais aussi aux Antilles (Saint-Domingue, Grenade, Martinique...).

Sitôt débarqué, il fait route sur Verdun puis, nomadisant de garnison en garnison, arrive à Metz en mai 1790.

Lorsque le régiment quitte la ville, en fin d'année, pour Condé cette fois, il compte une nouvelle recrue : Pierre Chouffeur. C'est un jeune homme qui n'a pas encore tout à fait dix-huit ans. Il vient de perdre sa mère. Son père avait quitté sa campagne pour se faire manœuvre en ville. La vie militaire lui paraît-elle un sort plus enviable que celui de son père, les soldats colportent-ils d'attrayantes histoires d'îles lointaines, le régiment dispose-t-il de sergents recruteurs efficaces ?

Toujours est-il que voilà notre garçon militaire.

Bien que cette même année l'Assemblée constituante proclame solennellement qu'elle répudie la guerre, les années dites "révolutionnaires", riment pourtant bien avec "guerres", guerres aux frontières, à l'est mais aussi guerre à l'intérieur, à l'ouest.

Le régiment entre en campagne dès le début des guerres de la Révolution. Incorporé au 1^{er} corps de l'Armée du Nord, il marche sur Tournai, Gand, Anvers (1792).

Les armées de la République

L'armée de la République est composée d'éléments divers : soldats de métier de l'ancienne armée royale, volontaires de 1792 et réquisitionnaires¹ de 1793 peu expérimentés.

En 1793, la Convention décide d'associer deux bataillons de volontaires à un ancien bataillon de militaires professionnels de l'ancienne armée royale. C'est ce qu'on a appelé l'amalgame.

Cette opération vise à renforcer la qualité opérationnelle de l'armée, mais peut-être est-ce aussi un moyen de mettre sous contrôle les soldats de l'ancienne armée royale. L'appellation régiment même, jugée trop "Ancien Régime" est abandonnée au profit de celle de demi-brigade.

A l'occasion de la réorganisation, le 12^e régiment d'infanterie, remanié avec l'association d'éléments d'autres unités,

devient la 12^e demi-brigade. Celle-ci est versée dans l'armée des côtes de Cherbourg. Cette armée, disséminée tout le long de la côte et dans les villes et bourgs de l'intérieur, est chargée de la défense des côtes de la Manche contre la menace britannique depuis le fleuve côtier l'Authie en Picardie jusqu'à Saint-Malo.

Pierre Chouffeur entame sa marche vers l'Ouest, où, il ne le sait pas, son destin l'attend.

Le régiment quitte son uniforme blanc de l'Ancien Régime pour prendre celui des volontaires, qui devient l'uniforme de toute l'infanterie : habit bleu de roi avec revers rouges, veste et pantalon blancs, chapeau avec plumet rouge pour les grenadiers.



76 DEMI-BRIGADE

GRENADEUR 1796

¹ réquisitionnaires : soldats appelés sous les drapeaux par réquisition

Les grenadiers sont des soldats d'élite choisis parmi les candidats totalisant au moins deux ans de service et ayant fait leurs preuves.

Les premières grenades étaient de simples sphères remplies de poudre munie d'une mèche pour déclencher la mise à feu. On avait alors recherché des hommes grands et forts, d'un courage peu ordinaire, pour oser s'approcher suffisamment près de l'ennemi, et jeter à la main cette nouvelle arme meurtrière. Pendant les guerres de la Révolution les grenades ne sont plus en usage, mais les grenadiers restent employés dans les batailles dans les moments les plus difficiles. Ce sont les premiers à l'assaut et ils sont chargés de la poursuite de l'ennemi. Pierre Chouffeur ne doit pas manquer de vaillance. Il est devenu grenadier.

Les guerres de l'Ouest

Les armées sont affaiblies par l'émigration des officiers nobles, les nombreuses désertions, les départs des volontaires arguant que leur contrat est venu à expiration. Les effectifs fondent à un moment où la Convention a un besoin crucial de troupes nombreuses. Elle ordonne, en 1793, la levée de trois cent mille hommes.

Alors que la Révolution est déjà empêtrée dans sa lutte contre la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, puis l'Espagne et la plupart des États italiens, elle voit se développer à l'ouest du pays une menace intérieure : l'insurrection vendéenne et la chouannerie.

La virée de galerne

Les chouans et les vendéens exercent leurs activités dans des aires différentes. Ils ont toutefois combattu au moins une fois ensemble.

Cette campagne militaire, dite la "virée de galerne", tient son nom du vent de nord-ouest (norôit), le vent de galerne ou *gwalarn* en breton. Cette "virée" est l'expédition effectuée par la "grande armée" vendéenne jusqu'à Granville.

En octobre 1793, un messager venu de Jersey apporte un message des princes émigrés à Londres, laissant entendre que les Anglais se proposeraient de débarquer du matériel et même des troupes, mais pour cela il faut que les vendéens s'emparent d'un port sur la Manche.

L'armée catholique et royale marche sur Granville.

En chemin, les Vendéens infligent des défaites cuisantes aux républicains, mettant hors de combat des milliers d'hommes. Le 14 novembre, ils sont devant Granville.

La ville est bien défendue, notamment par un bataillon de l'armée des côtes de Cherbourg retranché dans la forteresse. Les insurgés ont perdu deux mille combattants dans l'assaut. La flotte anglaise n'est pas au rendez-vous. Les Brigands ne disposent pas de matériel de siège. Ils n'ont d'autre choix que de renoncer à leur projet. Dépités, ils décident de retourner chez eux.

Le citoyen Michel Bonté, qui vient d'être nommé depuis peu commandant du 9^e bataillon de la Manche et promu chef de bataillon à l'occasion, sort leur donner la chasse. Nous aurons l'occasion de reparler de ce personnage.

A Dol, les fuyards sont interceptés par les généraux Westerman et Marceau. Les vendéens bousculent les républicains qui perdent entre six et sept mille hommes. Les pertes sont énormes. Les jeunes officiers issus des volontaires étaient plus indifférents aux pertes que les vieux généraux de l'Ancien Régime, qui mesuraient combien ces moyens humains étaient précieux parce que difficilement renouvelables. Pour combler les vides, les républicains reçoivent le renfort, entre autres, de six mille soldats de l'armée des côtes de Cherbourg.

Pierre Chouffeur se rapproche un peu plus de l'Ouest.

Tandis que les républicains reconstituent leurs rangs, chaque bataille fait perdre aux vendéens des hommes sans possibilité de les remplacer. L'hiver s'installe. Les vivres viennent à manquer. Les hommes sont épuisés et commencent à mourir de faim, de maladies : typhus, dysenterie, choléra. La troupe, en déroute, arrive le 10 au Mans.

Le lendemain Westerman et sa cavalerie apparaissent aux portes de la ville. Dans l'assaut, le général est blessé et ren-



La "virée de galerne"

versé de cheval. Il doit son salut à l'intervention énergique de deux régiments de la division des côtes de Cherbourg. Peut-être eût-il mieux valu pour lui (et pour les vendéens aussi) de périr ce jour-là au champ d'honneur.

Une batterie masquée arrête un instant les républicains. Les grenadiers venus de Cherbourg s'en emparent. L'affrontement tourne au bain de sang. La cavalerie de Westermann poursuit les fuyards et massacre sans distinction combattants, non-combattants, vieillards, femmes et enfants. Dix à quinze mille vendéens auraient été tués.

Westerman est rappelé à Paris, traduit devant le Tribunal révolutionnaire et guillotiné (5 avril 1794). Les généraux Marceau et Kléber, outrés par les massacres, demandent leur mutation sur les théâtres d'opérations extérieures.

Le chef de bataillon Bonté rallie, le 24 avril 1794, la 12^e demi-brigade au camp de Keralio à Noyal-Mussillac (44). Il prend le commandement des bataillons de grenadiers, ce qui en fait le chef de Pierre Chouffeur.

Le Directoire veut en finir avec les vendéens et les chouans. Les différentes armées des côtes fusionnent pour constituer l'Armée de l'Ouest avant de devenir l'Armée des Océans. En août 1794, un jeune général de vingt-six ans, entré à l'armée à seize ans comme simple soldat, Lazare Hoche, est appelé à la direction de cette armée. Sa mission est claire : pacifier l'Ouest.



Louis Lazare Hoche
né le 25 juin 1768 à Versailles,
mort le 19 septembre 1797 à Wetzlar (Hesse)
Peinture anonyme (école de David)

Le général Hoche, l'armée de l'Ouest, et... la châtelaine de Trévarez

Hoche établit son quartier général à Lesneven. Dans le Finistère, le général républicain se lie avec une "drôle de dame". *"La personne qui m'a si bien servi depuis trois mois, écrit-il au Directoire exécutif le 2 mars 1796, est la fille de la marquise du Grégo. Les royalistes n'ont pas fait un mouvement ou noué une intrigue sans que je n'en aie été instruit sur le champ"*.

Louise du Bot du Grégo, née au château de Trévarez, est la fille unique de messire du Bot, chevalier, marquis du Grégo, de la Roche et de Coatarmoal, baron de Laz, comte de Gournois, seigneur de Trévarez, etc...

Elle est considérée comme l'une des plus riches héritières de Bretagne. Mais elle est aussi mariée (et mère d'un petit garçon). Elle avait épousé², à dix-sept ans, le 22 mai 1787 à

Laz, le vicomte Antoine Henry d'Amphernet de Pontbellanger, d'une vieille famille de Normandie, ancien officier de dragons, qui avait émigré dès le début de la Révolution (sa jeune femme avait refusé de le suivre en exil) puis était revenu pour servir dans les rangs des chouans.

Dans son ouvrage sur les vieux manoirs bretons de Cornouaille, de Léon et de Tréguier, Louis Le Guennec écrit à propos de la petite Louise : *"Louise du Bot [...] très jolie, coquette, aventureuse, dénuée de tout sens moral..."*.

Et de fait, on la tient pour responsable de la mort de son mari, tombé dans une embuscade, et de celle de beaucoup d'autres chefs chouans ou vendéens. Elle n'avait qu'un souci : sauver ses (nombreux) biens. A cette fin, elle usa de tous les moyens.

Honoré de Balzac s'en inspira pour créer le personnage féminin de son roman *Les Chouans*.

Cette pacification trouvera son épilogue lors du débarquement de Quiberon.

Le débarquement de Quiberon

Les Anglais avaient bien fait les choses ; ils avaient mobilisé une débauche de moyens et un total de quatre-vingt-dix-sept bateaux. Mais on sait ce qu'il en advint. Cette expédition avait deux chefs, le comte de Puisaye et le comte d'Hervilly aux intérêts totalement opposés. Dans ces conditions, la sanction est toujours la même : l'échec. Les deux chefs ayant des vues différentes sur la conduite à tenir, l'armée des émigrés reste quasiment l'arme au pied, acculée dans la presqu'île, où elle se fait massacrer.

Dans un communiqué, Hoche nous apprend que Bonté et ses hommes se sont particulièrement distingués à Quiberon. De là va naître une solide amitié entre le généralissime et son subordonné.

Après l'affaire de Quiberon, Bonté ramène ses troupes dans la région de la Loire et s'efforce de ramener le calme dans l'arrondissement de Nozay dont on lui a confié la responsabilité. Apparemment il y emploie des méthodes plutôt radicales (prise en otage des familles d'activistes, réquisitions de foin, bois ou bœufs).

L'apaisement

Hoche joue la carte de l'apaisement. Le 9 mars 1796, il se plaint au Directoire de la reprise des poursuites contre les prêtres réfractaires : *"Je le demande hardiment, cette multi-*

² un contrat de mariage, passé au rapport des notaires du Châtelet à Paris, avait été signé par sa Majesté et la famille royale.

tude d'hommes qui ne connaît que ses prêtres et ses bœufs, peut-elle adopter tout à coup les idées de morale et de philosophie ! D'ailleurs faut-il fusiller les gens pour les éclairer !"

En août 1796, l'état de siège est levé dans l'Ouest. La tension dans le pays baisse, même si quelques foyers d'agitation subsistent.

Première expédition d'Irlande

Hoche est maintenant libre pour d'autres missions.

Carnot, le stratège du Directoire, met sur pied une expédition en Irlande. La mauvaise entente entre les chefs de l'expédition, une escadre privée de ses meilleurs officiers par l'émigration et peu encline à rencontrer les vaisseaux anglais, ne placent pas cette expédition sous de bons augures.

L'escadre appareille en décembre 1796, en pleine mauvaise saison. La brume, le mauvais temps, dispersent la division. Il n'est plus question de débarquement. Aucun soldat français ne met les pieds en Irlande et Hoche débarque à... l'île de Ré.

Au retour, le vaisseau *Les Droits de l'Homme*, attaqué par deux Anglais, fait naufrage, dans la tempête, devant la plage de Plozévet, où un menhir commémore son souvenir. Le général Jean Humbert, prisonnier de l'épave, doit une fière chandelle à un meunier de Plozévet qui le sauve in-extremis d'une noyade certaine.



Bataille entre le vaisseau Les Droits de l'Homme et les frégates anglaises l'Indefatigable et l'Amazon les 13 et 14 janvier 1797 en baie d'Audierne
Tableau de Léopold Le Guen, peint en 1853

La 81^e demi-brigade

Après Nozay, le chef de bataillon Bonté se porte à Redon. Il hérite ensuite de l'arrondissement d'Auray. Pierre Chouffeur poursuit sa marche vers l'ouest.

Le 21 novembre 1796, à Auray, la 12^e demi-brigade est à nouveau réorganisée. Elle entre dans la composition d'une nouvelle unité : la 81^e demi-brigade. Son commandement est confié par Hoche à son ami Michel Bonté, vingt-neuf ans, qui est fait chef de brigade, c'est à dire colonel. Cela fait grincer les dents dans les états-majors.

La nouvelle demi-brigade rejoint les quartiers qui lui sont attribués : Quimper. Pierre Chouffeur est arrivé au terme de sa marche vers l'Ouest, dans ce bout du monde, ce Finistère.

Sa vie ne va pas tarder à changer, radicalement.

Quimper

La nouvelle demi-brigade a la responsabilité de la police à l'intérieur des terres et de la surveillance des côtes. A l'intérieur du pays, il faut faire la chasse aux chouans, aux déserteurs, aux forçats évadés, aux émigrés, aux prêtres réfractaires, mener des expéditions (colonnes mobiles), de la pointe du Raz à Carhaix, de Concarneau à Lesneven, veiller à la sécurité des routes et notamment protéger l'arrivée des malles et des courriers, assurer la tranquillité publique, convoier les prisonniers anglais, les fourgons chargés de fonds importants à destination de la marine à Brest transitant par le département... Les missions ne manquent pas. La région est quadrillée de postes à l'image des brigades de gendarmerie actuelles.

Pour la surveillance des côtes, la circonscription a été divisée en deux sous-arrondissements côtiers, celui de Concarneau (depuis le Pouldu jusqu'à Bénodet) et celui d'Audierne (de Combrit à la pointe du Raz) avec pour mission de veiller à l'approche de navires ennemis (des postes avec des canonnières sont disséminés le long des côtes et aux Glénan) et de s'opposer aux tentatives de débarquements anglais ou immigrés.

La vie de caserne

Quimper n'est pas une ville de garnison, ses capacités d'hébergement sont limitées. De nombreux militaires doivent se loger chez l'habitant dans des logis réquisitionnés.

Pour l'anecdote, on relèvera que, anticipant sans doute sur ce qui se fera plus tard, les commerçants font valser les étiquettes à la hausse avec la venue de ces "touristes". Ne souffrant plus que le pain soit fourni aux militaires à un prix "exorbitant", le colonel fait un marché avec une boulangère, la citoyenne Piriou, rue des Orfèvres, pour qu'elle fournisse désormais le pain à trois sous et demi la livre. En contrepartie, les chefs de l'ordinaire ainsi que les grenadiers, logés en ville, ont désormais ordre de ne prendre leur pain que chez la boulangère désignée.

Toujours dans le domaine de la "modernité", les militaires aux arrêts sont mis à la disposition de la municipalité pour des travaux d'intérêt général.

Beaucoup de militaires étant hébergés chez l'habitant, il faut peut-être chercher là l'explication à la quantité de mariages qui sont célébrés. Pour l'an VI, près de la moitié des mariages enregistrés à Quimper concerne des militaires.

Mariages

Michel Bonté

Le 4 brumaire de l'an VI (25 octobre 1797) le commandant de la 81^e demi-brigade, le chef de brigade Bonté³ se marie à Paris. Et avec qui convole-t-il ? Louise du Bot du Grégo, marquise de la Roche et Coatarmoal, baronne de Laz, la petite Louise, ex-maîtresse de son ancien chef et ami, le général Hoche.

Ce fils de médecin de Coutances, s'installe avec son épouse au manoir de Trévarez (Saint-Goazec). Louise est une intrigante, elle intrigue sous la Révolution, elle intrigue sous le Directoire, elle intrigue sous l'Empire. Bonté, grâce à ses mérites, mais sans doute encore plus à ceux de son épouse, finira général, baron d'Empire, ce qui peut paraître un peu paradoxal pour un traqueur d'ennemis de la République.

On peut voir son sarcophage, en marbre blanc, rehaussé de bas-reliefs et d'une longue épitaphe à la feuille d'or, qui après avoir été déménagé de la chapelle du manoir de Trévarez par d'anciens propriétaires, détonne un peu dans le petit cimetière de Saint-Goazec.

Pierre Chouffeur

Pierre a fait la connaissance d'une veuve de vingt-six ans, Marie Jeanne Le Faou, originaire de Pluguffan.

Il l'épouse le 8 frimaire an VI de la République, c'est à dire le 29 novembre 1797. Lui a pour témoins deux camarades grenadiers et elle, comme lors de son premier mariage, le citoyen Nicolas Marie Poullier, officier de santé de la ville de Quimper, et son épouse. C'est ce dernier qui sera notamment appelé pour constater le décès de l'évêque constitutionnel Audrein⁴, tué par les chouans.

Hoche a pris le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse. Bonté n'a qu'un désir : le rejoindre. Quelques mois après son mariage, alors qu'il est en permission dans sa famille, à Coutances, le 12 ventôse de l'an VI, il reçoit une feuille de route l'enjoignant de se rendre à Versailles pour y rejoindre sa demi-brigade en route pour l'armée de Sambre-et-Meuse.

Si cette nouvelle le comble sans doute de joie, peut-on en dire autant du jeune marié Pierre Chouffeur ?

Il devait y avoir un grain de sable dans la mécanique : quelques semaines plus tard, une nouvelle feuille de route lui ordonne de retourner à Quimper.

Si Bonté est déçu, il n'aura pas à nourrir des regrets pendant longtemps. Quelques mois plus tard, Hoche décède de maladie.

Le 12 septembre 1798 naît au foyer de Pierre Chouffeur et de Marie Jeanne Le Faou, un garçon prénommé Pierre comme son père. Apparemment, le dit père n'est pas là pour déclarer la naissance de l'enfant. C'est encore Poullier, médecin légiste de la ville, qui le fait. Où Pierre peut-il bien être ?

A cette époque on apprend, au détour d'une correspondance du chef de brigade Bonté, qu'il est désœuvré et trouve que la reconstitution de son unité est longue. Les hommes de sa demi-brigade, prisonniers en Angleterre, ne reviennent que par petits groupes au cours de l'an VII.

Prisonniers en Angleterre ? Dans quelles circonstances les hommes (quasiment tous) de la 81^e demi-brigade, en garnison à Quimper, ont-ils pu se retrouver prisonniers des Anglais ?

La deuxième expédition d'Irlande

En 1796, la première expédition menée par Hoche, partie "*porter assistance à un pays généreux et mûr pour une Révolution pour son indépendance et sa liberté*", à savoir l'Irlande, avait été un échec (treize navires perdus, plus de deux mille noyés).

En 1798, des soulèvements contre l'occupant anglais se multiplient en Irlande. C'est le moment jugé opportun par le Directoire pour une nouvelle expédition en Irlande.

Au mois d'août, une force de trois mille hommes (et un millier de chevaux) prélevés dans les différents régiments, est rassemblée à Brest pour embarquer sur les navires de l'escadre.

Les premiers arrivés sont répartis à bord d'un vieux vaisseau de ligne rebaptisé *Hoche*, et des frégates *Bellone*, *Embuscade*, *La Coquille* et *La Sémillante*.

Le 3^e bataillon de grenadiers de la 81^e demi-brigade part le premier. Peu de temps après, le 16 messidor, le 1^{er} bataillon de Pierre Chouffeur prend lui aussi la route de Brest. Bonté reçoit l'ordre de suivre ses hommes. Les derniers venus sont répartis sur les frégates *L'Immortalité*, *La Loire*, *La Romaine*, *La Résolue* et l'avisos *La Biche*, entre autres. L'escadre est placée sous les ordres de l'amiral Bompart.

A peine embarqué, Bonté se lamente sur son sort. Il ne tarde pas à être rappelé à Quimper par "ordre supérieur".

Cette affaire fait grand bruit dans les milieux républicains. C'est le ministre lui-même qui avait dispensé le colonel de cette expédition. "*Il fallait sans doute que le ministre eût des motifs très puissants pour retenir ce chef à Quimper quand son général l'appelait ailleurs à la tête de la majeure partie de son corps*", écrit le général Hardy, commandant en chef

³ Michel Louis Joseph Bonté est né le 27 juillet 1766 à Coutances (Manche), et décédé le 6 mars 1836 à Paris. Louise du Bot du Grégo est née le 27 août 1770 à Surzur et décédée le 27 janvier 1826 au château de Trévarez, en Saint-Goazec. Elle était veuve de Antoine Henri (1759 † 1796), vicomte d'Amphernet de Pontbellanger. Michel Bonté contracta un deuxième mariage, plus paisible que le précédent, avec Thérèse (dite Elisa) de Carlotti.

⁴ Assassiné le 28 brumaire an IX (19 novembre 1800) à Kerfeunteun (aujourd'hui en Quimper)

de l'expédition, rajoutant, un peu méprisant, "qu'il renvoie ce petit Antoine à sa Cléopâtre". Ce n'était un secret pour personne que Bonté avait une épouse connue pour avoir "servi utilement" la République.

Bonté n'a plus d'hommes à Quimper. Il demande à retourner à Vannes (praïrial an VII) mais là encore il n'a guère de monde, les troupes des bataillons de marine ont rejoint les navires de l'amiral Buix (en route pour Cadix). Il écrit alors au Directoire exécutif pour tout simplement réclamer un nouveau commandement digne de son mérite (après avoir quasi déserté devant l'ennemi !) et avec le grade de général (rien que ça!). Pour l'heure, il reste à Vannes et, plus tard, quand ses hommes reviendront, il aura l'occasion de se racheter en se confrontant aux chouans de Cadoudal.

Mais nous n'en sommes pas encore là.

Revenons à l'expédition d'Irlande.

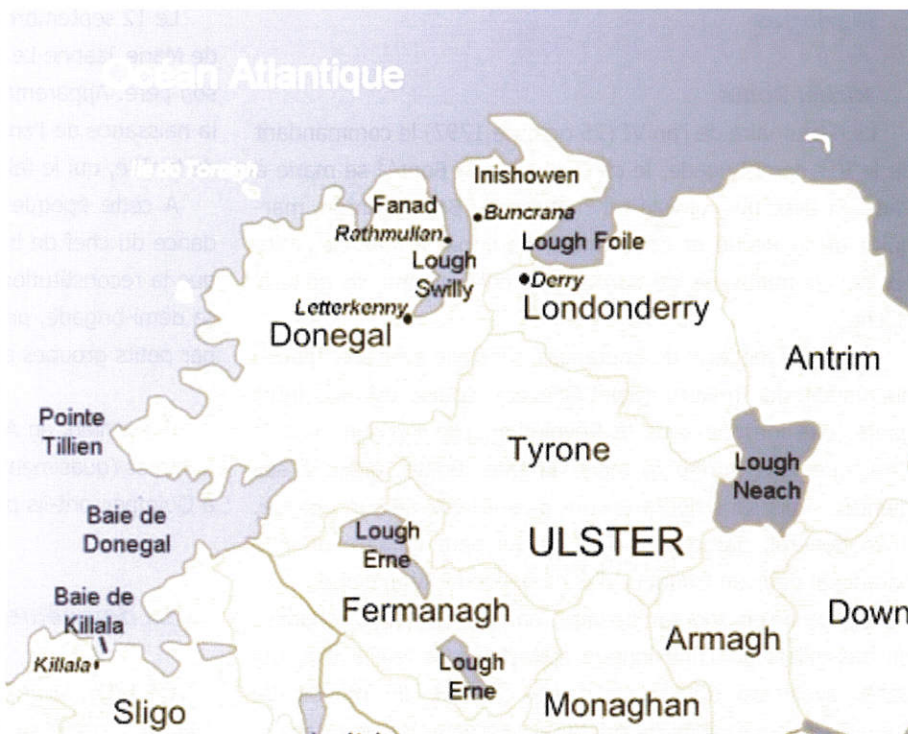
Une petite flottille, aux ordres du capitaine de vaisseau Savary avait déjà mis à la voile, depuis Rochefort, le 4 mai. Après une traversée sans histoire (pour tromper l'ennemi, elle naviguait sous pavillon britannique), elle avait mouillé, le 22 dans la baie de Killala, en Irlande, et débarqué un millier d'hommes sous les ordres du général Humbert.

Le rescapé du naufrage devant Plozévet est issu d'une modeste famille de paysans. Il a peu fréquenté l'école et sait à peine écrire son nom. Colporteur, marchand de peaux de lapin, il s'engage dans la garde nationale au moment de la Révolution. Sa fougue et son ascendant lui valent une promotion foudroyante.

Pour l'heure, il fait trembler Dublin et Londres en volant de victoire en victoire, réduisant les troupes britanniques à la retraite. Lord Cornwallis, vice-roi d'Irlande, demande d'urgence des renforts en Angleterre. Humbert aussi attend les renforts. Mais, comme sœur Anne, il ne voit rien venir. Et pour cause, ils ne sont toujours pas partis de Brest.

A Brest, c'est une nouvelle fois le scénario catastrophe. Les retards s'accumulent. Les soldats? qui ont perçu une solde d'avance? l'ont déjà dépensée. La marine a du mal à fournir de la nourriture à tous ces passagers en un transit qui s'éternise. Troupes et équipages sont entassés dans une promiscuité des plus désagréables, et cette pénible situation dure depuis un mois et demi !

Enfin, le 14 septembre, dans la nuit, avec l'espoir de passer inaperçue à la faveur des ténèbres, l'escadre appareille. On ne sait pas encore qu'entre-temps, Humbert, cerné, à un con-



Carte du comté de Donegal (nord-ouest de l'Irlande)
La flotte française a attendu au large de l'île de Toraigh (Tory),
mais n'a pu débarquer dans le Lough Swilly,
un fjord qui s'enfonce profondément dans les terres, comme cela était prévu.

tre trente ou quarante, a dû rendre les armes. Cette expédition perd donc beaucoup, si ce n'est tout, de son intérêt.

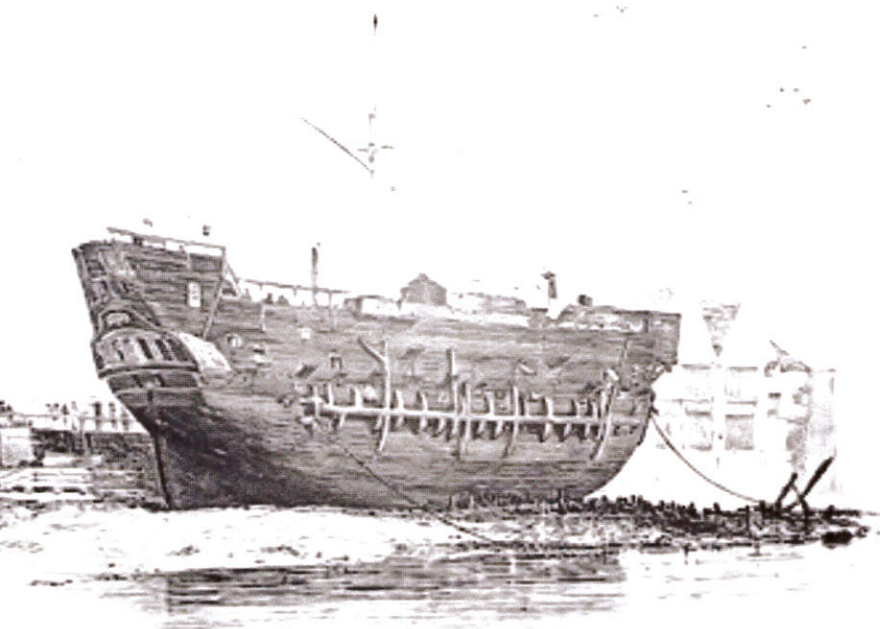
La flottille de l'amiral Bompard est malmenée par les tempêtes (pour cacher sa destination aux Anglais - mais qui n'ont pas été dupes - il est descendu dans le golfe de Gascogne). Les voiles se déchirent, les mâts cassent.

Le 11 octobre, les navires sont enfin devant les côtes d'Irlande, dans la baie de Donegal et se dirigent vers le Lough Swilly où doit se dérouler le débarquement. N'ayant pas trouvé un site propice, la flottille passe la nuit devant l'île de Toraigh (Tory).

Au lever du jour, l'escadre doit affronter une nouvelle tempête mais surtout la flotte anglaise qui est là et lui barre la route. En peu de temps, les navires français, endommagés, prêts à couler, doivent amener leur pavillon.

Les navires capturés sont conduits, en remorque, dans la Clyde, en Ecosse, en rade de Greenock. Réparés, ils serviront désormais sous pavillon anglais. Les équipages et les soldats du corps expéditionnaire sont transférés à Portsmouth. Ils seront échangés plus tard, et même pour certains beaucoup plus tard, contre des prisonniers anglais. C'est pourquoi le colonel Bonté, à Quimper, se désolait de ne pas voir revenir ses troupes.

Toutefois au moins trois navires français ont réussi à s'échapper. La frégate *La Sémillante*, poursuivie par les Anglais, réussit à se mettre à l'abri dans le port de Lorient tandis que *La Romaine* et la goélette *La Biche* rentrent à Brest le 23 octobre 1798.



Les prisonniers de guerre étaient le plus souvent enfermés dans les sinistres "pontons" (des coques transformées en bateaux-prisons), comme le *HMS Discovery* ci-dessus, échoué à Deptford (rive droite de la Tamise, au sud-est de Londres)

Peut-on imaginer le calvaire des soldats de marine entassés par centaines sous les ponts sans voir le jour, ballotés par le roulis, terrassés par le mal de mer ? Pour Pierre Chouffeur, cela a dû être une épreuve des plus difficiles : tempêtes, combats en mer, détention peut-être... Sitôt rentré, il quitte l'armée.

Beaucoup de prisonniers de la 81^e demi-brigade ont été internés à Portchester (faubourg de Portsmouth) et Tiverton (Devon) où certains sont restés jusqu'en décembre 1799. Si internement il y a eu pour Pierre, il a été de courte durée. En effet, il rejoint la gendarmerie en décembre 1798, soit seulement deux mois après ces événements.

La deuxième bordée de soldats, dont faisait partie Pierre Chouffeur, avait été embarquée, on se souvient, sur *La Sémillante*, *La Romaine* et *La Biche*, entre autres. Il est donc probable qu'il se trouvait tout simplement sur l'un de ces trois navires qui n'ont pas été arraisonnés (à cela se rajoute un autre argument : la tradition familiale dit que le premier Chouffeur arrivé en Bretagne venait d'Irlande – et non pas d'Angleterre).

Peut-être notre jeune Lorrain de dix-huit ans à peine n'avait-il pas pleinement saisi, à l'époque, la signification de "troupes de marine" et leur finalité. Maintenant, il sait. Cette expédition maritime l'a-t-elle dégoûté, ou bien, étant devenu mari et père ne veut-il plus continuer dans une voie si pleine de dangers ?

Toujours est-il qu'il quitte l'armée. Le 3 nivôse an VII (23 décembre 1798), il est admis dans la gendarmerie.

Une page est tournée.

Pierre Chouffeur, marié à une Bretonne, va vivre et faire souche en Bretagne.

Il est nommé gendarme dans la brigade de Scaër. Les archives relatives à cette brigade nous apprennent qu'il sait lire et écrire.

Il est dit : *bon gendarme, bon républicain, instruit, attaché à ses devoirs et de bonne conduite*. Ces appréciations sont en tous points conformes à celles attendues d'un ex-grenadier "*choisi parmi les soldats au mérite éprouvé donnant l'exemple de la valeur, de la bonne conduite et de la subordination*" comme

précise le règlement.

Pendant qu'il bat la campagne du sud Finistère, son frère cadet, Joseph, sergent dans la Grande Armée, lui, parcourt l'Europe à pied, foulant tous les champs de bataille, des boues glacées des confins de Russie aux ciels brûlants d'Espagne.

Sans doute ces frères ne se sont-ils jamais revus.

Lorsqu'il abandonnera l'uniforme, Pierre restera dans la région de Scaër où, en 1817, il est dit marchand au bourg, puis en 1823, cabaretier.

En 1824, lors de la naissance de son petit-fils (Isidore, futur curé de Saint-Martin de Brest, voir *LE LIEN* n° 101 – mars 2007) il exerce la profession de menuisier tourneur à Guiscriff.

C'est dans cette ville qu'il décède le 17 octobre 1829.

Le nom de Chouffeur ne figure pas au palmarès des patronymes les plus portés ; les descendants de Pierre Chouffeur, le Lorrain, parleront breton, et sont relativement nombreux en Finistère, Morbihan et au-delà.

Les pontons de Portsmouth
Tableau de Louis Garneray, vers 1814.



**Le tombeau du général Bonté
au cimetière de Saint-Goazec**



**ICI REPOSE MICHEL LOUIS JOSEPH BARON DE BONTÉ
LIEUTENANT GENERAL**

**COMMANDANT DE LA LEGION D'HONNEUR CHEVALIER DE ST LOUIS,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE FER D'AUTRICHE**

NE A COUTANCES DEPARTEMENT DE LA MANCHE LE XXVII JUILLET MDCCLXVI

DECEDE A PARIS LE VI MARS MDCCCXXXVI

ERIGE A SA MEMOIRE PAR SA VEUVE ELISA DE CARLOTTI

Photos Jean François Pellan



**SON BRAS SERVID LA PATRIE ET SOUTINT LE MALHEUR
SA VOIX ENHARDIT LES BATAILLONS ET ENCOURAGEA LE TALENT
SA JEUNESSE APPARTINT AUX BRAVES
SON AGE MUR AU BONHEUR DE TOUS
LE SOLDAT
L'ARTISTE
L'AMI
ET SURTOUT L'EPOUSE
VOUDRAIENT TRACER ICI SON ELOGE
MAIS QUELS ACCENTS PRENDRAIENT LEUR RECONNAISSANCE
POUR PARLER AUSSI HAUT QUE SES BIENFAITS**

La saga des Lezongar,

par Jean François PELLAN, CGF n° 12859,

avec la collaboration de Simone COINTEMENT, et de Rose GRIMSDITCH

Résumé des épisodes précédents :

Jean Daniel Piriou, fils de Jacques et de Catherine Le Barz, naît à Pont-Croix le 14 janvier 1710.

Il épouse à Bordeaux, paroisse de Saint-Michel, le 30 janvier 1735, Elisabeth Peyiehan. Lors de ce mariage il est alors dénommé "Lesongar Piriou". Ses descendants prennent le nom de Lezongar.

Parmi les enfants du couple, trois atteignent l'âge adulte et se marient :

1) Anne Catherine épouse le sieur Pierre Ladurantie, à Bordeaux le 29 avril 1767. Ils sont à l'origine d'une branche française, qui aboutit, par l'actrice Clotilde Coureau, aux deux petites princesses de Savoie (*LIEN* n° 129).

2) Jean-Jacques, né à Bordeaux, paroisse Saint-André le 13 août 1742, donne naissance à une branche à l'île Maurice avec des ramifications en Australie (*LIEN* n° 130).

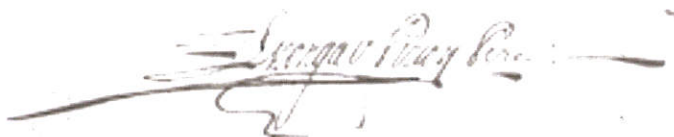
3) Antoine Justin, né à Bordeaux, paroisse Saint-Michel le 14 juillet 1747, à l'origine d'une branche à Saint-Domingue (*LIEN* n° 131) qui se divise en une branche sénégalaise, avec Jean-Georges Lezongar (*LIEN* n° 132) et une branche en Louisiane d'où certains membres s'exilent jusqu'au Brésil, objet du présent article.

La branche de Louisiane :

C'est suite au mariage à Philadelphie (état de Pennsylvanie), le 3 juillet 1806 à la Holy Trinity Church, de Chloé de Horellou de Lezongar Lassalle¹ avec Jean Baptiste Moussier, que se développe la branche américaine.

Jean Baptiste, né le 5 septembre 1773 à Vienne-la-Patriote (Isère) est un homme au destin assez extraordinaire. Naturaliste, membre du musée Impérial de France de l'Athénée des Arts et correspondant de la Société académique des Sciences de Paris, il est envoyé en Amérique pour des recherches scientifiques, mais aussi en tant que franc-maçon, étant légat de l'Ordre du Temple. Il a, en effet, reçu avec Poirée une patente pour la première maison d'initiation du premier prieuré de Colombie à Baltimore (état de Maryland), le 29 juillet 1808 et le même jour la maison d'initiation de New York.²(Archives Nationales, cote 3 AS)

Jean Jacques Lezongar Lassalle³, oncle de Chloé, était également franc-maçon dès 1782, tout comme son père Jean Daniel (décédé avant 1783), qui signait avec les trois points caractéristiques.



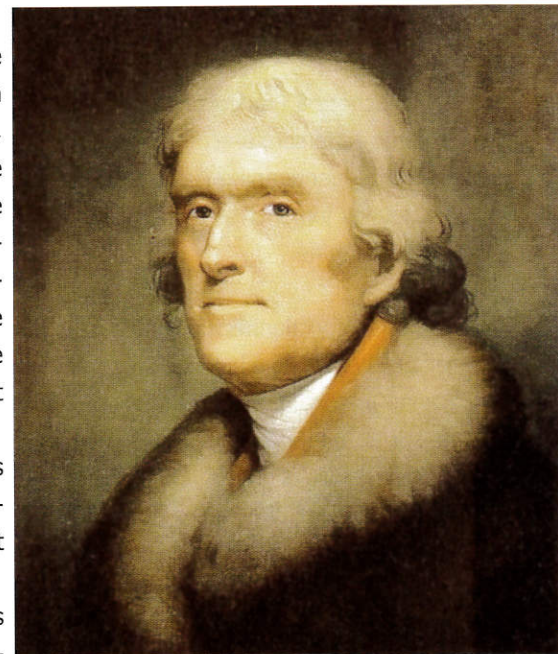
Signature de Jean Daniel Lezongar Lassalle

Est-ce l'oncle qui a favorisé le rapprochement pour marier Jean Baptiste Moussier et Chloé, sa cadette de quinze ans ?

Pendant le temps qu'il est à Charleston, Moussier échange des lettres avec le francophile président Thomas Jefferson et espère ouvrir un musée consacré à l'art français.

Il donne plusieurs livres à la bibliothèque du Président américain.

Ces ouvrages se trouvent au-jour-d'hui dans celle du Congrès.



Portrait de Thomas Jefferson (1743 - 1826), troisième Président des Etats-Unis (de 1801 à 1809), par Rembrandt Peale, 1805.

Jean-Baptiste Moussier fonde l'*Union Bank* de Louisiane pour aider les planteurs à obtenir des lignes de crédit afin d'acheter des machines pour augmenter leur récolte.

¹ Elle est la fille, issue du mariage célébré à Torbeck (Saint-Domingue) le 27 janvier 1784, d'Antoine Justin ou de Justin Antoine (c'est selon les actes) et de Marie Jeanne Soulé Le Plancher, née à Torbeck le 5 avril 1762. Marie Anne Catherine Elisabeth Constance Geneviève Chloé, dite Chloé en famille, est née aux Cayes Saint- Louis (Saint-Domingue), le 11 janvier 1788.

² Fichier "Bossu", des fonds Maçonnique (Cote FM) de la Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits.

³ Voir également le fichier "Bossu".



Il achète à François Mayronne⁴ l'île de Grand Terre, sur la côte de Jefferson, une moitié en 1821 et l'autre en 1823. L'acte de vente mentionne qu'il lui est cédé toutes les bêtes à cornes, les jeunes juments se trouvant sur l'île sans que leur nombre soit déterminé.

Il fait fonctionner une plantation sucrière jusqu'à sa mort en 1831, époque à laquelle cent trente arpents sont plantés de canne à sucre. Lors de sa mort, il y avait sur l'île une cabane à sucre, une *draining house*, une maison d'habitation, des cases pour les Noirs et autres bâtiments, qui ensemble représentaient une valeur de 38 000 \$. Il avait soixante-neuf esclaves évalués 21 905 \$, dix-huit chevaux, deux cent vingt-cinq têtes de bétail, trois paires de bœufs, vingt-cinq moutons et de la volaille.

Il ne vit pas sur l'île, mais à la Nouvelle-Orléans. La maison sur l'île est meublée sommairement et ce mobilier est évalué en 1831 aux environs de 300 \$!

La plantation est finalement vendue aux enchères après la mort de Jean Baptiste, pour la somme de 61 500 \$. Chloé, sa veuve, se garde toutefois une petite surface de terre à la pointe ouest de l'île, ayant sans doute eu connaissance du désir du gouvernement de fortifier la passe Barataria.



Maquette d'une plantation au musée de Nantes.
Photo Jean François Pellan

⁴ François Mayronne était né à Bordeaux, fils de Jean Louis et de Bernarde Descat. Il a épousé Félicité Bunel, le 8 avril 1783 en la cathédrale Saint-Louis de la Nouvelle-Orléans.

Ultérieurement, le fort Livingston y sera édifié.

Jean-Baptiste serait mort en ayant des dettes et aurait laissé sa veuve et ses filles dans une situation financière difficile.

Pour survivre, elles ouvrent une école de bonnes manières pour les filles de la haute société.

Le couple a eu cinq enfants :

- Marie Elisabeth Sophie Céleste, née sur la paroisse de Saint-James en Louisiane vers 1805/1807, épouse Eugène François René Leblanc, d'où une descendance en Louisiane.

- Jean Baptiste Gustave, né à Charleston le 6 novembre 1809, épouse Marie Joséphine Sidonia Cornen.

- Marie Victorine Amélie Céline, née à New York le 17 novembre 1811, épouse Charles de Marans.

- Marianne Céline, née vers 1819/1823 à Baltimore, épouse Laurent Edouard Generelly.

- Marie Emma, née vers 1828 à la Nouvelle-Orléans, épouse Victor Séré de Villedé.

Deux des enfants, Marie Elisabeth, épouse Leblanc, et Jean Baptiste, méritent attention à cause de leurs conjoints.

- Marie Elisabeth épouse Eugène Leblanc à New Orleans le 15 septembre 1837. Cette famille Leblanc a eu une histoire bien agitée au cours des temps. L'un des plus anciens ancêtres serait un certain Alphonse Leblanc, qui aurait épousé Isabeau d'Estrade en juillet 1582, à Saint-Marcellin dans le Dauphiné.

L'un de ses descendants, Daniel⁵, émigre en Acadie, en 1648, à bord du bateau *La Verve*.

L'histoire nous rappelle que l'Acadie fut prise par les Anglais et que si les Acadiens refusaient de faire allégeance au roi anglais et de renier leur foi catholique, ils seraient déportés.

Quelle tragédie pour ces Acadiens ! Les enfants de Claude Leblanc, descendants de Daniel, sont ainsi séparés. Victor et sa famille vont en France. Marin et sa famille sont déportés en Caroline du Sud. Alain part à Southampton en Angleterre où il se marie le 28 octobre 1756, avant d'aller à Saint-Malo, à Saint-Domingue en 1763, à Belle-Isle-en-Mer en 1767 et finalement à Charleston en Caroline du Sud en 1777 !

Claude, avec neuf autres déportés, adresse en 1756, au gouverneur du Massachussets, une lettre pour dire que c'est un outrage contre la nature elle-même de les avoir séparés de leurs enfants. Tous demandent que l'on ait pitié d'eux. La famille Leblanc est donc ballotée entre 1755 et 1758 entre les ports anglais, américains, québécois et français.

La branche louisianaise part de Marin Leblanc et Anne Cormier, son épouse. On leur connaît trois enfants, dont Yves, né à Mole, paroisse de Saint-Nicolas en Saint-Domingue, qui épouse Gabrielle de Montanat.

Après la révolte des esclaves, le couple émigre, comme beaucoup de créoles⁶, à la Nouvelle-Orléans.

En moins de soixante jours, deux cents plantations sont détruites et plus de deux mille blancs massacrés.

Yves Leblanc est plutôt un poète. Il est publié, d'ailleurs, à Paris et dans les journaux français de la Nouvelle-Orléans. La poésie ne nourrit guère son homme et il ouvre un magasin de mode et de fantaisie, au 55 de la rue Royale à la Nouvelle-Orléans.

Yves Leblanc et son épouse ont quatre enfants. Leur fils, Eugène, l'époux de Marie Elisabeth Moussier, est né à New Orleans le 2 février 1817. Lui aussi est un poète publié comme son père, et reconnu également comme artiste et peintre. Plusieurs de ses poèmes paraissent dans les journaux locaux français *L'Abeille* et *Le Courrier de la Louisiane*. Il est, au cours de sa vie professionnelle, clerc à la cour d'appel de New Orleans.

Le couple Leblanc – Moussier a trois enfants, Charles Emile, né le 4 novembre 1840 et décédé le 20 avril 1914, Eugène dont il sera question infra, et une fille, Marie.

Charles épouse le 5 mai 1867 Eulalie Elizabeth de Hoâ⁷ dont il a cinq fils : Pierre, qui sera médecin, Louis, Emile, Joseph et Charles (ces deux derniers décédés enfants), et deux filles, Emilie et Marie.

Avec ce mariage, les descendants vont porter aux USA le nom de Hoâ LeBlanc. Emilie et Marie sont deux artistes talentueuses, reconnues pour leurs marines et paysages et pour des poteries (*voir encadré suivante*).



Marie Elisabeth Moussier, dite Elisa,
(1805 - 1883)
épouse d'Eugène Leblanc.

⁵ Parmi ses lointains descendants, on ne compte pas moins de trois évêques, Mgr Edouard Alfred LeBlanc, évêque de St John au Nouveau-Brunswick de 1912 à 1935, Mgr Albini LeBlanc, évêque de Hearst en Ontario en 1940 puis de Gaspé de 1945 à 1957 et enfin Mgr Camille André LeBlanc, évêque de Bathurst, au Nouveau-Brunswick de 1942 jusqu'à 1969.

⁶ Originellement, le terme créole s'appliquait aux personnes qui étaient nées dans une colonie de plantation française ou espagnole. Aux Etats-Unis après l'achat de la Louisiane, la population blanche native de la Nouvelle-Orléans et des environs s'est appliqué ce terme pour indiquer qu'ils étaient des descendants blancs des colonies française et espagnole.

⁷ Le nom de la famille est apparu avec Francisco de Hoâ, originaire de Guipuzour, au Pays Basque espagnol.

Les soeurs Emilie et Marie Hoâ LeBlanc

Emilie (née le 17 juin 1870 à la Nouvelle-orléans, décédée le 26 juin 1932) et Marie (née le 23 novembre 1874 à la Nouvelle-Orléans, décédée en 1940) eurent des carrières parallèles. Toutes deux furent céramistes, peintres, illustratrices et professeurs de beaux-arts, et reconnues de leur vivant.



En haut : vase par Marie.

A droite : vase miniature par Emilie



En haut : paysage européen par Marie.

En bas : paysage de Louisiane par Emilie



L'un des fils du Dr Pierre Hoâ LeBlanc, Marion François, né le 9 août 1896, décédé le 12 octobre 1957, a épousé, une descendante de Français, Fabiola Pilié, elle-même décédée le 31 août 1995, à 97 ans, à la Nouvelle-Orléans. L'avis d'obsèques⁸ indique qu'elle avait alors deux fils, deux filles, vingt-quatre petits-enfants et quarante-cinq arrière-petits-enfants ! La descendance américaine de Chloé de Horellou de Lezongar Lassale est donc bien assurée...



Celitta Vaccani, auteur de l'ouvrage *A rosa de Bellevue*

Mexique, au sud de la Nouvelle-Orléans.

Cette plantation Bellevue semble avoir été, pour cette famille Cornen, le paradis sur terre. Du moins est-ce l'impression que les descendants de la famille perçoivent, à en croire Célita Vaccani dans son livre *A rosa de Bellevue*. Vie facile de riches sur cette plantation, tant qu'il y avait des esclaves pour travailler les terres. On peut penser qu'elle était aussi riche et importante que celle de Jean Baptiste Moussier !



Le couple Cornen - Garel a neuf enfants¹⁰, dont huit atteignent l'âge

adulte. Certains fondent une famille. Revenons maintenant à Sidonia, la belle-sœur d'Eugène Leblanc. Elle est la fille de Jean Marie Cornen, né au Croisic le 19 novembre 1767, et de Geneviève Garel, née à Saint-Marc en Saint-Domingue le 5 juin 1779.

Cette famille Cornen trouve ses origines à Morlaix en Finistère, et dans les actes de naissance porte le nom de Cornen de Restigou⁹.

Geneviève est propriétaire, suite à un héritage en provenance de la famille d'un certain Achille Ségur, de la plantation de Bellevue, qui se trouve sur la paroisse de Plaquemine (en anglais : *Plaquemines parish*), en Louisiane, sur le golfe du

Le 6 juin 1844, Théodore vend ses droits à deux de ses sœurs, Lodoiska Coolidge et Coralie Courcelle. Elles achètent aussi, par un autre acte, des droits à d'autres membres de la fratrie. Une donation est faite par les deux dames Ségur aux enfants de Sidonia Moussier. Le 28 mars 1846, une autre vente

adulte. Certains fondent une famille. Marie Geneviève Cornen décède à Plaquemine le 18 mai 1840, laissant huit enfants, et son mari meurt à la Nouvelle-Orléans le 2 août 1843. La belle plantation de Bellevue se trouve donc en indivision et il n'y a rien de plus délicat que de gérer une affaire avec autant de personnes.

⁸ In le *Times Picayune*, du 2 septembre 1995.

⁹ Le père de Jean Marie, Jean Pierre Cornen de Restigou, était né à Morlaix Saint-Mathieu le 11 septembre 1726 et avait épousé à Batz-sur-Mer (44) le 27 septembre 1751, Françoise Le Hir, née au Croisic le 21 juillet 1724.

¹⁰ Marie Elisabeth Virginia, née à Kingston à la Jamaïque vers 1798 épouse de Gil Achille Ségur ; Pierre Paul, né à la Jamaïque vers 1802 ; Jeanne Marie Gracieuse, née à Plaquemine en Louisiane le 5 mars 1806, épouse de Charles Edouard Ségur ; Théodore François né à Plaquemine le 5 février 1809, époux de Franchette Duplessis ; Laurent Maximilien né à Plaquemine le 10 novembre 1813, sans doute décédé en bas-âge ; Emma, née vers 1814 ; Maria Joséphine Sidonia, née à Plaquemine le 23 août 1821, épouse de Jean Baptiste Gustave Moussier ; Maria A.C. Lodoiska, née à Plaquemine vers 1820/25, épouse de George Edward Coolidge ; et Marie Eulalie Coralie, née à Plaquemine le 19.03.1823, épouse d'Achille Barthelemy Courcelle.

intervient et Mme Achille Ségur vend ses droits à Pierre, Emma et à Madame Moussier. Mais Emma Cornen n'a pas signé l'acte.

Un certain Zunts acquiert la propriété suite à une vente (sans doute aux enchères) organisée par le shériff à l'encontre de Sidonia et d'Emma. Un procès s'ensuit et la cour d'appel de Louisiane, en février 1861¹¹, confirme les ventes de Mesdames Coolidge et Courcelle, mais infirme le premier jugement à l'égard des enfants Moussier et déclare que ceux-ci sont propriétaires du tiers du quarante-huitième qui appartenait aux dames Segur.

Voilà un procès gagné par la famille Moussier, mais les droits possédés dans Bellevue sont infimes et ne permettent certainement pas de faire vivre la famille.

Jean Baptiste Gustave Moussier et Sidonia se sont, en effet, mariés dans les années 1840 et on leur connaît au moins trois garçons, Anatace (sans doute décédé en bas-âge), Louis Evalture, né vers 1842, Jean Marie, né vers 1846 et une fille, Marie Magdeleine Evelina, née à Plaquemine le 29 mars 1843.

Tout a basculé aussi, en Louisiane, avec la guerre de Sécession, qui voit la mort de 360 000 Nordistes et de 260 000 Sudistes, entre 1862 et 1865. Comme d'autres états esclavagistes, la Louisiane fit sécession en 1861. Celle-ci ne voulait pas libérer ses esclaves qui travaillaient dans les plantations et assuraient les richesses de ces exploitations gérées par les créoles blancs. En 1862, les troupes fédérales entrèrent en Louisiane et commencèrent à investir les forts Pike, Jackson et Saint Philip.

Les autorités louisianaises firent appel au patriotisme des créoles blancs pour combattre le Nord. On avance le chiffre de 600 000 étrangers qui participèrent à cette guerre. Il y eut environ 26 000 Français, dont 40 % combattirent avec le Nord, et 60 % avec le Sud. Trois mille Français de la Légion française (*French Brigade*) de New Orleans sous le commandement d'officiers comme Philippe de Marigny de Mandeville, Albin Rochereau, Félix Ferrier, Brogniet, Charles Janvier, combattirent avec les Sudistes. C'est au cours de la bataille de Shiloh, les 6 et 7 avril 1862, que fut tué Eugène Leblanc, petit-fils de Chloé, qui avait rallié le camp des Confédérés.

La famille Moussier est sans aucun doute dans une situation difficile et pour le moins délicate après la guerre de Sécession.

Le fils, Louis Evalture, né à Plaquemine vers 1842, épouse Marie Adèle Roysdon, mais va quitter la Louisiane.

Un premier fils, Louis, naît, certes, à New Orleans le 14 novembre 1868, mais une fille, Adèle, naît vers 1872 dans le Missouri, tandis qu'Alfred naît en 1876 au Texas. La descendance de ce couple sera donc hors de la Louisiane.

Jean Marie, né vers 1846 à Plaquemine, tenté par l'aventure, part au Brésil où il épouse Maria Calmon.

Cette installation va avoir de grandes répercussions sur la famille Moussier, ainsi que sur une partie de la famille Cornen.

Marie Magdeleine Evelina (dite Evelina), née à Plaquemine le 29 mars 1843, se marie à la cathédrale de Saint-Louis de la Nouvelle-Orléans, le 2 janvier 1864 avec Louis Cramer, un Français originaire de Metz, mais dont les parents étaient originaires d'Allemagne.

Il la laisse veuve avec quatre enfants en 1875.



Marie Adèle Roysdon,
épouse de Louis Evalture Moussier



Adèle Moussier O'Keefe,
fille de Louis Evalture
et de Marie Adèle Roysdon,
née vers 1872 dans le Missouri.



Jean Marie Moussier,
né vers 1846 à Plaquemine,
fils de Louis Evalture
et de Marie Adèle Roysdon,
époux de Maria Calmon.

Evelina Moussier
(2^e à partir de la
gauche)
et ses enfants



¹¹ Vol. XVI pour 1861 et 1862, Reports of cases argued and determined – The Supreme Court of Louisiana, page 97 et s.



*Evelina Moussier
et son premier mari, Louis Cramer*

La branche brésilienne :

Il est vraisemblable que Jean Baptiste Gustave Moussier a accompagné son fils Jean Marie au Brésil en 1866 ou 1867, car il est naturalisé brésilien par décision des 31 août et 3 septembre 1867.

Jean Baptiste retourne en Louisiane auprès du reste de sa famille, mais Jean Marie reste au Brésil.

Qu'est-ce qui déclenche en 1876 le départ de la famille Moussier et des sœurs Cornen pour le Brésil ? Difficile à dire.

Sont-ce les difficultés de la vie en Louisiane ? Un ressentiment à l'encontre des Américains du Nord qui ont libéré les esclaves et mis l'économie de la Louisiane en fâcheuse position ? Ou tout simplement une lettre de Jean Marie qui fait savoir que le Brésil est un nouvel Eldorado ? ...

En décembre 1876, à bord du navire *Le Donati*, commandé par Charles James Watson, dont la destination est donc le Brésil, voyagent ensemble : Jean Baptiste Gustave Moussier, sa femme Marie Joséphine Sidonia née Cornen, les deux sœurs de celle-ci, Lodoiska et Emma Cornen, et leur fille Evelina Cramer, née Moussier, alors veuve, accompagnée de ses qua-

tre enfants : Joséphine, Maria Sidonia dite Sissi, Jean Gustave et Jean Joseph Charles.

Evelina se remarie, au consulat britannique de Rio de Janeiro, avec William Grimsditch, un Anglais de Liverpool, qui lui donne trois enfants. Evelina devait parfaitement maîtriser, outre le français, la langue anglaise, ce qui ne pouvait que faciliter le rapprochement !



*William Grimsditch,
né à Liverpool en 1854,
second mari
d'Evelina Moussier*

Il en résulte une descendance Grimsditch, au Brésil jusqu'à nos jours.

Les enfants Cramer se marient au Brésil. Il faut croire qu'il y avait une colonie importante d'Anglais, car Sidonia épouse Douglas Watson, originaire de Saint Pancras dans le Middlesex, et Joséphine un certain Samuel Butcher, originaire de Liverpool. Ce sera moins exotique pour les deux garçons, qui épousent des Brésiliennes !

Une partie des descendants s'investit dans le café et y fait fortune.

Quant à Jean Marie, il obtient une concession pour faire naviguer un vapeur sur la rivière Doce. Il ne sera naturalisé brésilien qu'en 1883. Il obtient une concession en 1890 pour explorer une mine d'or, mais il décède peu de temps après.

Grâce à cette mine, sa femme sera une des personnes les plus riches de la ville de Linhares. Le couple n'a pas eu d'enfant.

Et voici, comment partant du Pontécruzien, Jacques Piriou, né le 15 avril 1672, on fait le tour du monde et que l'on a une descendance extraordinaire sur tous les continents. ■

*Jean François PELLAN,
avec la participation de Simone COINTEMENT, née LEZONGAR (branche sénégalaise),
et de Rose GRIMSDITCH (branche brésilienne).*

Remerciements :

à Monsieur R. Manuel Seixas pour les recherches qu'il a faites, et pour la découverte de l'appartenance à la franc-maçonnerie de Jean Baptiste Moussier.

Ces Messieurs les Brasseurs de Lambézellec

1850-1900

par Charly Neuder , CGF n° 09518

C'est un petit fait divers, dans la presse, qui nous a fait nous pencher sur l'histoire des débuts des brasseries de Lambézellec. On trouve beaucoup de documents sur la "Grande Brasserie de Kerinou" au XX^e siècle : publicités, affiches, marques, objets publicitaires. On finit par comprendre que cette brasserie est née de la fusion en 1925 de la grande brasserie de Lambézellec au bourg, dont il reste un bâtiment en béton et la cheminée de briques rouges, avec une brasserie dont il ne reste plus rien, qui se trouvait dans le quartier de Kerinou.

Mais quand et comment l'histoire a-t-elle commencé ? Qui furent les hommes fondateurs de cette industrie, qui fit la renommée de Lambézellec dans tout le département ?

Nous n'évoquerons pas ici la brasserie de la marine installée sous Louis XV pour fournir de la bière aux vaisseaux du roi, bière que l'on tenait pour antiscorbutique. De cette activité il nous reste une porte de l'arsenal, dite "porte de la Brasserie", au bout de la rue du Moulin-à-Poudre.

Au milieu du XIX^e siècle, l'activité brassicole en France est artisanale et traditionnelle. Le brasseur produit en petite quantité des bières de fermentation haute, c'est-à-dire à température ambiante pour une consommation essentiellement locale. L'avantage de Lambézellec, par rapport à Brest, est que l'eau y est claire et abondante. Il y a de très nombreuses sources sur tout le territoire de la commune. On parle de sept sources sur le site de Traon Stivell¹. En 1859, les deux brasseries existantes comptent quarante ouvriers brasseurs pour une production annuelle d'environ cinq mille hectolitres.

Outre les outils habituels : registres d'état civil, listes électorales, recensements de population et plans cadastraux, nous

avons trouvé de nombreux renseignements aux archives municipales et communautaires de Brest, dans un dossier contenant les actes d'abonnement des brasseurs de 1857 à 1893.

L'abonnement à cette époque est un acte annuel officiel négocié entre la commune et "la corporation des brasseurs". Il indique le montant du droit de fabrication que la commune entend appliquer aux brasseurs ainsi que la répartition de ce montant entre les différentes maisons au prorata de leurs ventes sur la commune.

Il mentionne également le nom du syndic que ces brasseurs ont élu entre eux. Ceux-ci sont parfois amenés à contester le montant qui leur est réclamé et la commune peut de son côté enquêter auprès des débitants pour connaître les quantités de bières vendues dans les commerces.

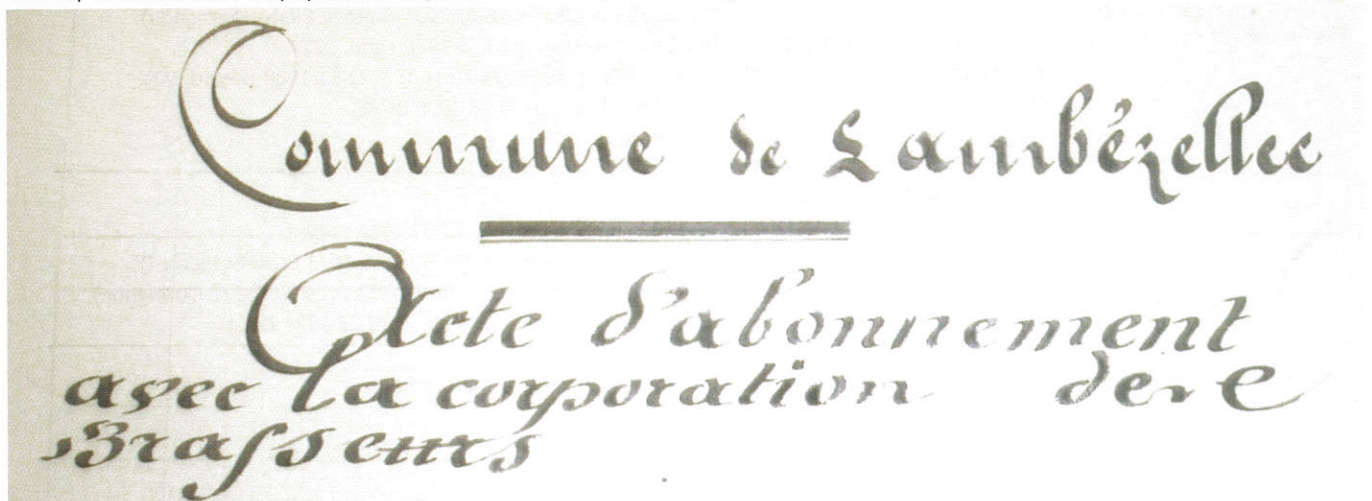
Pour la période qui nous intéresse, nous allons trouver quatre sites de production de bières sur la commune de Lambézellec :

* Traon Stivell au bourg, direction Bohars, seul site où l'on peut encore voir un bâtiment et une cheminée.

* Le Grand Chemin, ou rue de Paris, ou Rue Inkerman, ou encore Kerfautras, c'est-à-dire le haut de l'actuelle rue Jean-Jaurès de Brest. La dénomination du lieu a changé avec l'annexion d'une parcelle de Lambézellec par Brest en 1861.

* Kerinou, au bas de l'actuelle rue Robespierre, rue de Brest au XIX^e siècle et rue Jean-Jaurès entre 1919 et 1947.

* La Villette, un lieu-dit sur la route de Brest, approximativement à mi-chemin entre le bourg de Lambézellec et le village de Kerinou.



Acte d'abonnement
Photo Charly Neuder

¹ stivell : source. Traon : vallon (en breton),

TRAON STIVELL



Traon Stivell

Photo Charly Neuder

Nous n'avons pas trouvé "l'acte fondateur" de la brasserie du bourg de Lambézellec. Les différentes sources que nous avons pu consulter s'accordent sur la date de 1834 pour la création d'une brasserie au lieu-dit Traon Stivell, sur la route de Bohars.

De cette brasserie, il ne nous reste aujourd'hui qu'une partie des bâtiments et la cheminée tout près du "pont d'la brass", qui permettait aux Chemins de Fer Départementaux du Finistère de franchir la vallée du Spertot.

Cette brasserie, longtemps appelée "Maison Dubois Le Gléau", est l'œuvre de deux associés, André Prosper Dubois et Louis Ange Parfait Le Gléau.

Prosper Dubois

André Prosper Dubois est né le 2 prairial an III (21 mai 1795) à Brest. Il a donc vingt ans, le 1^{er} août 1815, quand il épouse à Lambézellec Marie Madeleine Françoise Virginie Le Donné, demeurant Pennarpavé au bourg. Il est négociant, comme son père André François et ses oncles Gautier à Brest. Jean Baptiste Le Donné, son beau-père, est propriétaire à Lambézellec.

Six enfants naissent à Brest de 1816 à 1830. Les actes de naissance nous indiquent, par les témoins qui les signent, les relations du couple. Ce sont presque exclusivement des négociants et marchands de Brest (Hersent, Gautier, Dubois, Larraut, Roger, Rendu...).

- André Prosper **DUBOIS** (°21.05.1795 Brest, + 19.11.1871 Lambézellec, rue de Bohars)
 x Marie Magdelaine Françoise Virginie **LE DONNÉ** (° 22.07.1799 (4 ther 07) Brest, + 15.08.1861 Lambézellec)
- Jean Prosper Émile **DUBOIS** (°10.06.1816 Brest, + 16.12.1873 Lambézellec)
 - Catherine Françoise Virginie **DUBOIS** (° 12.01.1818 Brest - + 05.10.1849 Toulon)
 - x Adolphe Charles Émile **BOUET** (°15 vendémiaire an XI Brest, +21.11.1879 Brest)
 - César Ange Prosper **DUBOIS** (° 28.07.1819 Brest -)
 - Ange Émilie **DUBOIS** (° 26.02.1821 Brest - + 04.06.1899 Brest)
 - x Étienne Athanase **MICHEL** (°14.06.1809 Orléans, +28.01.1884 Cannes)
 - Marie Élixa **DUBOIS** (° 24.03.1824 Brest - + 04.09.1861 Brest)
 - x François Louis Jules **PAYEN** (°15.03.1814 Brest, +18.04.1879 Brest)
 - Jeanne Virginie Léonie **DUBOIS** (° 19.10.1830 Brest - + 24.04.1888 Lambézellec)
 - x Charles Pierre Louis Eugène Marie **AGIE** (° 17.12.1828 Kervignac, 56, + 17.04.1891 Lorient)
 - Georges Charles Louis **AGIE** (° 29.09.1858 Gouesnou - + 29.12.1926 Saint-Pierre-Quilbignon)
 - x Marie Jeanne **GOURVES** (° 01.12.1869 Plougastel-Daoulas, + 16.01.1951 Brest-St Pierre-Quilbignon)
 - Adolphe Charles Léon **AGIE** (° 07.05.1893 Guipavas - +28.08.1980 Pabu, 22)
 - x Marguerite Marie **LE FOUEST** (° 13.01.1898 St Pierre-Quilbignon, + 21.11.1980 Bégard, 22)
 - Maurice Prosper Eugène **AGIE** (°10.12.1894 Brest, + 13.03.1896 Brest)
 - Léonie Anne Marie **AGIE** (° 07.09.1897 Brest)
 - Germaine Léontine Louise **AGIE** (°04.10.1899 Lambézellec, + 10.12.1987 Tréguier)
 - x Emile Louis Ange **SEQUIER**
 - Lucile Georgette Marie **AGIE** (°16.05.1901 Lambézellec - + 23.02.1980 Brest)
 - x François Marie **GOURVEZ** (°23.03.1900 Brest-Recouvrance, + 01.11.1976 Brest-St Pierre-Q)
 - Georgette Anna Léonie **AGIE** (° 13.05.1903 Lambézellec - + 20.10.1969 Brest-St Pierre-Quilbignon)
 - x Eugène Marie **LAGADEC** (°03.02.1899 Saint-Pierre-Quilbignon, + 12.05.1932 Brest)
 - x 2 Yves Louis Marie **BOULCH** (°09.09.1905 Trézilidé)
 - Charles Prosper Maurice **AGIE** (° 26.09.1862 Brest - + 20.05.1934 Courbevoie)
 - x Marie Joséphine **CORRE**
 - Mauricette Léonie Paule **AGIE** (° 10.04.1900 Brest, + 30.03.1995 Brest)
 - x 24.11.1930 Paris 15^e Georges **BAT**
 - x2 14.09.1910 Lourdes (65) Jeanne **BERNARD** (°18.05.1886 Brest, + 23.01.1966 La Rochelle)
 - Maurice Arthur Charles Jean **AGIE** (°19.07.1912 Lambézellec, + 10.12.1980 La Rochelle)
 - x 11.12.1939 La Rochelle (17) Yvonne PERON
 - Noella Marie Thérèse Jeanne **AGIE** (°24.12.1913, + 05.03.1914 Lambézellec)



Ci-dessus :
Jean Michel Alexandre Bouet,
père d'Adolphe Charles Emile Bouet,
et de Louis Edouard Bouet-Willamez

A droite :
Louis Edouard Bouet-Willamez



De beaux mariages chez ses filles

Le 17 juin 1835, Catherine Françoise Virginie épouse à Lambézellec Adolphe Charles Emile Bouet, lieutenant de vaisseau de trente-deux ans, fils de Jean Michel Alexandre, propriétaire, armateur, membre de la loge maçonnique "l'Heureuse Rencontre", chevalier de la Légion d'honneur et maire de Lambézellec de 1808 à 1826, puis de 1830 à 1839.

Adolphe Bouet est contre-amiral, grand officier de la Légion d'honneur en 1864.

Il a un frère célèbre, Louis Édouard Bouet, qui fera une carrière prestigieuse dans la Marine sous le nom de Bouet-Willamez.

Son autre frère, Jean Marie Michel Alexandre, négociant, poète, journaliste, écrivain lauréat de l'Académie française, sera également maire de Lambézellec de 1846 à 1848.

Le 30 juin 1845, Ange Emilie épouse à Lambézellec Étienne Athanase Michel, propriétaire de trente-six ans, originaire d'Orléans. Athanase ajoutera le nom de sa mère à son patronyme, et c'est sous celui d'Athanase Michel-Morand qu'il sera maire de Lambézellec de 1862 à 1876.

Ce même 30 juin 1845, Marie Elisa épouse François Louis Jules Payen, lieutenant de vaisseau de trente et un ans, fils de Charles Vincent Payen, médecin en chef de la marine. François Prosper Louis Jules Payen sera capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur.

Le 15 juillet 1854, Jeanne Virginie Léonie épouse à Brest, Charles Pierre Louis Eugène Marie Agie, "avocat près de la Cour Impériale de Rennes âgé de 25ans né à xvignac (sic ; il s'agit de Kervignac, Morbihan) le 17 décembre 1828". Le père du mari est notaire à Quimperlé.

Rue de Bohars

En 1866, lors du recensement, on trouve au 32 rue de Bohars à Lambézellec, Prosper Dubois, négociant, et Emile Dubois, son fils, rentier, avec deux domestiques, Antoinette et Joséphine Nicol.

En 1872, le recensement ne fait état rue de Bohars que d'Émile Dubois. En effet, son père est décédé le 19 novembre 1871, rue de Bohars "propriétaire et négociant veuf de Marie Madeleine Françoise Virginie Le Donné", décédée le 15 août 1861 à Lambézellec, 10 rue de Bohars.

Emile Dubois finira ses jours le 16 décembre 1873, rue de Bohars, à cinquante-sept ans et demi.

Prosper Dubois est syndic de la corporation des brasseurs de Lambézellec de 1862 à 1870.

Parfait Le Gléau

La famille Le Gléau est une famille de notables de Brest. Le grand-père, Yves Gléau, est notaire procureur du siège royal de Brest avant la Révolution. Nous lui trouvons quinze enfants entre 1763 et 1783, tous baptisés à l'église Saint-Louis à Brest.

Yves Joseph Marie est le troisième et l'aîné des garçons. Il est notaire comme son père et épouse Marie Étienne Collet, fille de Vincent Jean Martin, pilote, et de Denise Michelle Tournellec.

Louis Ange Parfait Le Gléau naît le 12 messidor de l'an XII de la République française à Brest (1^{er} juillet 1804). En 1835, à trente ans, il n'est pas notaire - c'est son frère aîné, Etienne Elie Hypolithe, qui a pris l'étude - mais pharmacien patenté.

Il épouse, le 18 mai 1835, à Brest, sa cousine germaine, Jeanne Eugénie Séraphine Le Franc, fille de sa tante Charlotte Thérèse Le Gléau et de Jean Louis Augustin Le Franc, commissaire de marine.

De cette union naissent à Brest, Yvonne Charlotte Stéphanie, le 10.12.1836, puis Caroline Anne Jeanne, le 25 juillet 1843.

Sur les actes de naissance le père signe *P:LeGléau phicien* ou *P:LeGléau phicien et D.M.*, indiquant par là sa préférence pour le prénom Parfait et son attachement à sa profession de pharmacien et de docteur en médecine.

Le 2 février 1858, Yvonne Charlotte épouse à Brest, François Guillaume Louis Holley, négociant à Brest. A cette époque, Parfait Le Gléau est adjoint au maire de Brest.

Le 30 septembre 1869, Jeanne Eugénie Séraphine Le Franc décède, 32 rue de Siam à Brest. C'est un tournant dans la vie de Parfait Le Gléau puisqu'il va, avec sa fille Caroline, s'installer rue de Bohars à Lambézellec, où il est recensé comme négociant en 1872.

Le 3 avril 1872, Caroline épouse à Brest Louis Edouard

- Yves **GLEAU** (°21.07.1737 Plougonvelin, + 27 ventôse an II Brest)
- x Jeanne Josèphe **GRALL** (°18.03.1741 Brest Saint-Louis, + 27.02.1815 Brest)
- Anne Françoise **GLEAU** (° 13.08.1763 Brest - + 02.03.1816 Brest)
 - x Guillaume **PRIGENT** (°16.11.1745 Saint-Pol-de-Léon, + 05.11.1812 Brest)
 - Marie Jeanne Josèphe **GLEAU** (° 05.12.1764 Brest - + 16.02.1834 Brest)
 - x Jean Pierre **BIONARD** (°1754 Vesoul, paroisse Saint-Georges, + 10 ventôse an XII Brest)
 - Marie Jacquette **LE GLEAU** (°02 .06.1766 Brest - + 06.09.1773 Brest)
 - Yves Joseph Marie **LE GLEAU** (°02.07-1767 Brest, + 24.11.1838 Brest)
 - x Marie Étienne **COLLET** (°10.09.1764 Brest, + 05.11.1834 Brest)
 - Étienne Élie Hyppolite **LE GLEAU** (°4 complémentaire an VII Brest, + 11.01.1880 Brest)
 - Louis Ange Parfait **LE GLEAU** (°12 messidor an XII (01.07.1804) Brest, + 30.09.1869 Brest)
 - x Jeanne Eugénie Séraphine **LE FRANC** (° 27.06.1811 Brest, + 17.03.1883 Lambézellec (*voir plus bas*))
 - Marie Josèphe **LE GLEAU** (° 24.09.1768 Brest - + 28 germinal an XII Brest)
 - x Clet **CHIRON** (°13.11.17860 Pontrieux, paroisse Notre-Dame des Fontaines, + 26.01.1823 Brest)
 - Marie Renée Florence **LE GLEAU** (° 23.09.1769 Brest, + 24.02.1771 Crozon)
 - Angélique Thérèse **LE GLEAU** (° 28.02.1771 Brest, + 16.05.1807 Brest)
 - x René Etienne **LE BRETON** (+ 16.01.1823 Brest)
 - Marie Françoise Adélaïde **LE GLEAU** (° 24.04.1772 Brest, + 09.05.1772 Crozon)
 - Adélaïde Josèphe **LE GLEAU** (° 30.05.1773 Brest, + 15.08.1779 Brest)
 - Jeanne Perrine **LE GLEAU** (° 19.09.1774 Brest, + 14.04.1777 Brest)
 - Marie Françoise **LE GLEAU** (° 21.11.1775 Brest, + 06.07.1776 Crozon)
 - Pierre Marie Jérôme **LE GLEAU** (° 20.05.1777 Brest, + 29.04.1779 Brest)
 - Jean Marie **LE GLEAU** (° 27.10.1778 Brest, + 10.10.1779 Saint-Renan)
 - Charlotte Thérèse **LE GLEAU** (°16.10.1780 Brest, + 10.03.1849 Brest)
 - x Jean Louis Augustin **LE FRANC**
 - Jeanne Eugénie Séraphine **LE FRANC**
 - x 18.05.1835 Brest Louis Ange Parfait **LE GLEAU** (*voir plus haut*)
 - Jeanne Françoise Corentine **LE GLEAU** (°12.12.1783 Brest, + 04.02.1786 Brest)

Pougny, médecin de 1^e classe de la Marine, chevalier de la Légion d'honneur.

Il prend la suite de Prosper Dubois à la tête de la corporation des brasseurs de Lambézellec, de 1871 à 1882.

Aux recensements de 1876 et 1881, il est brasseur, habitant seul rue de Bohars. Son frère, Etienne Elie, décède à Brest le 11 janvier 1880, ancien notaire, célibataire. Parfait décède le 17 mars 1883, rue de Bohars, à Lambézellec.

Sur sa tombe on peut lire "*Charles Agie, ancien conseiller de Cour d'Appel à Nîmes, Président du tribunal de Lorient, né en 1828 décédé en 1891*".

Georges Agie naît le 1er octobre 1858, à Kerinaouen en Gouesnou. Son frère Charles naît le 26 septembre 1862, rue Traverse à Brest, au numéro 20.

Les deux frères Agie, associés à Alexandre Amand Bertray, constituent la Maison "Agie & Cie" et dirigent la brasserie de

Agie

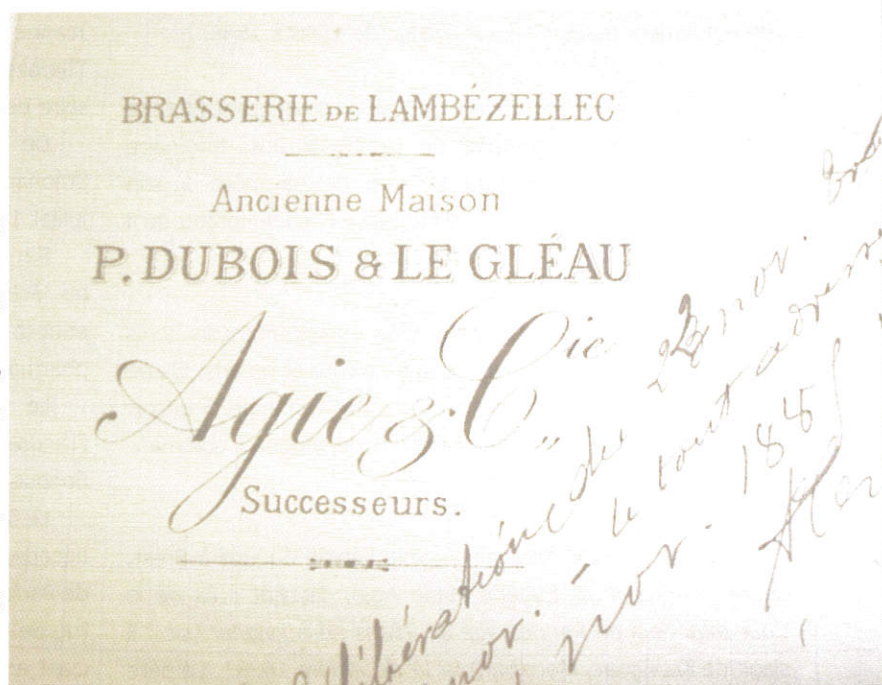
Les actes d'abonnement nous permettent de comprendre les différences successions qui ont eu lieu concernant la brasserie de Traon Stivell.

Ainsi, pour 1883, Parfait le Gléau représente les établissements "Le Gléau et Dubois".

En 1884, la maison Le Gléau & Dubois n'apparaît plus sur l'acte. Par contre, pour le même montant, (1625 frs), "*Georges Agie représente la maison "Agie frères et Bertray", qui deviendra l'année suivante "Agie & Cie."*

Georges (Charles Louis) et Charles (Prosper Maurice) Agie sont les petits-fils de Prosper Dubois. (*Voir tableau page 36*). Leur autre grand-père est Jean Louis Agie, qui fut notaire à Quimperlé.

Leur père Charles Louis est né en 1828 à Kervignac, et enterré à Lambézellec.



Papier à en-tête Agie et Cie
Photo Charly Neuder

leur grand-père de 1883 à 1891. Georges est d'ailleurs élu par ses pairs, syndic de la corporation des brasseurs, pendant toute cette époque.

En 1893, nous trouvons Georges Agie à Pontanné en Guipavas. Il est négociant et père d'un petit Adolphe Charles Léon, né le 7 mai. C'est à Guipavas qu'il se marie le 16 mai 1894 avec Marie-Jeanne Gourvès, de Plougastel Daoulas, et curieusement nous le retrouvons en 1899, rue Inkerman à Lambézellec, où naît sa fille Germaine Léontine Louise, le 4 octobre. Il est à cette époque à la tête de la brasserie créée par Joseph Despinoy.

Charles Prosper Maurice Agie est né à Brest le 26 septembre 1862, au numéro 20 de la rue Traverse. Le 10 avril 1900 naît à Brest, au 114 de la rue de Paris, une petite Mauricette Léonie Paule Marie Corre, fille de Marie Joséphine Corre, célibataire. Charles reconnaîtra l'enfant le 4 décembre 1901.

Plus tard en 1910, il épousera, à Lourdes, Jeanne Bernard et aura en 1913, une petite fille, Noella Marie Thérèse Jeanne, qui malheureusement ne vivra pas au-delà de deux ans. (Voir tableau page 36)

Alexandre Amand Bertray

Le nom Bertray apparaît dans la première dénomination de la maison qui succède à Dubois-Le Gléau le 17 octobre 1883. Georges Agie siège pour la première fois à la négociation des brasseurs au titre de la "Maison Agie frères et Bertray", qui devient l'année suivante "Agie & Cie".

Une histoire de bouteille à la mer

Le 14 décembre 2009, Yannick Guérin, du quotidien *Ouest-France*, relate une trouvaille bien curieuse à Cabarete, en République Dominicaine, site bien connu des kite-surfeurs. C'est lors d'une plongée qu'un Américain a ramené à la surface une bouteille ancienne, qui porte à la base de son col un sceau frappé de l'inscription "A. Bertray Lambézellec".

A Lambézellec, ce nom est parfaitement inconnu ; de l'histoire de la Grande Brasserie ou de celle de Kérinou ce sont les noms de Dubois, Le Gléau ou Le Fraper, qui sont restés dans la mémoire de la cité.



Le col de la "bouteille à la mer"

Photo Ouest-France

Les Poids et Mesures

Alexandre Amand Bertray naît à Elbeuf, dans le département alors appelé Seine-Inférieure, le 10 novembre 1838. Ses parents sont tous deux tisserands mais Jean Baptiste, son grand-père paternel, est garde-côte et décède le 22 mars 1812 à l'île d'Yeu, capitaine commandant de la garnison des canoniers vétérans.

Alexandre fait de bonnes études, puisqu'il réussit l'examen de vérificateur des Poids et Mesures. Ce corps a été créé sous la monarchie de Juillet par l'ordonnance royale du 17 avril 1839. Il est prévu que chaque arrondissement aura son vérificateur des Poids et Mesures.

Arrivé à Brest, il s'installe 20 rue d'Aiguillon.

Le 5 avril 1869, à trente ans, il épouse Ernestine Marie Keruel, dix-neuf ans, fille de feu Yves Marie, maître cordonnier, et de Mélanie Célestine Françoise Lamour, rentière, domiciliée 80 Grand Rue à Brest. Pour pouvoir se marier, Alexandre doit au préalable justifier de sa libération du service militaire, qui, à l'époque, pour ceux tirés au sort, dure six ans.

Le couple s'installe 80 Grand Rue, chez les parents de la mariée, où Alexandre Adolphe Marie, puis Mélanie Jeanne Marie voient le jour le 10 mai 1872 et le 27 juin 1875, mais leur troisième enfant, Marie Alexandrine Célestine, naît à Lambézellec, au village de Kercastrec, le 28 janvier 1882.

Une reconversion professionnelle

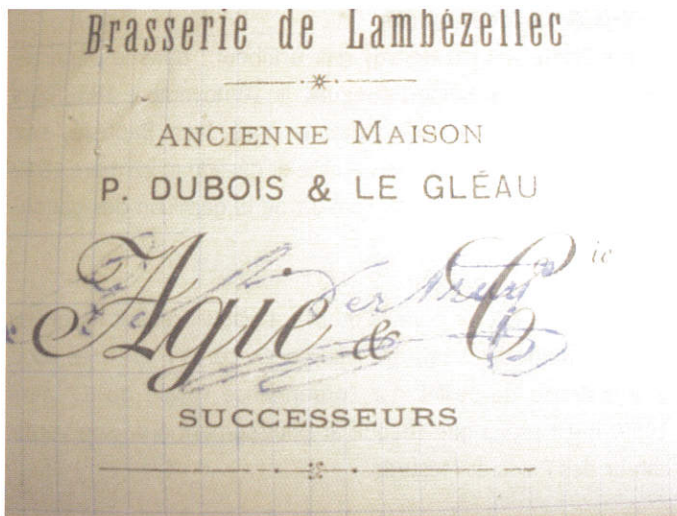
Malheureusement, le 17 décembre 1883, Ernestine Marie décède à Kercastrec. Alexandre est alors noté *marchand brasseur*. Il est accompagné dans sa déclaration de Georges Charles Louis Agie, avec qui il est en train de s'associer pour prendre la succession Dubois-Le Gléau.

Le 18 février 1886, Alexandre épouse sa belle-sœur, Mélanie Marie Keruel, vingt-neuf ans, institutrice communale à Bel Air, l'actuel Saint-Martin de Brest. Il se déclare alors "vérificateur des poids et mesures en congé".

L'article 162 du code civil ne permet pas une telle union avec un beau-frère ou une belle-sœur, mais la prohibition a été levée par décret présidentiel du onze janvier précédent. Ce mariage a pour conséquence la démission de l'enseignement de Mélanie Marie. Le couple donne le jour à Ernest Charles Félix, le 7 décembre de la même année, au village de Kercastrec en Lambézellec.

En 1893, Alexandre Bertray siège, pour la première fois, à la négociation de l'abonnement des brasseurs. Il est alors à la tête de la brasserie de Traon Stivell et est d'emblée élu syndic de la profession.

En 1896, Alexandre Bertray entre au conseil municipal de Lambézellec. La famille Bertray est arrivée rue de Bohars, les quatre enfants vivent sous le même toit et Alexandre, l'aîné,



En 1893, Alexandre Bertray appose sa signature sur l'entête du papier à lettre Agie et Cie (photo Charly Neuder)

vingt-quatre ans, est médecin. La maisonnée s'est agrandie : Augustine Salaun, institutrice en 1891, est désormais comptable, François Salaun (son frère ?) de dix-neuf ans est brasseur, Marie Nicolas et André Grall, de vingt-deux et seize ans, sont domestiques.

Le 13 février 1898, Alexandre Bertray démissionne du conseil municipal, au grand regret de celui-ci, qui charge le maire de le faire revenir sur sa décision. Deux mois plus tard, le 30 avril, il décède à son domicile à la brasserie de Traon Stivell. Il a cinquante-neuf ans.

L'avis de convoi qui paraît dans la *Dépêche de Brest* du dimanche 1^{er} mai 1898 nous apprend qu'outre la présidence du syndicat de la brasserie, il est président de la "Société de Secours Mutualiste" de Lambézellec. Cette société, initialement "Société de Saint François-Xavier", fondée en 1858 compte en 1894, vingt et un membres honoraires et cent trente-sept membres participants. Elle est présidée par Alexandre Bertray de 1888 à 1898.

La relève

Au décès de son mari, Mélanie Marie Keruel, veuve Bertray, ne baisse pas les bras et prend la direction de la brasserie. En 1902 elle entreprend même des travaux importants, notés dans les registres de la société "Béton Armé Système Hennebique" sous le numéro 14661 : "Brasserie à Lambézellec (Finistère) Propriétaire Mme Veuve Bertray".

Retour à l'enseignement

Le dernier fils d'Alexandre Bertray prend épouse le 11 octobre 1909, à Quimper. On apprend alors que sa mère a repris son métier d'enseignante, puisqu'elle est institutrice à Loctudy. Son frère Alexandre, présent à la cérémonie, est médecin dans le IX^e arrondissement de la capitale.

Ainsi, Mélanie Marie Keruel, Veuve Bertray se retrouve première directrice de la nouvelle école publique des filles construite en 1908 à Loctudy. Elle sera "bientôt secondée par sa

nièce" Marie Alexandrine Célestine, qui est également sa belle-fille [elle est fille du premier mariage de son mari avec sa sœur ; pour cette raison, elle est aussi sa nièce] et "par madame Caugant". L'Ouest-Eclair du 21 décembre 1914 nous décrit le comportement exemplaire de l'institutrice de Loctudy qui, avec sa nièce et les élèves de l'école, s'active pour les œuvres au profit des hommes au front telles que "le Tricot du Soldat" ou le "Comité du Noël du Soldat" ou "le Comité du Noël du Marin".

Mélanie Marie Keruel finira ses jours à Loctudy le 5 février 1932. "Tous les instituteurs et institutrices de la région l'accompagneront à sa dernière demeure ainsi que de très nombreux habitants de Loctudy" selon l'Ouest-Éclair du 6 février 1932.

LE GRAND CHEMIN

Joseph Gérard Despinoy De la Belgique au Grand Chemin en passant par Landerneau

Les Despinoy viennent de Belgique et plus précisément de la petite bourgade de Roisin, aujourd'hui section de la commune de Honnelles, en région wallonne, dans la province de Hainaut.

Pierre Joseph Despinoy est brasseur. Il a presque quarante-huit ans, quand il épouse, le 18 janvier 1818 à Lambézellec, Marie Anne Simon, demeurant au lieu du Grand Chemin. De cette union naît Joseph Gérard le 29 novembre de la même année à Landerneau aux Capucins. Anne Simon décède le 2 janvier 1819, aux Capucins, à Landerneau.

Le 28 avril 1819, Pierre Joseph se remarie et épouse à Landerneau Marie Lorette Jeanne Loussot, de Brest. De cette nouvelle union naîtront à Landerneau, Louis Marie, le 19 avril 1820, et Alexandre René, le 22 mars 1822.

Joseph Gérard Despinoy a vingt et un ans le 1^{er} septembre 1840, quand il épouse à Brest, Mélanie Le Brun. Le couple s'installe à Landerneau, où naît Charles Joseph le 6 juin 1842.

Création d'une brasserie

En août 1842, Joseph Gérard Despinoy dépose en mairie de Lambézellec une demande en vue "d'établir vis-à-vis du télégraphe sur la propriété de Monsieur Cordier une brasserie". Il obtient l'accord de la sous-préfecture de Brest, le 10 août 1842.

En novembre 1855, il demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur. Le préfet rappelle au maire de Lambézellec qu'une telle demande doit être soumise à enquête de "commodo et incommodo". Finalement, le 1^{er} août 1856, la sous-préfecture indique à M. le Maire de Lambézellec, qu'elle "autorise le sieur Despinoy à établir une chaudière à vapeur dans la brasserie qu'il possède sur les glacis de Brest". (La brasserie,

Pierre Joseph **DESPINOY** (+ 17.02.1813)

x Amélie **WILBAUT** (+ 07.09.1811)

- Pierre Joseph **DESPINOY** (°12.02.1776 Roisin, + 18.12.1862 Landerneau)

x1 Marie Anne **SIMON** (° 06.01.1791 Lambézellec, + 02.01.1819 Landerneau)

- Joseph Gérard **DESPINOY** (° 29.11.1818 Landerneau, + 09.07.1883 Brest)

x Mélanie Adrienne **LE BRUN** (° 10.03.1812 Brest, + 25.10.1874 Brest)

- Anonyme garçon **DESPINOY** (1841-1841 Landerneau)

- Charles Joseph **DESPINOY** (° 06.06.1842 Landerneau, + 21.02.1873 Brest)

- Anonyme garçon **DESPINOY** (1844-1844 Lambézellec)

- Anonyme fille **DESPINOY** (1847-1847 Lambézellec)

- Mélanie Marie Agathe **DESPINOY** (° 02.02.1850 Lambézellec, + 20.01.1890 Brest)

x Charles Victor **BERGER** (°07.02.1838 Brest, + 14.01.1915 Brest)

- Marie Marguerite **BERGER** (° 20.07. 1869 Brest, + 18.06.1873 Brest)

- Marguerite Jeanne Louise **BERGER** (° 28.01.1871 Brest, + 21.02.1871 Brest)

- Charles Joseph Auguste **BERGER** (° 30.01.1872 Brest, + 29.01.1915 Nantes)

x Marie Thérèse **GUEZENEC** (°27.01.1880 Brest, + 31.12.1967 Brest)

- Anonyme garçon (° et + 10.05.1878 Brest)

- Adrien Ernest **BERGER** (° 13.11.1879 Brest)

x Gabrielle Marie Sophie **CHABÉ** (°27.03.1878 Frévent (62)

x2 128.04.1819 Marie Lorette Jeanne **LOUSSOT LOUSSOT** (°26.07.1791 Brest Saint-Louis, + 23.04.1874 Landerneau)

- Louis Marie **DESPINOIS** (° 19.04.1820 Landerneau, +20.05.1886 Landerneau)

x Emilie Francine **LESCOP** (°24.04.1821 Lesneven, + 27.12.1887 Landerneau)

- Amélie Joséphine Marie **DESPINOIS** (°01.02.1848 Landerneau, + 17.02.1916 Landerneau)

x Charles Marie Emmanuel **LE BOS** (°01.03.1836 Morlaix, + 11.09.1913 Landerneau)

- Edmond Louis Marie **LE BOS** (°05.06.1868 Landerneau, + 02.07.1944 Landerneau)

x Marie Anne Elisa **DUBOIS** (°26.02.1872 Rouen, + 02.08.1947 Landerneau)

- Edmond Edouard Charles Louis Marie **LE BOS** (°28.12.1890 Landerneau, + 20.05.1965 Brest)

- Amélie Marie Eugénie Joséphine **LE BOS** (°07.03.1893 Landerneau)

- Henri Albert Marie Joseph **LE BOS** (°06.02.1895 Landerneau, + 25.05.1979 Landerneau)

- Georges Louis Marie **LE BOS** (°02.12.1898 Landerneau, + 02.10.1916 Landerneau)

- Henri Charles Marie **LE BOS** (°16.05.1870 Landerneau, + 07.02.1875 Lesneven)

- Charles Henri Marie **LE BOS** (°21.02.1876 Landerneau, + 05.07.1943 Paris)

x Marie Anne Pierrina **ZAMPA** (°03.06.1882 Bologne (Italie), + 15.05.1979 Montigny/Loing)

- Albert Joseph Marie **LE BOS** (°31.05.1878 Landerneau, + 02.10.1963 Paris 4e)

x Julia Marie **JENEVIN** (°22.06.1880 Brest, + 24.02.1950 Paris 15e)

- Camille Joseph Marie **LE BOS** (°22.01.1882 Landerneau, + 17.12.1962 Landerneau)

x Fernande Louise Marie **PINCHON** (°27.07.1884 Taulé, + 21.12.1970 Landerneau)

- Elisa Fanny **DESPINOY** (°12.12.1850 Landerneau, + 17.06.1922 Landerneau)

x Charles Symphorien **PARRY** (°01.03.1837 Riom (63), + 10.12.1883 Landerneau)

- Alexandre René **DESPINOY** (°22.03.1822 Landerneau, + 30.07.1872 Les Abymes (Guadeloupe)

comme le télégraphe, se trouve sur la zone D du cadastre, zone dite "des glacis").

A partir de 1842, la famille s'installe à Kerfautras, où voit le jour Mélanie Marie Agathe, le 2 février 1850.

Joseph Gérard Despinoy a deux enfants : un fils, Charles Joseph, qui décède célibataire le 21 février 1873, au 54 rue de Paris, à Brest (anciennement le Grand Chemin : la loi de 1861 avec l'annexion de 172 hectares de Lambézellec par Brest est passée) et Mélanie Marie Agathe, qui épouse le 31 août 1868, Charles Victor Berger.

Du point de vue professionnel, on trouve Joseph Despinoy, syndic de la corporation des brasseurs de Lambézellec dans les années 1857 à 1860.

Mélanie Le Brun décède à Brest "54 rue de Paris" le 25 octobre 1874 et Joseph Gérard le 9 juillet 1883 à Brest "54 rue de Paris, veuf de Mélanie Le Brun".

Une famille de brasseurs

Tandis que Joseph Gérard monte son affaire à Lambézellec, son père et son jeune frère, Louis Marie, créent à Landerneau "La Grande Brasserie Flamande".

Plus tard, ils seront aidés par deux petits-fils de Louis, Edmond et Camille Le Bos. En 1870, cet établissement est considéré comme le plus important du département avec une production annuelle de dix mille hectolitres de bière. En 1925, elle sera rachetée par la Grande Brasserie de Kerinou.

Charles Victor Berger, médecin de la Marine

Charles Victor Berger naît à Brest le 7 février 1838. Il est le fils de Charles Auguste Berger, commis de marine, et de Jeanne Louise Aglaë Jousseran. A dix-huit ans, il est étudiant en médecine à la Marine, "chirurgien 1^{re} classe" en 1858, "2^e classe" en 1862 et "docteur en médecine de la faculté de Montpellier" en 1868. Il épouse Mélanie Marie Agathe Despinoy, le 31 août 1868 à Brest et quitte la marine en 1869.

A la naissance de ses enfants, il est "médecin de 2^e classe" de la marine en 1869, "docteur médecin" en 1871, "docteur en médecine" en 1872 puis "négociant" en 1879. Il est domicilié 54 rue de Paris.

Un maire brasseur

Avec sa reconversion professionnelle commence son engagement dans les affaires de la cité brestoise. Ainsi, est-il élu conseiller municipal de 1874 à 1878, réélu de 1881 à 1884, nommé adjoint au maire en 1881, conseiller et adjoint de 1884 à 1890, enfin maire de Brest le 20 mai 1900. Sur les listes des maires de Brest il est dit "docteur puis fabricant de bière".

Charles Victor Berger est chevalier de la Légion d'honneur en 1880, officier en 1908 et officier de l'instruction publique en 1892.

Mélanie Marie Agathe Despinoy décède le 20 janvier 1890 à quarante ans, Charles Victor Berger est alors industriel. Il décède le 14 janvier 1915, toujours 54 rue de Paris.



Charles Victor Berger
Docteur de la Marine
(archives de Brest)

Georges Agie

Joseph Despinoy décède en 1883. Nous n'avons pas pu établir sa succession à la brasserie mais nous avons tout demême une information² indiquant que Georges Agie s'est trouvé à la tête de la brasserie "rue Inkerman" en 1899. Nous savons qu'il a vécu rue Inkermann, où est née sa fille Germaine Léontine Louise.

Une deuxième brasserie au Grand Chemin

Joseph Chupin

Nous avons trouvé aux archives un "Etat des commerçans (sic) de la commune de Lambézellec exerçant leur industrie dans l'arrondissement de Brest depuis plus de 5 ans et domiciliés sur cette commune de Lambézellec depuis plus de 2 ans", pour les années 1849, 1850 et 1851. En 1849 et 1850, Joseph Despinoy, brasseur à Kerfautras y est mentionné. En 1851, il est à nouveau cité au 94 de la rue de Paris, mais on trouve également un Joseph Chupin, brasseur, au 42 de cette même rue de Paris. Nous avons donc deux brasseries voisines dans ce lieu-dit du Grand Chemin.

Les recherches généalogiques nous apprennent que Joseph Chupin, débitant de vin, époux de Victoire Gadefait, (ou Gadefaix) a eu trois enfants au lieu-dit le Grand Chemin, à Lambézellec : François Antoine Lucien Alexandre le 13 juin 1846, mort le 27 juillet, Jules Léon Hypolite le 12 septembre 1847, décédé le 24 du même mois, et Ferdinand Frédéric le 11 janvier 1849.

On note aussi la présence autour de la famille de François Huber, brasseur, vingt-huit ans en 1846, oncle des enfants. François Huber, époux de Lucie Gadefait, est né à Oberachern dans le Bade Wurtemberg. Il décède à Lambézellec le 2 septembre 1848, au Grand Chemin.

Le décès de François Huber annonce-t-il la fin de l'expérience brassicole de son beau-frère Joseph Chupin ? On est en droit de le penser, car nous n'avons pas trouvé d'autre mention de cette brasserie.

KERINOU



Un pignon décoré à Kerinou rappelle la présence passée de la brasserie
Photo Charly Neuder

Landolt fils

Les Landolt sont d'origine suisse. Les enfants sont tous nés à Bâle et mariés à Genève : Jacob Frédéric, né le 29 janvier 1844, marié le 19 octobre 1874 à Anna Julie Stadmann ; Conrad Edouard, né le 21 avril 1851, marié le 18 janvier 1875 à Louise Haudenschild ; Ursule Elisabeth (Elise), née le 31 mai 1842, mariée le 9 octobre 1874 à Charles Jules Landgraf. A leur mariage, leur père est présent et se prénomme Jacob Frédéric. Ils sont brasseurs.

Les deux frères Frédéric et Édouard Landolt, brasseurs, sont recensés à Kerinou et plus précisément à Poul an Traon, souvent écrit Poulantraon, en 1866 en compagnie de leur mère, Catherine Frey, et de leur sœur Elise. Nous ne trouvons pas trace du mari de Catherine Frey, comme nous ne trouverons aucune trace de cette famille dans les registres d'état civil de Lambézellec.

² Archives municipales de Brest, cote 2L 1.1

Le 24 novembre 1864, ils obtiennent l'autorisation d'établir une brasserie sur la commune de Lambézellec à Poul an Traon.

L'entreprise sera de courte durée puisqu'en mai 1867, Annet Monier écrit au Maire de Lambézellec pour *"l'informer qu'il a pris la suite des affaires de M. Landolt fils brasseur à Kerinou"*.

Annet Monier, du Cantal à Brest en passant par Rochefort

Les Monier sont originaires du centre de la France. Annet Monier est né à Champs, dans le Cantal, le 7 mars 1815, d'une famille de paysans.

En 1842, il a vingt-sept ans et se trouve journalier à Rochefort en Charente-Inférieure, comme on le dit à l'époque, et séduit Anne Aurié, lingère, fille d'un couple de cabaretiers, qu'il épouse le vingt-six octobre. Anne naît à Rochefort le 6 août 1844.

Le couple et l'enfant vont quitter Rochefort pour venir à Brest rejoindre François Monier, cuisinier, frère aîné d'Annet.

Marchand à Brest

A Lambézellec, le 4 octobre 1847 *"à une heure du matin au chef-lieu de cette commune"*, décède Anne Laure Aurié, vingt-cinq ans *"épouse d'Annet Monier marchand domicilié à Brest"*.

Moins d'un an plus tard, le 9 août 1848, Annet Monier épouse Emma Adèle Vitel, de Landerneau. Annet est marchand à Brest. Le couple a sept enfants entre 1849 et 1862.

Les actes de naissance des enfants nous indiquent une évolution de la situation professionnelle d'Annet, qui de marchand, devient marchand de drap, puis marchand d'effets confectionnés, puis marchand tailleur, 92 Grand Rue à Brest, depuis 1857.

Reconversion professionnelle

En mai 1867, nous l'avons vu, Annet Monier prend en main la brasserie de Kerinou.

C'est à partir de 1883, sur les actes de naissance de ses petits-enfants, qu'on note le terme "brasseur" pour qualifier Annet Monier. On apprend, par ces actes, que son gendre François Amblard, lui aussi brasseur, l'assiste dans son industrie, tout comme son fils Jules Joseph, lui aussi brasseur à son décès le 11 juillet 1888. Toute la famille est alors domiciliée à Poul an Traon en Lambézellec.

Enfin, Annet Monier décède le 8 juillet 1891, à Poul an Traon *"Marchand Brasseur de 76 ans 4 mois"*. Emma Adèle Vitel, sa veuve, décédera à Lambézellec, 88 rue de Brest, le 27 février 1906. En 1891, après le décès de son mari, elle vend la brasserie de Kerinou aux frères Le Fraper.

Antoine **MONIER**, (°08.09.1771 Champs, + 18.08.1839 Champs (15), *laboureur*

x Magdelaine **PAPON**, (°24.01.1777 Champs, + 19.09.1854 Champs (15), *cultivatrice*

- François **MONIER** (°16 germinal an XI (06.04.1803) Bort (Corrèze)

x 07.03.1833 Brest **Joséphine BERARD** (°1804 Juliers (La Roër, département sous Bonaparte (Allemagne)

- François Victor **MONIER** (°26.11.1833 Brest, + 12.10.1862 Brest)

x Louise Aline Emma **SABATIER** (°13.02.1835 Brest Recouvrance, + 05.08.1915 Brest Recouvrance)

- Annet **MONIER** (° 07.03.1815 Champs (Cantal), + 08.07.1891 Lambézellec)

x1 Anne **AURIÉ (AURIEL)** (° 31.12.1821 Rochefort, + 04.10.1847 Lambézellec)

- Anne **MONIER** (°06 .08.1844 Rochefort, + 16.06.1845 Lambézellec)

x2 Emma Adèle **VITEL** (°10.07.1827 Landerneau, +27.02.1906 Lambézellec)

- Victoire Emma **MONIER** (° 07.10.1849 Brest, + 14.11.1850 Brest)

- Désiré Jules **MONIER** (° 13.01.1851 Brest, + 08.06.1851 Brest)

- Marie Emma **MONIER** (° 31.03.1852 Brest, + 17.09.1863 Brest)

- Hippolyte Albert **MONIER** (°30.07.1853, Brest, + 23.01.1858 Brest)

- Léontine **MONIER** (°22.12.1857 Brest -)

x François **AMBLARD** (°06.11.1848 Champs (Cantal), + 07.05.1923 Brest)

- Blanche Emma Perrine **AMBLARD** (°12.04.1879 Brest, + 12.12.1940 Brest)

x Prosper Auguste **CHAIGNON** (°17.05.1905 Brest, + 25.02.1961 Paris 5^e)

- Yvette Emma Charlotte **CHAIGNON** (°17.06.1898 Brest, + 19.11.1977 Plougastel-D.)

- Eugène Prosper François **CHAIGNON** (°17.05.1905 Brest, + 25.02.1961 Paris 5^e)

- Anna Léontine **AMBLARD** (°15.02.1883 Lambézellec, + 17.09.1888 Lambézellec)

- Anna Charlotte **AMBLARD** (°10.07.1889 Lambézellec, + 06.08.1889 Lambézellec)

- Ernest Jules Joseph **AMBLARD** (°10.07.1889 Lambézellec, 01.06.1928 Brest)

x 04.12.1923 Brest Marie Perrine **AUTRET** (°01.02.1893 Sainte-Sève, + 19.08.1970 Brest)

- Adolphe Jean Hippolythe **AMBLARD** (°29.01.1892 Lambézellec, +19.07.1918 Bois de Courton, 51)

- Albert Hippolyte **MONIER** (° 31.03.1859 Brest, + 07.12.1859 Brest)

- Jules Joseph **MONIER** (° 23.04.1860 Brest, + 11.07.1888 Lambézellec)

- Arthur Pierre Léopold **MONIER** (°21.06.1862 Brest, + 25.01.1863 Lambézellec)

La famille Le Fraper

Victor Joseph Le Fraper est percepteur des contributions directes. Il est né, à Pont-Aven, le 31 décembre 1823 et c'est dans cette commune que naissent, de son mariage avec Anne Marthe Antoinette Jeanne Adèle Gaubert, d'abord Antoinie Joséphine Théophile Marie, le 11 septembre 1853, puis Joseph Louis Alfred, le 18 mars 1855. La famille se retrouve à Plouescat, où voit le jour, Anaïs Marie Adèle, le 13 juillet 1861, et Emile Marie Marcellin, le 7 décembre 1865.

Une affaire de famille

En 1891, les frères Joseph et Émile Le Fraper achètent à la veuve d'Annet Monier la brasserie de Kerinou.

Joseph a fait dix ans dans la marine où il a fini en 1882, enseigne de vaisseau.

Il épouse à Brest, le 25 novembre 1879, Adrienne Marguerite Marie Courtois et le couple a une petite Marguerite Adrienne Marie Joséphine le 21 septembre 1880, rue des écoles à Lambézellec. Malheureusement l'enfant décède à quatorze mois, le 8 novembre 1881. Sur l'acte de décès de l'enfant, Joseph se déclare négociant.

Émile, lui, n'a que vingt-six ans, il est célibataire. Ce n'est que le 23 novembre 1895 qu'il épouse Marie Ernestine Onen, fille d'Isidore Onen, propriétaire à Brest.

Les deux frères recevront l'appui de leur neveu, Alphonse Charles Joseph Mathieu Goux, le fils de leur sœur aînée et d'Alphonse Jean Paul Goux. On parle alors de la "Société Le Fraper, Goux et Compagnie". Cette société en commandite par actions est détenue par les deux frères Le Fraper, par leur beau-

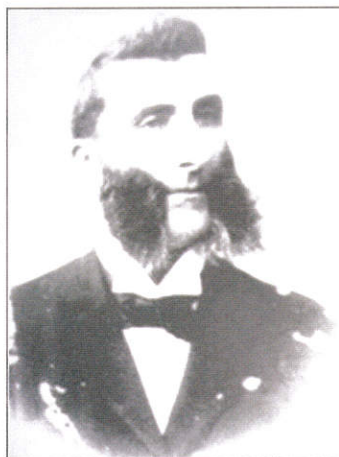
frère Goux ainsi que par son fils Alphonse. Elle prospérera ainsi, jusqu'à 1925, atteignant le capital d'un million de francs.

Une figure brestoïse

Des quatre associés, c'est probablement Joseph Le Fraper qui marquera la mémoire de Lambézellec.

En effet, il sera le directeur général de la Grande Brasserie de Kerinou, président de la chambre de commerce, juge suppléant et titulaire du tribunal de commerce, membre du conseil d'administration du Lycée de Brest, Président d'honneur, vice-président ou membre de nombreuses sociétés philanthropiques, sportives, hippiques, agricoles ou horticoles.

Ses dix années de marine et ses vingt-sept années de pratique industrielle et commerciale lui vaudront la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur en 1920.



Joseph Le Fraper,
en officier de marine et en juge du tribunal de commerce
Photos Mémoire de Lambézellec

- Victor Joseph **LE FRAPER** (° 31.12.1823 Pont-Aven, + 22.12.1892 Guipavas)
x Anne Marthe Antoinette Jeanne Adèle **GAUBERT** (°30.07.1829 Châteauneuf-du-Faou -)
- Antoinie Joséphine Théophile Marie **LE FRAPER** (° 11.09.1853 Pont-Aven, + 06.08.1891 Guipavas)
x Alphonse Jean Paul **GOUX** , + 10.04.1922 Guipavas) (ont 6 autres enfants)
- Alphonse Charles Joseph Mathieu **GOUX** (°10.07.1877 Guipavas, + 09.08.1938 Lambézellec)
x Berthe Marie Léontine **LE POUTRE** (°23.08.1886 Brest, + 11.11.1963 Antibes, 06)
- Jean Paul Alphonse Antoine **GOUX** (°22.07.1906 Lambézellec, + 06.04.1973 Nice, 06)
- Germaine Adrienne Marie Josèphe **GOUX** (°17.12.1912 Lambézellec, + 08.05.2000 Cannes) -
- Joseph Louis Alfred **LE FRAPER** (°18.03.1855 Pont-Aven, + 05.07.1936 Lambézellec)
x Adrienne Marguerite Marie **COURTOIS** (° 22.02.1860 Brest, + 29.12.1937 Lambézellec)
- Marguerite Adrienne Marie Joséphine **LE FRAPER** (° 21.12.1880, + 08.11.1881 Lambézellec)
- Anaïs Marie Adèle **LE FRAPER** (°13.07.1861 Plouescat, + 16.03.1885 Morlaix)
x Raymond Joseph **COANTIC** (°15.10.1847 Pont-Aven, + 28.11.1931 Lorient)
- Émile Marie Marcellin **LE FRAPER** (°07.12.1865 Plouescat, + 03.01.1930 Lambézellec)
x Marie Ernestine **ONEN** (°27.03.1871 Brest, + 28.07.1952 Brest-Lambézellec)
- Marie Antoinette Ernestine **LE FRAPER** (° 15.08.1896 Lambézellec -)
x Albert **LE POUTRE** (°03.03.1891 Brest, + 31.10.1959 Brest-Lambézellec)
- Joseph Henri Émile **LE FRAPER** (° 26.05.1899 Lambézellec, + 10.09. 1954 Brest-Lambézellec)
x Geneviève Julienne Marie **LE CAËR** (°16.04.1897 Brest, + 26.04.1980 Paris 16^e)

LA VILLETTE

La famille Fonné Labrut

L'Alsace et les Vosges

Sébastien Fonné est né le 20 février 1829 à "Bennwir", aujourd'hui Bennwihr, petite localité du Haut-Rhin à sept kilomètres de Colmar. Son père est vigneron. A Bennwihr vivent plusieurs familles Fonné, dont celle d'Augustin, maire de la commune.

Nous n'avons pas trouvé les circonstances qui l'ont conduit, tout d'abord à Saint-Dizier où est née sa femme Léonie Labrut, puis à Lambézellec, où il a dû être employé à la Brasserie de Traon Stivell.

De la rue de Bohars à la Villette

En juillet 1879, Sébastien Fonné est autorisé à ouvrir une brasserie, 35 rue de Brest, au lieu-dit La Villette. Le quartier de La Villette est réputé pour la qualité de l'eau de ses sources. Aujourd'hui, un petit parc pour enfants occupe l'emplacement d'une fontaine et d'un lavoir. A la Villette, sera installée la gare de Lambézellec, sur la ligne Brest-Ploudalmézeau, en 1893.



Papier à en-tête de 1880
photo Charly Neuder

Sébastien Fonné n'est pas un inconnu dans le monde de la brasserie de Lambézellec puisqu'il est recensé comme brasseur en 1861 et vit avec son épouse, Léonie Labrut, rue de Bohars.

En 1872, la maisonnée compte, outre Sébastien, son épouse et la belle-mère, Marie Labrut, belle-soeur, et Joseph Fonné, neveu.

Le registre d'état civil de Lambézellec nous apprend, par ailleurs, la présence rue de Bohars d'Auguste Fonné, garçon brasseur, jeune frère de Sébastien, qui malheureusement décède à trente-quatre ans le 22 janvier 1871.

Nous ne trouvons pas d'enfant au couple Fonné / Labrut.

Des soucis environnementaux

L'exploitation à la Villette ne se fait pas sans problème de voisinage. Ainsi, en août 1883, les voisins propriétaires émettent une pétition pour se plaindre des désagréments causés par la cheminée trop basse, selon eux, de la brasserie. Le sous-préfet intervient et demande au Maire de "mettre M. Fonné en demeure de donner à la cheminée de son usine la hauteur voulue".

En 1885, pour un problème d'eaux usées, des experts sont dépêchés sur place pour donner leur avis sur "certaines eaux de lavage réputées insalubres que ledit sieur Fonné jette sur la voie publique".

La conclusion est que "les eaux quoique riches en principes fermentescibles peuvent sans inconvénient être versées sur la voie publique chaque soir".

En mai 1890, une pétition de "trois propriétaires des maisons les plus rapprochées de l'établissement de Monsieur Fonné" rappelle les problèmes de fumée et de suie.

Sébastien est secondé dans son activité brassicole par son beau-frère Paul Labrut, puis par son neveu Louis Adrien Nyd.

En effet, sa belle-soeur, Annette Labrut, a épousé à Lyon, Victor Adrien Nyd, imprimeur typographe, le 3 juin 1865. Le couple et leur fils, tous nés à Lyon, Louis Adrien le 4 juillet 1864, Paul Marin le 20 juin 1865, et Emile Claude, le 5 décembre 1866, ont rejoint la famille à Lambézellec.

L'autre belle-soeur, Marie Alexandrine, épouse Edouard Marie Jestin, capitaine au long cours, le 3 novembre 1885, à Lambézellec.

Sébastien Fonné décède le 7 avril 1896, 45 rue de Brest à Lambézellec, à soixante-sept ans. Sa veuve Léonie Labrut le suivra, moins d'un an plus tard, le 7 janvier 1897.

Xavier Wittersheim

Xavier Wittersheim naît à Barr, en Alsace (Bas-Rhin), le 21.02.1846, de François Joseph, trente ans, brasseur dans cette ville, et Marie Joséphine Baur.

Barr est une petite commune (6 830 habitants en 2013), au pied du mont Sainte-Odile, à 8 km au sud d'Obernai.

Xavier est brasseur à Château-Gontier (Mayenne) quand il épouse le 1^{er} juin 1874, Marie Augustine Denis, née le 13 mars

- Nicolas **LABRUT** (°6 pluviôse an VIII Saint-Dizier, + 13.09.1855 Saint-Dizier)
 x Claudette **MARCHAND** (°27.08.1812 Joinville (52), + 06.05.1888 Lambézellec)
 - Annette **LABRUT** (°28.07.1834 Saint-Dizier, + 17.08.1878 Brest) (*ils ont eu 7 autres enfants*)
 x Victor Adrien **NYD** Imprimeur (° 10.10.1838 Mâcon)
 - Louis Adrien **NYD** Brasseur ou employé de commerce (°04.07.1864 Lyon, + 08.10.1950 Brest)
 x Pauline Jeanne Marie **PINVIDIC** (° 15.06.1875 Lambézellec, + 21.08.1926 Brest)
 - Louis **NYD** (° 22 .08.1898 Lambézellec, + 25.10.1967 St Maur des Fossés)
 - Anne Louise **NYD** (°18.04.1902 Lambézellec, + 19.10.1959 Brest)
 - Léonie **LABRUT** (° 29.10.1838 Saint-Dizier, + 07.01.1897 Lambézellec)
 x Sébastien **FONNÉ** Brasseur (° 20.02.1829 Bennwihr, + 07.04.1896 Lambézellec)
 - François Paulin **LABRUT** Brasseur (° 15.03.1845 Saint Dizier, + 04.04.1897 Brest)
 x Julienne **KERISAC** (° 04.06.1844 Hennebont, + 13.07.1889 Lambézellec)
 - Emile **LABRUT** Cordonnier (°17.08.1846 Saint-Dizier, + 10.04.1867 Lambézellec)
 - Maria Alexandrine **LABRUT** (° 18.04.1854 Saint Dizier, + 11.09.1923 Lambézellec)
 x Édouard Marie **JESTIN** capitaine au long cours, (° 04.01.1843 Ploudalmezeau, + 13.10.1920 Lambézellec)

1856, fille d'Henri Théodore Denis, teinturier et d'Eléonore Sidonie Macraigne.

"Le sieur Xavier Wittersheim a opté pour la Nationalité Française suivant déclaration faite à la mairie de Château-Gontier le 4 septembre 1872". En effet, en exécution du traité de paix de Francfort du 10 mai 1871, il a été laissé aux Alsaciens et aux Mosellans la possibilité d'opter définitivement pour la nationalité française, avant la date du 30 septembre 1872, avec pour les "optants" un départ de leur région Alsace ou Moselle vers le reste de la France, l'Algérie, le continent américain..., et jusqu'au 1^{er} octobre 1873 pour ceux qui résidaient hors d'Europe.

A Château-Gontier naîtront : Henri Xavier Joseph le 6 mai 1875, mort le 17 août ; Marie Sidonie Joséphine le 29 mai 1876, décédée le 18 septembre ; Elise Joséphine Hélène le 13 septembre 1877, morte célibataire le 10 juillet 1960 à Brest

Nous retrouvons Xavier, devenu François Xavier Wittersheim, à Lambézellec où le couple a pour enfants :

- Victor Georges, le 27 mars 1879, rue de Bohars. Il se marie en le 15 octobre 1921 à Paris 20^e à Marie Augustine Charrette et décède à Strasbourg le 3 juin 1963.

- Henri Xavier, le 9 juillet 1883, 4 rue de Bohars. Il sera "entrepoteur de bières" à Saint-Pierre-Quilbignon. Il épouse, le 5 juillet 1906 à Brest, Elisa Jeanne Jacq et décède le 8 mars 1974 à Brest-Saint-Pierre ; son fils (° 1910) continuera l'activité professionnelle de son père.

- Marie Joséphine, le 13 mars 1885, à Traon Stivell. Georges Charles Louis Agie et Maurice Charles Agie accompagnent François Xavier dans sa déclaration. Marie Joséphine épouse Michel Adolphe Flandrin, commerçant faïencier, à Brest le 7 octobre 1903. Elle décède le 29 juin 1972, à Morlaix.

Xavier Wittersheim a certainement été employé de la Maison Dubois et Le Gléau.

Après le décès de Sébastien Fonné en 1896, on le trouve à la tête de la brasserie de la Villette. En 1890, il fréquente la loge maçonnique des "Amis de Sully" à Brest.

Il décède le 2 avril 1904 à Brest, à son domicile, 1 passage Saint-Louis, et est dit "limonadier". Son fils Victor, vingt-cinq ans, lui aussi limonadier, et son gendre Michel Flandrin, trente ans, faïencier, signent l'acte de décès.

En guise de conclusion, la situation en 1899

Les quatre sites de production existent en 1899 : Kerinou, Traon Stivell ou route de Bohars, La Villette et la rue de Paris ou rue Inkermann anciennement Grand Chemin.

Nous avons bien trouvé par ailleurs un projet de fabrication de bière par un certain Lagoutte. Il semble bien que la sous-préfecture de Brest n'ait pas collecté de bons renseignements sur "le sieur Lagoutte" et le projet ne reçoit donc pas l'agrément du sous-préfet qui, par un courrier du 16 janvier 1859, demande au maire "de le faire savoir (à l'intéressé) et de l'inviter à ne pas continuer ses expériences".

Alors qu'en 1870, Kerinou produisait environ le quart de la brasserie du bourg, on peut dire qu'à la fin du siècle la brasserie Le Fraper & Goux aura rattrapé son retard et même dépassé la brasserie Bertray.

En termes d'effectif, l'établissement le plus important est sans conteste la Maison Le Fraper Goux & Cie à Kerinou, qui compte quarante-huit hommes, une femme et dix garçons. Mélanie Keruel, veuve Bertray, emploie à Traon Stivell vingt hommes, deux femmes et un garçon. Georges Agie, rue Inkerman, fait travailler dix hommes, deux femmes et quatre garçons. Enfin Xavier Wittersheim, à la Villette 45 rue de Brest, emploie quatre hommes et six garçons.

Le XX^e siècle sera le siècle de la modernisation de l'outil de production avec l'installation d'appareils frigorifiques, de chaudières, de constructions en béton armé... Grâce au froid, on produira des bières de fermentation basse.

Outre les bières, la brasserie produit également de la limonade, de la glace et vend du vin.

On passera du transport hippomobile au transport automobile - un premier camion de marque Federal en 1917 - et même au bateau pour desservir les îles bretonnes.

Le XX^e siècle sera aussi celui des fusions-regroupements. En 1925, on créera une nouvelle entité en gardant le nom de Kerinou et le site de Traon Stivell. La Grande Brasserie de Kerinou va employer jusqu'à quatre cents personnes.

L'histoire des brasseries de Lambézellec se termine en 1980, avec la fermeture définitive du site. Sur la friche industrielle, on a construit une maison de retraite, "La Source" (francisation de Traon Stivell). Un projet immobilier est dans les cartons. Verra-t-il le jour ?

Sources :

- Base **RECIF** du Centre Généalogique du Finistère

- Archives municipales et communautaires de Brest :

- État civil
- Fonds Lambézellec :
 - Industries (cote:2F1.1et 2F1.2)
 - Octroi. Correspondance et convention avec la corporation des brasseurs pour les droits d'octroi sur les bières 1857-1893. (cote 2L2.3)
 - Cadastre
 - Délibérations du Conseil municipal de Lambézelle (micro films)

- Archives du Finistère :

- État civil
- Lambézellec : Population économie statistique (6M362)

- *Mémoire de Lambézellec*, revue trimestrielle de l'association culturelle *Mémoire de Lambézellec*

- *Mémoire de Lambézellec*, le site internet

- Base *Léonore* de la Légion d'honneur

- Archives départementales de la Vendée, du Cantal, du Haut-Rhin

- *Brest et la Franc-Maçonnerie*, par Jean Yves Guengant, Armeline Edit.

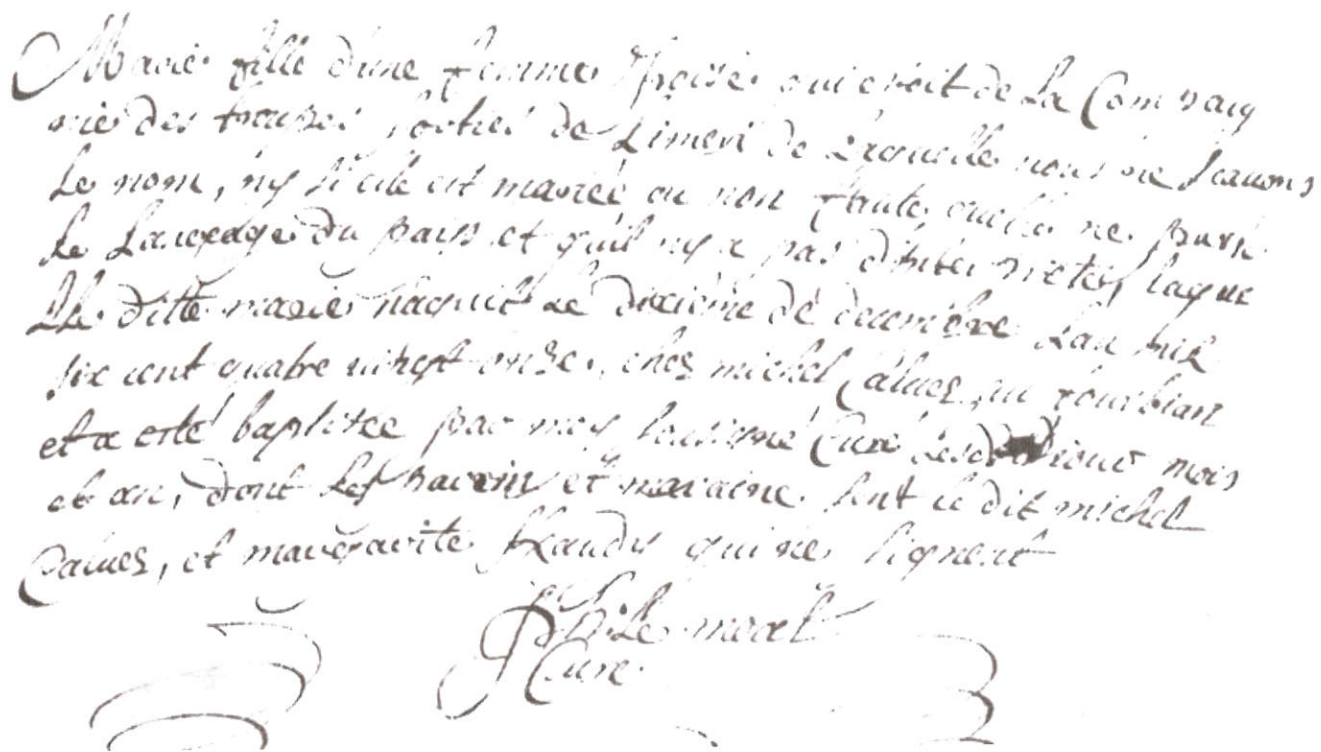
- Relevés des travaux exécutés par bétons armés système Hennebique, 1 rue Danton Paris

- Rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuels.

- *Les Cahiers de L'Troise* n° 153 de 1992

Des "oies sauvages" dans la région de Brest

par Jean Paul KERLEGUER, CGF n° 6456



Marie fille d'une femme Iroise qui estoit de la Compaignie
des troupes sorties de Limeri de laquelle nous ne savons
le nom, ny si elle est mariée ou non faute quelle ne parle
le langage du pays et qu'il ny a pas d'interprete, laquelle dite marie
naquit le dixième de décembre lan mil six cent quatre
vingt onze, chez michel Calvez au tourbian et a esté baptisée
par moy sousigné Curé les dit iour, mois et an, dont les parain et
marraine sont le dit michel Calvez, et marguerite Kaudy qui se
signent

M. Calvez
P. Curé

Acte de baptême du 10 décembre 1691 à Guipavas

Deux actes figurant dans les B.M.S de la paroisse de Guipavas en décembre 1691 ont attiré tout particulièrement mon attention de part leur contenu inhabituel. Tout d'abord une naissance qui signale une "femme Iroise" et un décès qui mentionne un "hibernois".

A la pointe bretonne nous connaissons bien la mer d'Iroise mais que signifie une mère Iroise? Serait-ce une sirène sortie des flots entre Molène et Ouessant, une descendante en quelque sorte du dieu Neptune et de la déesse Salacie¹? D'autre part, certes nous sommes au mois de décembre où la température peut se révéler froide, mais que vient faire ici un hibernois ? Etait-il si taciturne qu'on l'aurait surnommé l'ours ?

Afin de tenter d'élucider l'énigme examinons plus attentivement la transcription du baptême célébré le 10 décembre 1691 en l'église Saint-Pierre de Guipavas :

"Marie fille d'une femme Iroise qui estoit de la compaignie des troupes sorties de Limeri de laquelle nous ne savons le nom, ny si elle est mariée ou non faute quelle ne parle le langage du pays et qu'il ny a pas d'interprete, laquelle dite marie naquit le dixième de décembre lan mil six cent quatre vingt onze, chez michel Calvez au tourbian et a esté baptisée par moy sousigné Curé les dit iour, mois et an, dont les parain et

marraine sont le dit michel Calvez, et marguerite Kaudy qui se signent".

Le rédacteur de cet acte, à la belle écriture, soucieux du détail et prévenant pour les futurs généalogistes livre des indices qui permettent des investigations : "compaignie des troupes sorties de Limeri". Plus besoin de s'astreindre à des recherches fastidieuses, un simple clic de souris et Internet nous transporte en balade en Irlande. *Limeri* (Limerick) apparaît à l'écran comme par enchantement et décrit une ville importante située le long de l'estuaire du Shannon au centre du Midwest à une centaine de kilomètres de Cork au sud et Galway au nord. Son histoire nous apprend qu'elle fut le théâtre, à l'instar de l'Irlande, de nombreuses guerres civiles durant le XVII^e siècle.

Petit rappel historique pour préciser la situation britannique en ce XVII^e siècle : en 1677, Guillaume d'Orange épouse Marie d'Angleterre, fille aînée du futur héritier du trône anglais, Jacques duc d'York. Ce dernier devient roi en 1685 sous le nom de Jacques II. Son catholicisme et ses politiques impopulaires lui aliènent l'opinion anglaise majoritairement protestante. Ce qui provoque la *Glorieuse Révolution* (1688-1689) au cours de laquelle Guillaume d'Orange renverse son beau-père

¹ Salacie est dans la mythologie romaine l'équivalent de la déesse marine Amphitrite chez les Grecs. Elle est l'une des épouses du dieu Neptune.

Jacques II et obtient les couronnes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande sous le nom de Guillaume III.

L'Irlande étant contrôlée par les catholiques loyaux à Jacques II, Guillaume III envoie sa flotte, puis son armée, assiéger la ville de Derry. Il remporte la victoire lors de la bataille de Boyne le 1^{er} juillet 1690.

Jacques II s'enfuit en France après la défaite. Il est suivi par les soldats qui ont combattu pour sa cause. Par dérision, cet épisode est appelé *Flight of the Wild Geese* (Vol ou Fuite des Oies Sauvages) par les Anglais.

Cette appellation attribuée aux Irlandais ayant quitté leur île prendra également les noms plus distingués d'Hibernois ou d'Irois. On arrive enfin à la résolution de l'interrogation de départ. Mais pourquoi ces appellations apparaissent-elles dans des actes bretons ?

Revenons à nos belligérants d'outre-Manche. La pacification de l'Irlande n'étant toujours pas résolue entièrement, les troupes de Guillaume III reviennent au printemps 1691. Après plusieurs batailles, elles prennent les villes de Galway et Limerick. Des négociations difficiles s'engagent et les dernières troupes jacobites (du latin *Jacobus* qui signifie Jacques) capitulent le 3 octobre et signent le Traité de Limerick le 13 octobre 1691.

Aux termes du traité, les vaincus ont la faculté de se retirer en France avec armes et bagages. La plupart le font sur une flotte de cinquante vaisseaux rassemblée par leur vainqueur.

Ils arrivent à Brest le 3 décembre 1691, éprouvés et affaiblis par une traversée hivernale périlleuse.

Ceci explique sans doute le nombre d'enterrements célébrés dans les paroisses brestoises et attenantes en cette fin d'année 1691.

Des baptêmes aussi figurent dans des registres paroissiaux : des nouveau-nés ont peut-être vu le jour à bord des inconfortables embarcations. On mesure avec effroi la souffrance et le désarroi des mamans ballottées dans ces vagues et baignées dans le froid et l'humidité des cales encombrées.

Les recteurs et curés bretons reçoivent cet afflux de catholiques irlandais qui ne parlent pas la langue du pays, comme le mentionnait précédemment celui de Guipavas. Ce qui entraîne bien entendu des incompréhensions et des incertitudes sur l'orthographe de leur patronyme dans les actes religieux comme on le verra ci-dessous :

- Décès le 6 décembre 1691 à Brest Les Sept-Saints, de Guillaume âgé de 2 ans fils de Thomas Hé (?) d'Irlande.

- Décès le 9 décembre 1691 à Brest Les Sept-Saints, de Jeanne Callegan (Callaghan ?) en présence de son mari Arb... Locholm et de Thomas Callegan, sergent de la marine, son compère.

- Décès le 10 décembre 1691, Brest Les Sept-Saints, de Bernard Conor (O'Connor ?) en présence de son père Constantin Conor, gentilhomme irlandais.

- Décès le 12 décembre 1691, à Brest Les Sept-Saints, de Thomas Callegan, en présence de sa femme Antoinette Conor.

- Décès le 2 décembre 1691, à Guipavas, de Marc Leo, hibernois mort à Kercluz en présence d'un autre hibernois qui estoit son frère, appelé Vuallerus Leo.

- Décès le 13 décembre 1691, Brest Les Sept-Saints, de Catherine Nugent, en présence d'escuyer Ba... capitaine irlandais son mari, et de Jean Nugent, enseigne d'une compagnie irlandaise, son neveu.

- Décès le 23 décembre 1691, à Brest Les Sept-Saints, de Thomas de la Jaunaye, officier des dragons d'Irlande.

- Décès le 31 décembre 1691, à Brest Les Sept-Saints, de Patrice en présence de son père Daniel Morphy, Irlandais.

- Baptême le 10 décembre 1691, à Brest Les Sept-Saints, de Marie, fille de Jean Morphy, aide-major de cavalerie d'Irlande et de Marie Darsy, son épouse. Le parrain a été Nicolas Barry, corvette d'infanterie d'Irlande (sic).

Voici répertoriés quelques-uns des actes consignés dans les registres paroissiaux du secteur brestois en fin d'année 1691.

Pour mémoire, l'émigration forcée de catholiques irlandais en terre bretonne s'était déjà déroulée quarante années plus tôt, en 1651 lorsque Olivier Cromwell avait assiégé la ville de Limerick.

C'est ainsi que l'on recense un certain Germain O'Connor se mariant à Quimper Saint-Sauveur en 1656 et qui, lors de son décès à Landerneau Saint-Julien en 1692, est qualifié d'Irois.

On en retrouve aussi à Morlaix, à Saint-Melaine, notamment avec le décès en 1694 d'une Jeanne Conor, quatre-vingts ans, Iroise de nation.

Les patronymes à consonance irlandaise y sont légion mais accommodés à la sauce française : Macarti, Macnemaran, Quelly, Conely, Soullivan, Morfy, ...

Certaines de ces oies sauvages ont sans doute repris leur envol pour la verte Erin, mais bon nombre ont construit leur nid en terre bretonne ou française, soit entre elles, soit avec des souches locales.

En conclusion, en plus de découvrir ses ascendants et de construire son arbre, la généalogie permet entre autres de parfaire sa culture générale et de se replonger dans les péripéties de la grande Histoire. ■

Un cas de mise sous séquestre de biens d'émigrés pendant la Révolution en Bretagne : le dossier Le Rouge de Guerdauid

par Yves SAINT-JALM

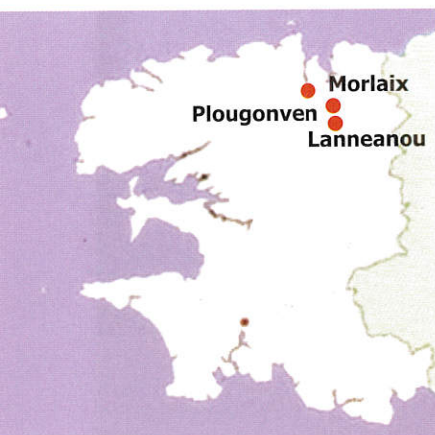
En 1825, alors que le gouvernement de Charles X s'apprête à faire adopter une loi d'indemnisation en faveur des émigrés dont les biens avaient été confisqués et vendus sous la Révolution, un avocat du nom de Le Caron publie un livre intitulé *Le Code des émigrés*. Cet ouvrage se présente comme une compilation de toutes les dispositions législatives ayant été prises entre 1791 et 1825 sur cette question.

Le nombre impressionnant de textes y figurant montre clairement la place importante que ce sujet occupa dans la politique intérieure française durant toutes ces années et les difficultés qui ont accompagné le traitement de cette question.

La Bretagne, qui comptait avant 1789 une aristocratie nombreuse, fut particulièrement concernée. Les nobles bretons fournirent, en effet, un contingent important aux diverses émigrations et aux mouvements contre-révolutionnaires de l'intérieur. Par conséquent les autorités locales issues de la Révolution furent très impliquées dans les mesures de confiscation prises à leur encontre. On trouve aux archives départementales des départements bretons une documentation conséquente sur cette question.

C'est ainsi que l'on peut consulter aux archives du Finistère un dossier assez volumineux relatif à une famille noble du Trégor : les Le Rouge de Guerdauid, qui met en lumière toute la complexité de la situation créée par les politiques mises en place pendant la Révolution.

La maison Le Rouge de Guerdauid au XVIII^e siècle



Guerdauid, qui est aujourd'hui un hameau de la commune de Lannéanou, a été autrefois le siège d'une petite seigneurie trégoroise, vassale de celle de Bodister¹.

La famille Le Rouge la possédait depuis au moins le XIV^e siècle, associée, suivant les époques et les méandres des divers héritages, à d'autres seigneuries du Bas-Trégor.

Le centre de gravité en était toutefois la paroisse de Plouigneau, dont Lannéanou constituait une trève.

A l'aube du XVIII^e siècle, Messire Louis-Hyacinthe Le Rouge devint, très jeune, seul et unique héritier des terres dépendant de la seigneurie de Guerdauid.

Il était né le 15 mai 1689 au manoir de Guerdauid en Lannéanou, fils de François Le Rouge, sire de Renteville, et de Madeleine-Renée Le Rouge, dame du Kermeur, son épouse. Louis-Hyacinthe devient orphelin de père et de mère dès l'âge de quatre ans.

Son héritage consiste en un petit domaine comprenant le manoir de Guerdauid et ses dépendances ainsi qu'un certain nombre de terres situées principalement dans la trève de Lannéanou. Celles-ci sont exploitées sous le régime du domaine congéable selon l'usage de Tréguier.

Il est possible qu'il ait occupé dès sa jeunesse quelques fonctions militaires, mais cela reste difficile à préciser. En 1735, il obtient de l'administration royale une commission de capitaine de gardes-côtes à Morlaix, ce qui était souvent consécutif à une carrière d'officier dans l'armée.

Il épouse le 11 février 1709 à Saint-Coulitz, Madeleine-Renée Marigo, dame de la Villeneuve, fille d'un seigneur du lieu. Celle-ci met au monde dix-sept enfants entre ce mariage et 1732, année de naissance du benjamin. Bien peu d'entre eux parviendront jusqu'à l'âge adulte.



Armes de la famille Le Rouge de Guerdauid : d'argent à une fleur de lys de sable, surmontée d'une merlette de même.

Le sire de Guerdauid parvient au cours de sa vie à accroître significativement ses possessions et corrélativement à élever sa position sociale. Il ne manque ni d'ambition ni de savoir-faire.

Vers 1732, il acquiert, dans des conditions que l'on ne peut préciser, la terre de Mézedern en Plougonven comprenant un beau manoir et des terres adjacentes. Mézedern était depuis plusieurs siècles possession de la famille Lagadec, seigneurs de Mézedern et autres lieux. (C'est Jehan Lagadec, né au manoir de Mézedern, qui a écrit le *Catholicon* (du grec καθολικόν, *universal*), un dictionnaire trilingue publié en 1464, avec six mille entrées, rédigé en breton, français et latin, qui

¹ La seigneurie et châellenie de Bodister possédait droit de haute, moyenne et basse justice sur la plus grande part de Lannéanou et donc sur Guerdauid. Au XVIII^e siècle cette seigneurie était rattachée au marquisat de Guérand.

est aussi le premier des dictionnaires de breton comme de français.)

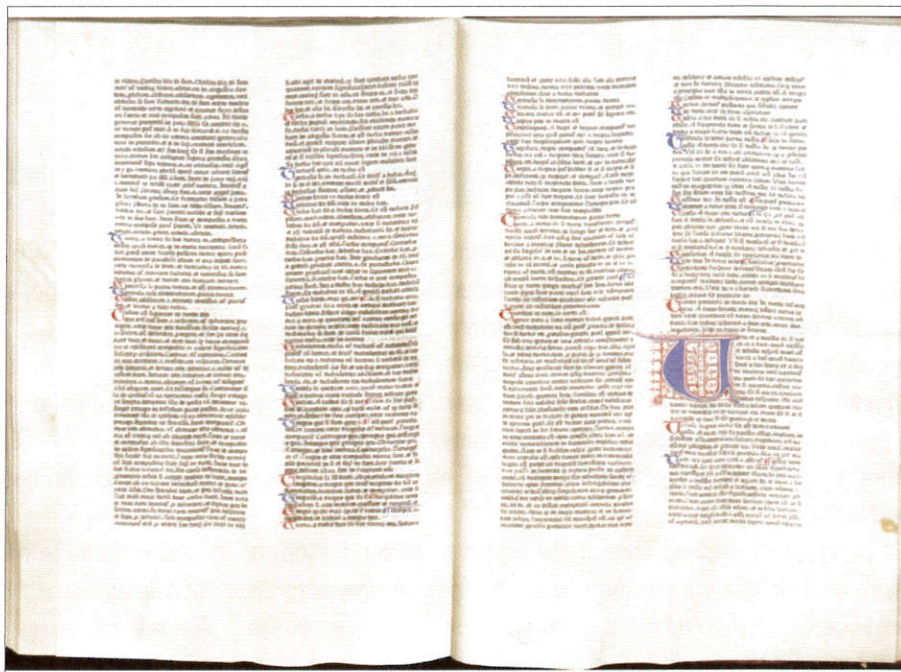
C'est pendant la minorité de demoiselle Renée-Agathe de Lagadec née en 1714, fille posthume et unique héritière d'Hervé-Louis de Lagadec, dernier seigneur de Mézedern, que cette terre fut vendue au seigneur de Guerdauid.

Mais les raisons qui ont motivé cette vente restent obscures. Mézedern et Guerdauid sont deux seigneuries contiguës et cette acquisition est particulièrement judicieuse. Le patrimoine du sire de Guerdauid s'en trouve pratiquement doublé.

Selon certaines indications, Louis-Hyacinthe réalise d'autres acquisitions de terres notamment à Lannéanou, au gré des opportunités.

Il recueille aussi quelques héritages en ligne collatérale : on peut citer en particulier le cas de celui de Joseph du Parc de Coatrescar, un lointain cousin décédé sans héritiers, dont les terres de Plouigneau lui reviennent en partie en 1734, à la suite d'un partage.

Le sire de Guerdauid a en définitive pris une certaine importance, ce qui lui permet de faire admettre ses trois fils



Le Catholicon de Jehan Lagadec (1460)

Michel-Gabriel, René-Gabriel et Charles, comme pages de la Grande écurie au service du roi à Versailles, respectivement en 1740, 1746 et 1748.

Les conditions pour y être admis sont strictes, car il faut être issu de la noblesse avec une ancienneté remontant au moins à 1550. Les preuves devaient en être déposées devant Louis-Pierre d'Hozier généalogiste de la Cour, dont l'accord était indispensable. Les pages de la Grande écurie sont admis



Le manoir de Mezedern
Photo Jean François Pellan

vers l'âge de quinze ans. Ils sont logés, nourris, montés² et pourvus d'un valet en livrée, le tout aux frais de la Couronne. Ils reçoivent en outre une éducation comprenant mathématiques, littérature, dessin, art militaire et, bien entendu, art équestre.

Les pages doivent assurer un service auprès du roi et des princes, en particulier celui de les accompagner à la chasse. Cela leur ouvre presque automatiquement une carrière d'officier de cavalerie dans l'armée du roi. Il s'agit d'un honneur particulièrement recherché car il y a seulement dix à vingt candidats admis par an.

Le prestige de la maison Le Rouge de Guerdauid n'a pu qu'être renforcé par ces trois admissions successives.

En octobre 1752, Madeleine Marigo, dame de Guerdauid, et son fils cadet Charles Le Rouge de Guerdauid, qui n'a que vingt ans, décèdent coup sur coup au manoir de Mézedern.

C'est peut-être ce malheur qui décide Marie-Anne Le Rouge de Guerdauid, seule fille survivante du sire de Guerdauid, à entrer en religion. Elle rejoint en 1753 le monastère du prieuré Notre-Dame de Locmaria à Quimper. Son père lui accorde une rente viagère de deux cents livres par an, par contrat du 13 février 1753.

Michel-Gabriel et René-Gabriel ont tous deux effectué une carrière d'officier de cavalerie dans l'armée de Sa Majesté, le premier au Régiment du Roi-Cavalerie, le second au Régiment de Picardie-Cavalerie.



Les drapeaux sous lesquels ont servi les frères Le Rouge de Guerdauid : drapeau d'ordonnance du régiment du roi pour Michel-Gabriel, drapeau du régiment de Picardie pour René-Gabriel

L'aîné épouse, le 16 juin 1747 à Saint-Pol de Léon, Anne Olive Salaun de Keryvoal, fille d'un seigneur léonard (sans descendance).

Le cadet épouse le 27 novembre 1754 à Quimper Marie-Catherine Henriette de Keratry, originaire de cette région. La descendance de la maison de Guerdauid provient en totalité de ce couple.

Vers 1755, Messire Louis-Hyacinthe délaisse quelque peu les manoirs de Mézedern et Guerdauid pour résider principalement à Morlaix.

Son fils cadet René-Gabriel décède le 3 janvier 1767 dans cette ville, avant que son père ne s'éteigne à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 4 janvier 1774 à son domicile de la rue des Vignes à Morlaix. Il est enterré selon sa volonté en l'église de Lannéanou par permission spéciale du recteur de Saint-Melaine de Morlaix.

Marie-Catherine de Keratry décède à son tour à Morlaix le 10 juin 1780, et Michel-Gabriel le 17 septembre 1787 à Mézedern.

A la mort de ce dernier, ses neveux et nièces, enfants de René-Gabriel, héritent de la totalité des possessions de la maison de Guerdauid.

L'héritage Le Rouge de Guerdauid à la veille de la Révolution

René-Gabriel Le Rouge de Guerdauid et son épouse ont trois fils et trois filles, mais deux des garçons meurent jeunes³

Les héritiers sont donc :

1) Marie-Louise Le Rouge de Guerdauid, née le 26 novembre 1755 à Quimper. Elle épouse le 2 avril 1780 à Morlaix, Guillaume-Marie de L'Espine de Grainville, un gentilhomme de Landerneau, mais dont la famille était d'origine normande et parisienne. Guillaume-Marie était capitaine au régiment de Bourgogne. Le couple a déjà quatre enfants en 1789 et réside principalement au manoir de Grainville situé près du bourg de Plouigneau. Ce manoir a d'ailleurs été probablement construit par eux-mêmes après leur mariage sur des terres provenant de l'héritage.

2) Marie-Gabrielle Le Rouge de Guerdauid, née le 11 avril 1757 à Lannéanou ; elle épouse le 12 septembre 1783 à Plougouven, Louis-Marie du Parc, sire de Keramelin, originaire de Plounevez-Moëdec et capitaine au régiment de Béarn. Le père de Louis-Marie, René du Parc, sire de Keryvon, avait été magistrat au Parlement de Bretagne. Le couple réside principalement au manoir de Coat Izel en Plouégat-Moysan, propriété de Louis-Marie, et a trois enfants en 1789.

3) Marie-Renée Joséphe Le Rouge de Guerdauid, née le 16 mars 1758 à Morlaix, célibataire en 1789.

4) Jean-François Marie Le Rouge de Guerdauid, né le 11 février 1762 à Morlaix, célibataire, capitaine au Régiment de Royal-Piémont-Cavalerie, résidant à Morlaix. Bien que le plus jeune, il est juridiquement l'aîné, chef de nom et d'armes de la maison de Guerdauid. Il a été dans sa jeunesse page et aide de camp du Comte d'Artois, le plus jeune frère de Louis XVI et futur roi Charles X.

Le patrimoine des Le Rouge de Guerdauid tel qu'il se présente à la veille de la Révolution a fait l'objet d'une exper-

² On leur fournit un cheval et l'équipement nécessaire.

³ Louis Joseph, décédé à huit ans à Morlaix en 1767 ; Jean Louis, décédé à dix ans, en 1775, au collège militaire de La Flèche, où il avait été admis..

tise détaillée en 1796, ce qui permet de le décrire de manière assez complète (tableau I, dans la 2^e partie de l'article, à paraître dans *LE LIEN* n° 134).

Il est constitué de deux manoirs, avec leurs dépendances, colombiers, jardins et vergers, deux grosses métairies et trois plus petites comprenant maisons, terres chaudes et froides⁴, prés, taillis et bois de haute futaie, quatre moulins dont un exploité sous domaine congéable, une trentaine d'exploitations agricoles sous domaine congéable, des maisons, quelques terres isolées et trois garennes aussi sous domaine congéable, le tout complété par diverses rentes foncières et censives. Il est estimé à 320 000 livres.

La partie principale de ce patrimoine, soit environ 85 % du total, se partage à peu près également entre Lannéanou et Plougonven, et le reste est situé à Plouigneau, Botsorhel, Plouégat-Moysan et Plestin, avec quelques possessions excentrées en Cornouaille et Léon.

En valeur foncière, les manoirs, métairies et leurs dépendances sont estimées à 195 000 livres environ soit 60 % du total. Le domaine congéable ne représente donc que 40 % en valeur bien que beaucoup plus étendu en superficie.

Les documents d'expertise ne permettent pas d'avoir une évaluation précise du revenu annuel généré par ce patrimoine. L'ensemble des rentes convenancières, foncières et censives est détaillé et représente environ 6 500 livres par an, payé en argent, en nature et en corvées.

Mais cela ne constitue qu'une partie minoritaire du revenu. Il faut y ajouter pour le domaine congéable, les commissions de renouvellement des baux, qui étaient devenues conséquentes à la veille de la Révolution, et les revenus provenant des droits seigneuriaux, comme la banalité du moulin par exemple.

On pourrait évaluer l'ensemble des revenus annuels provenant du domaine congéable de 12000 à 15000 livres environ. Mais les héritiers Guerdauid insisteront souvent dans les pétitions qu'ils adresseront à l'administration, sur le fait que la partie manoirs et métairies était d'un meilleur rapport que la partie sous domaine congéable, sans toutefois donner de chiffres précis.

Les rôles d'imposition de Plouigneau indiquent un revenu de 27 000 livres dans les années 1750 pour le sire de Guerdauid, en référence à un patrimoine sans doute plus petit qu'en 1789. On pourrait donc évaluer le revenu global annuel de 30 000 à 35 000 livres, voire un peu plus à la veille de la Révolution.

Détail important : l'héritage Le Rouge de Guerdauid n'avait fait l'objet d'aucun partage formel entre ces quatre héritiers,

au moment où une partie d'entre eux émigra du fait des développements politiques de la Révolution française.

L'émigration

Jean-François Marie Le Rouge de Guerdauid figure sur la liste des nobles qui prirent part au processus d'élection des députés de la noblesse aux Etats généraux convoqués par le roi pour 1789.

Les Etats de Bretagne étaient exclus de ce processus par règlement royal publié à cet effet, ce qui provoqua la fronde des nobles. Ceux-ci rédigèrent alors une protestation solennelle exigeant le recours aux institutions bretonnes et décision fut prise de ne pas envoyer de députés à Paris. Cette attitude provoqua les premiers troubles dans la province.

Dans les campagnes du Trégor, la question du domaine congéable domina les débats dans les assemblées électorales du Tiers Etat. La plupart des cahiers de doléances des paroisses rurales en demandait la suppression pure et simple. Les domaniers du bas Trégor se mobilisèrent très fortement sur ce thème et ils parvinrent à faire élire l'un des leurs comme député de la sénéchaussée de Morlaix. Il s'agissait de Guillaume Le Lay, domanier du convenant Kerudoret en Lannéanou, qui faisait partie des possessions des héritiers Le Rouge de Guerdauid. Il participa aux travaux de l'Assemblée nationale constituante sous le nom de Guillaume Le Lay de Grantugen.

La prise de la Bastille le 14 juillet et l'abolition du régime féodal lors de la nuit du 4 août 1789, ne provoquèrent pas de violences dans le Trégor, contrairement à ce qui se passa dans certaines régions françaises. On n'attaqua pas les manoirs pour les piller ni les brûler et les nobles ne furent pas physiquement menacés.

Dans un premier temps, aucun membre de la famille de Guerdauid ne songea à l'exil. Le 30 juin 1790, Marie-Renée Josèphe, la plus jeune sœur, épouse en l'église de Plouégat-Moysan, Pierre Nicolas Alexis Marie de Loz de Coëtgourhant, lieutenant des vaisseaux du roi, originaire de Plounévez-Moëdec. Le registre porte la signature du frère, et des sœurs et beaux-frères de Marie-Renée.

On peut penser que c'est seulement dans la seconde moitié de 1791⁵ qu'une partie de la famille se décida au départ, sans qu'il soit possible d'en préciser exactement les dates, ni les circonstances. Une délibération du conseil municipal de Lannéanou datée de mars 1792 indique que Jean-François Le Rouge de Guerdauid est parti depuis environ six mois, ce qui situe ce départ en septembre ou octobre 1791.

⁴ Les terres froides sont celles qui ne sont point cultivées en céréales. A contrario, celles qui sont chaudes sont aptes à recevoir des céréales.

⁵ C'est à partir de septembre 1791, après l'échec de la fuite à Varennes et la prestation de serment du roi à la nouvelle constitution, que l'émigration des aristocrates prit une grande ampleur. La mise en place de la Constitution civile du clergé fut aussi une des raisons de cette vague d'émigration.

Il se trouvait certainement début 1792 dans l'électorat de Trèves⁶ où se constituait "l'armée des Princes"⁷. Son beau-frère Louis-Marie Du Parc avait aussi rejoint Trèves pour s'enrôler dans cette armée⁸. Il y fut suivi ou rejoint par sa femme, Marie-Gabrielle Le Rouge de Guerdavid, et ses enfants.

Enfin, Guillaume-Marie de L'Espine de Grainville fut lui aussi déclaré comme émigré, mais il n'est pas certain qu'il le fut. Il n'était pas à Plouigneau fin 1791 et début 1792. Mais il est réapparu dès cette époque et il a peut-être vécu en Bretagne clandestinement à partir de ce moment.

Restèrent donc officiellement en Bretagne Marie-Louise et Marie-Renée Le Rouge de Guerdavid, ainsi que son mari Pierre de Loz de Coëtgourhant. La première portera longtemps le qualificatif de "femme d'émigré", tandis que le couple sera qualifié lui de "parents d'émigrés".

La mise sous séquestre du patrimoine

L'Assemblée législative, après avoir constaté que les mesures d'intimidation prises pendant la seconde moitié de 1791 étaient inefficaces, adopta le 9 février 1792 un décret mettant les biens des émigrés sous séquestre. Ce décret sera complété par celui du 30 mars qui détermine le mode d'administration de ces biens. Les administrations locales doivent alors identifier les émigrés et faire l'inventaire de leurs biens.

Le 14 mars 1792, plusieurs officiers municipaux de la ville de Morlaix⁹ se présentent au domicile de Jean-François Le Rouge, située venelle aux prêtres à Morlaix. Après y avoir pénétré, ils y trouvent Pierre de Loz et Marie-Renée Le Rouge sa femme. Ceux-ci, répondant à une question des visiteurs, déclarent qu'ils ne savent pas où se trouve le sire de Guerdavid. On leur notifie ensuite que ledit sieur Le Rouge est considéré comme émigré et que tous les biens présents dans la maison seront mis sous scellés.

Après négociation, les biens en question seront laissés à la garde du couple après inventaire fait et procès-verbal dressé. Vers la fin de 1792, les manoirs de Guerdavid et Mézedern recevront aussi la visite d'officiers du district de Morlaix, et là aussi la garde des biens est confiée à Marie-Renée Le Rouge, épouse de Loz, après inventaire dressé.

Juridiquement, comme l'héritage n'a pas été partagé entre les héritiers Guerdavid, il est maintenant en indivis entre la

Nation qui se substitue aux droits de Jean-François et Marie-Gabrielle Le Rouge émigrés, et les deux sœurs Marie-Louise et Marie-Renée Le Rouge, non émigrées.

Toutefois, la mise sous séquestre implique que les biens en question seront gérés uniquement par la Nation, ici représentée par l'administration du district de Morlaix. Celle-ci peut les utiliser à sa guise et décider de leur mise en vente, sans demander l'accord des non-émigrés. Ces derniers ne sont autorisés qu'à réclamer la part des revenus et des ventes qui leur revient, à condition de pouvoir documenter leurs droits.

Compte-tenu des incertitudes politiques, de l'instabilité et de l'inexpérience des administrations locales nouvellement créées, et des variations continues des directives venant de Paris sur ce sujet, une politique rationnelle de la gestion des biens des émigrés aura bien du mal à émerger.

Dans un premier temps, le district de Morlaix se contentera de mesures conservatoires.

Au mois de mars 1792, les officiers municipaux de Lannéanou, suite à une directive venue de Morlaix, délibèrent sous la direction du maire, qui n'est autre que l'ex-député à l'Assemblée constituante Guillaume Le Lay, récemment revenu de Paris, à propos des dispositions à prendre concernant les biens des émigrés.

A cette date, seul Jean-François Le Rouge de Guerdavid est considéré comme émigré par la commune. La protection des bois de haute futaie de celui-ci recueille toute leur attention et un garde est nommé pour les surveiller.

Par ailleurs, le décret du 30 mars permettait aux personnes se déclarant créancier d'un émigré, de déposer un dossier auprès de l'administration pour obtenir le remboursement des arrérages¹⁰. Mais les sommes affectées à ces paiements devaient obligatoirement provenir de la vente des biens saisis.

Trois employés de Jean-François Le Rouge, Marie Bourven et Pierre Guéguen domestiques, ainsi que Jacques Sourimant, jardinier, se manifestèrent. Un arriéré de gages leur était dû par l'émigré. Marie-Renée Le Rouge leur signa à chacun un certificat attestant de la réalité de cette créance.

De même, trois commerçants de Morlaix avaient des ardoises impayées : le quincailler Lemierre, le marchand de drap Le Hénaff, et le tailleur Bourdoulous. Ils déposèrent aussi un dossier. Tous durent attendre plusieurs années pour que l'administration règle leur cas.

⁶ L'électorat de Trèves était une principauté ecclésiastique frontalière de la France, dont le prince était aussi archevêque de Trèves. En 1789, ce dernier était un oncle maternel de Louis XVI et de ses frères. L'électorat devint donc une des premières bases de l'émigration des nobles, ce qui lui valut d'être occupé par l'armée de la République en 1794 et ainsi de disparaître à jamais.

⁷ L'armée des Princes s'est constituée au début 1792 sous l'égide des frères de Louis XVI. Elle était constituée principalement d'anciens officiers nobles de l'armée du roi. Elle ne participa à aucun combat et fut dissoute en novembre 1792.

⁸ Son dossier de nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur indique qu'il était aide-major général de l'infanterie dans l'armée des Princes en août 1792

⁹ s'agit de Jean Larraut et Jean-François Loret, officiers municipaux, Jean-Antoine Troussel commis greffier

¹⁰ "arrérages" : ce qui reste dû d'une rente, d'un revenu quelconque

Il était prévu que les biens des émigrés mis sous séquestre et devenus biens nationaux soient rapidement vendus pour financer les besoins de l'état.

Mais de nombreux obstacles empêchèrent la mise en place d'une telle politique. On se contenta dans un premier temps de vendre aux enchères les biens mobiliers de la famille Guerdavid, c'est-à-dire ceux qui se trouvaient au domicile de Jean-François Le Rouge à Morlaix¹¹ et ceux présents dans les deux manoirs.

Ces ventes eurent lieu le 24 septembre 1793 et jours suivants. La vente des meubles à Morlaix rapporta huit cents livres, celle de Mézedern deux mille livres, et il semble que le manoir de Guerdavid était dépourvu de biens appartenant à la famille à cette époque, puisqu'on n'y trouva à vendre qu'un sapin tombé par terre.

Le procès verbal de la vente à Mézedern montre que Marie-Renée Le Rouge, épouse de Loz, racheta une bonne partie des meubles mis en vente.

Le produit assez modeste de ces ventes atteste que le sire de Guerdavid était loin de vivre dans le luxe. L'administration s'est donc trouvée dans l'obligation de prendre en charge la gestion du patrimoine sous séquestre, à défaut de pouvoir le vendre. Ce domaine comprenait une part assez significative de bois de haute futaie, en particulier à Mézedern. Ceux-ci furent mis à la disposition de la direction de la Marine à Brest, dont les besoins en bois d'œuvre étaient importants. Des prélèvements continus furent effectués par celle-ci.

On logea ensuite dans les maisons des deux métairies du bourg de Lannéanou, une compagnie de soldats chargée d'assurer la garde de la tour du télégraphe située non loin.

Pour la partie sous domaine congéable, les domaniers cessèrent de payer les rentes convenancières à la famille de Guerdavid, car elles devaient, en principe, être encaissées par la Nation. Ces rentes convenancières étaient dues en partie en numéraire et en partie en nature (les corvées avaient été supprimées à la suite de la fameuse nuit du 4 août).

Mais les autorités se trouvèrent devant de grandes difficultés en ce qui concerne le recouvrement de ces rentes. Ces difficultés étaient de nature législative, économique et organisationnelle. La législation sur le domaine congéable avait subi des évolutions marquées sur la période. La loi du 6 août 1791, antérieure aux mises sous séquestre des biens des émigrés, avait maintenu le régime du domaine congéable en le réformant. Mais, la loi du 27 août 1792 avait supprimé ce régime en maintenant toutefois le paiement des rentes convenancières (devenues de simple rentes foncières) jusqu'à un possible rachat de celles-ci par le tenancier. Dans un premier temps

d'ailleurs, aucun des domaniers de la famille Guerdavid n'avait choisi de suivre cette voie.

Par ailleurs, les désordres engendrés par la situation politique, en particulier les désordres monétaires et les variations de cours des denrées, ont rendu difficile le calcul des rentes impayées dont la valeur variait aléatoirement au cours du temps.

Enfin, les bureaux de perception de l'administration révolutionnaire mirent quelque temps à s'organiser pour percevoir ces rentes. Guillaume Le Lay interpellera les autorités sur ce sujet plusieurs fois. L'administration ne commença à encaisser les rentes qu'à partir de la fin 1793, non sans réclamer les arriérés de 1792.

Toutefois, le décret du 29 floréal an II (18 mai 1794) vint ajouter encore à la confusion, car il supprimait ces mêmes rentes s'il était prouvé qu'elles étaient de nature féodale. Dans le cas des conventions du séquestre Guerdavid, les rentes continuèrent à être perçues par l'administration, ce qui signifie qu'elle considéra que ce dernier décret n'y était pas applicable.

Vente et partage

La vente des biens meubles de Jean-François de Guerdavid se situe au début de l'an II de la République, qui marque aussi le début de la politique de la Terreur menée par la Convention et ses Comités.

En effet, le 17 septembre 1793 est adoptée la loi dite "des suspects", qui menace d'arrestation les parents d'émigrés "s'ils n'ont pas constamment montré leur attachement à la révolution".

Bien que fortement menacés par cette loi, il semble que Pierre de Loz, sa femme et sa belle sœur (devenus respectivement le citoyen Loz et les citoyennes Lerouge-Loz et Lerouge-Grainville) n'aient pas été outre mesure inquiétés pendant cette période¹². Néanmoins ils ont certainement dû faire profil bas et Thermidor fut très probablement accueilli avec soulagement par la famille.

On ne trouve pas de pièces datant de cette période dans le dossier Guerdavid. Les autorités révolutionnaires locales étaient probablement trop occupées par ailleurs par la situation politique générale qui prit un tour particulièrement dramatique pour elles dans le Finistère¹³.

La Convention thermidorienne relança la politique de vente des biens nationaux, ce qui, cette fois-ci, fut réalisé avec plus de succès. L'administration du Finistère vendit une partie notable des biens du patrimoine Le Rouge de Guerdavid selon les adjudications suivantes :

¹¹ Ils appartenaient en propre à Jean-François Le Rouge et ne faisaient pas partie de l'héritage Guerdavid

¹² Toutefois la belle-mère et deux belles-sœurs de Marie-Louise Le Rouge épouse Grainville furent emprisonnées.

¹³ Voir l'affaire de l'arrestation et l'exécution de 26 administrateurs du département du Finistère sous la Terreur : *LE LIEN* n° 112 p. 19.

- 19 brumaire an III (9 novembre 1794) :

Métairie de la Croix Blanche au bourg de Lannéanou à Jean & Hervé Daffniet, pour 10 000 livres en assignats¹⁴ (valeur en numéraire 2 400).

- 9 frimaire an III (29 novembre 1794) :

49 chênes au lieu de Tachen ar Guernevez à Guillaume Le Lagadec, pour 800 livres en assignats (valeur en numéraire 192).

- 19 pluviôse an III (7 février 1795) :

Métairie du Mogueuou Bian à Larraut & consorts pour 28 025 livres en assignats (valeur en numéraire 4 764,25).

- 29 pluviôse an III (17 février 1795) :

Manoir de Mézedern à Joseph Raoul pour 20 000 livres en assignats (valeur en numéraire 3400).

Métairie de Mézedern à Mathieu-François Le Hir pour 36 000 francs en assignats (valeur en numéraire 6120).

Maison au lieu-dit Ty ar Gaouyer au citoyen Riou pour 4 775 livres en assignats (valeur en numéraire 811,75).

- 29 ventôse an III (19 mars 1795) :

Manoir et métairie de Guerdauid à Pierre Loz & épouse pour 40 000 livres en assignats (valeur en numéraire 5 614).

- 6 messidor an III (24 juin 1795) :

Métairie de Coat Ollier au bourg de Lannéanou à Guillaume Le Lagadec pour 12 200 livres en assignats (valeur en numéraire 386,27).

Il est intéressant de noter qu'au début de ces adjudications, l'assignat valait 24 % de sa valeur nominale, alors qu'à la fin, c'est-à-dire six mois plus tard, il n'en valait plus que 3,2 %. L'achat de biens nationaux était obligatoirement payé en assignats. Leur dévaluation constante rendait donc ces acquisitions de plus en plus abordables.

On remarque aussi qu'aucun des domaines congéables n'a été mis en vente. Il semble que la loi du 27 août 1792 sur le domaine congéable ait rendu très difficile la vente de ceux qui étaient devenus biens nationaux. Les domaniers étaient devenus pratiquement inamovibles et ne devaient plus qu'une rente difficilement révisable qu'ils pouvaient décider de racheter à n'importe quel moment. Dans ces conditions, on ne voit pas pourquoi les acheteurs se seraient précipités.

A l'exception des moulins, tout ce qui n'était pas anciennement sous domaine congéable et qui constituait la partie du patrimoine la plus rentable, avait été vendu au cours de ces adjudications.

Pierre de Loz et sa femme s'étaient résolus à acheter le manoir de Guerdauid pour le conserver. Par contre le manoir de Mézedern, que probablement ils habitaient avec leurs enfants à cette époque¹⁵, avait été acquis par Joseph Raoul¹⁶, de Plougonven. La métairie de Mézedern avait été obtenue par un négociant de Morlaix, Mathieu-François le Hir, et celle du Mogueuou Bian par Larraut & consorts¹⁷, aussi de Morlaix. Guillaume Le Lagadec, du bourg de Lannéanou, avait acheté la petite métairie de Coat Ollier et les Daffniet père et fils, de Leuzeuliat en Lannéanou celle de la Croix Blanche¹⁸.

En vertu des lois en vigueur, les deux sœurs Le Rouge étaient en droit de réclamer leur part de ces ventes puisque les

biens vendus étaient en indivis. Mais les autorités étaient dans la plus grande confusion en ce qui concernait les modalités d'une telle rétrocession.

La Convention publia le 1^{er} floréal an III (20 avril 1795), un nouveau décret sur la question des biens des émigrés. Il s'agissait, entre autres, d'assainir la situation en imposant aux autorités locales de liquider toutes les créances en attente et de procéder à un partage pour ce qui concerne les biens en indivis. Les modalités de ces opérations étaient clairement définies dans ce décret.

Cela donnait l'opportunité aux deux sœurs Le Rouge de demander à l'administration du Finistère d'engager une telle procédure de partage pour les biens en indivis entre elles et la Nation en tenant compte des biens déjà vendus. Elles envoyèrent plusieurs pétitions aux autorités dans ce sens.

Mais la Convention laissa place au Directoire le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) et il fallut attendre que le nouveau régime se mette en place. L'administration du département du Finistère ne statua sur le sujet que le 15 prairial an IV (3 juin 1796) en prenant un décret mettant en place la procédure en question dans le dossier Guerdauid. Ce décret accordait de plus aux pétitionnaires jouissance provisoire immédiate des biens non vendus à charge de rendre compte de leur gestion lors de la liquidation après partage. Comme la majorité des biens du patrimoine de la famille Guerdauid se trouvait dans l'arrondissement de Morlaix, c'est dans cette ville que la procédure se déroula.

Deux arbitres furent nommés : Paul Marie Guillaume du Rivage, de Morlaix, représentant les deux sœurs Le Rouge et Jean-François Prigent, de Guerlesquin, représentant

¹⁴ Les assignats étaient à l'origine des titres d'emprunt gagés sur les biens nationaux. Ils furent ensuite transformés en papier-monnaie et subirent une forte inflation.

¹⁵ Ils possédaient aussi une demeure à Morlaix.

¹⁶ Joseph Raoul, fils de notaire, a été cabaretier puis marchand à Plougonven. En 1793, il était officier municipal de cette commune.

¹⁷ Jean Larraut a été officier municipal de Morlaix au début de la Révolution.

¹⁸ Guillaume Le Lagadec s'engagea politiquement dans la Révolution et occupa des fonctions subalternes dans les administrations révolutionnaires locales. Il finit par être nommé maire de Lannéanou, poste qu'il occupa jusqu'en 1804. Jean & Hervé Daffniet étaient domaniers du convenant de Leuzeuliat Creis à Leuzeuliat, appartenant à la famille de Guerdauid.

l'Administration, tous deux hommes de loi. Ceux-ci diligenterent l'envoi d'experts priseurs pour évaluer tous les biens du patrimoine Guerdauid en prenant comme référence la date du 14 juillet 1789.

Cette opération fut achevée le 1^{er} fructidor an IV (18 août 1796) et nécessita la collaboration des autorités des arrondissements de Pont-Croix et Brest et du département des Côtes-du-Nord. L'arbitrage fut rendu le 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796) à Morlaix, en présence de Marie-Louise Lerouge-Grainville, de Marie-Renée Lerouge-Loz, de Pierre Loz et de représentants de l'administration.

Les deux sœurs avaient présenté aux arbitres plusieurs requêtes visant à inclure dans le partage des dépenses qu'elles avaient assumées seules au nom de l'indivision, en particulier la rente, constituée en 1753, qu'elles continuaient à verser à leur tante Marie-Anne Le Rouge de Guerdauid¹⁹. Les arbitres acceptèrent ces requêtes.

Selon la loi du 1^{er} fructidor an III, l'héritage devait être partagé selon les règles en vigueur avant le 14 juillet 1789, c'est-à-dire ici selon la Coutume de Bretagne. Celle-ci prévoyait que les terres et biens réputés "nobles" devaient être partagés à raison de 2/3 à l'aîné et 1/3 à partager entre puînés, tandis que les terres et biens "non nobles" devaient être partagés à égalité entre héritiers. Ce qui veut dire dans notre cas que les biens nobles reviennent pour 7/9 à la Nation (qui se substitue aux droits de Jean-François Le Rouge aîné pour 6/9 et Marie-Gabrielle Le Rouge pour 1/9) et pour 2/9 aux deux sœurs, tandis que les biens non nobles reviennent pour moitié à la Nation et pour moitié aux deux sœurs.

Les deux arbitres demandèrent alors aux deux parties de leur fournir toute pièce pouvant déterminer la qualité des biens à partager. Mais ni l'administration ni les deux sœurs Le Rouge ne purent en fournir aucune. Ils décidèrent alors que seuls les deux manoirs seraient considérés comme biens "nobles". Ceci était à l'avantage des deux sœurs car la consultation des terriers et aveux d'avant la Révolution permet de se rendre compte qu'une part beaucoup plus importante des biens en question étaient réputés nobles²⁰.

Les experts calculèrent alors à partir des procès-verbaux de prisage, la valeur de la part revenant aux deux sœurs des biens déjà vendus et des créances à prendre en compte. Ils obtinrent une somme d'un peu moins de cent vingt mille livres. Ils leur attribuèrent ensuite des biens en prélevant sur ceux non vendus jusqu'à concurrence de cette somme. Ce qui fait que la totalité des biens non vendus dans les communes de Lannéanou, Plougouven, Plouigneau, Botsorhel, Plouégat-Moysan, Plestin, Plouzané et Peumerit finirent par leur revenir.

A la fin de ce processus, il ne restait plus que quelques rentes dans l'arrondissement de Pont-Croix, d'une valeur de quatre mille livres au total, à partager. On en fit deux lots de

valeur à peu près égale qui furent attribués par tirage au sort l'un à la Nation et l'autre aux deux sœurs Le Rouge.

Le partage fut entériné par décret du département du Finistère le 22 fructidor an IV (8 septembre 1796). A cette date, Marie-Louise et Marie-Renée Le Rouge de Guerdauid rentrèrent en possession de pratiquement tous les biens non encore vendus de leur héritage. La Nation ne conservait plus aucun des biens nationaux provenant du séquestre des biens Guerdauid, à l'exception de quelques rentes foncières d'une valeur négligeable.

Comme la plupart des biens recouverts par Marie-Louise et Marie-Renée Le Rouge étaient à l'origine des domaines congéables, le statut de ceux-ci restait en discussion. Selon la loi en vigueur à ce moment, le régime du domaine congéable n'existait plus et seules les rentes étaient dues par les anciens domaniers, jusqu'à un éventuel rachat²¹.

Cette situation contestée durera jusqu'à la loi du 9 brumaire an VI (30 octobre 1797) qui remettait entièrement en vigueur la loi du 6 août 1791 et rétablissait ainsi les propriétaires fonciers de domaines congéables dans leur propriété.

Toutefois le partage eut pour conséquence de permettre à la famille de reprendre possession du fonds du manoir de Grainville et de la métairie adjacente. En effet les documents disponibles permettent de comprendre que ce manoir avait été construit sur les terrains du convenant Kerillis Runderbet proche du bourg de Plouigneau et faisant partie de l'héritage Le Rouge.

Ce domaine congéable est mentionné dans l'expertise de 1796, en précisant qu'il est tenu à domaine par la communauté Le Rouge elle-même, ce qui est très inhabituel. Le manoir et sa métairie ne sont pas mentionnés dans les documents d'expertise, parce qu'ils font alors partie des droits superficiels qui n'ont pas à être pris en compte.

La famille est donc à la fois foncier et domanier de ces terres²² et c'est probablement sous ce montage juridique original que le manoir a été construit avant la Révolution pour permettre à Guillaume-Marie de L'Espine de Grainville et son épouse de s'établir selon leur rang. Les anciens bâtiments agricoles du convenant ont été transformés en métairie en 1791.

De 1791 à 1796, pendant la période du séquestre, Marie-Louise Le Rouge de Guerdauid accordera des baux annuels pour la métairie. Mais elle ne le fit qu'en tant que domanière du convenant Kerillis, affermant ses droits superficiels. En effet les documents du séquestre montrent que la rente convenancière de ce bien fut régulièrement payée à la Nation pendant la même période.

De même, Marie-Louise Le Rouge conserva pendant toute la période du séquestre la jouissance du manoir puisque faisant partie des droits superficiels. Juste après le partage, qui a permis à la famille de recouvrer en plus l'entière propriété du fonds, le bail de la métairie, qui était annuel, fut porté à sept ans.

A suivre...

¹⁹ Marie-Anne Le Rouge de Guerdauid était donc toujours vivante à la date du partage. A la veille de la Révolution, elle était prieure de la communauté de Locmaria. Celle-ci fut dispersée au cours de la Révolution et Marie-Anne Le Rouge de Guerdauid fut emprisonnée avec un grand nombre de ses consœurs sous la Terreur. La date et le lieu de son décès n'ont pas été trouvés par l'auteur.

²⁰ Marie-Louise et Marie-Renée Le Rouge devaient certainement le savoir par conséquent, même si elles avaient des informations sur le sujet, il n'était pas de leur intérêt de les communiquer aux arbitres.

²¹ Il semble qu'un petit nombre de tenanciers des domaines congéables en question ont opté pour ce rachat après le partage.

²² Sans doute après avoir donné congé au précédent domanier en lui rachetant les droits superficiels.

Faits d'hiver, faits d'hier : une maison hantée à Plouneour-Menez,

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Articles parus dans le journal *Ouest Eclair* les 27 et 28 juillet 1913

ESPRITS FRAPPEURS OU ESPRITS FRAPPÉS ?

DES CRIS DANS LA NUIT, UNE SARABANDE EFFROYABLE,
DES VISIONS D'ÉPOUVANTE, DES GENS DEVIENNENT FOUS.

LE PARQUET DE MORLAIX INTERVIENT

*Morlaix, 26 juillet,
de notre envoyé spécial*

Il y a plusieurs victimes ; le parquet de Morlaix est saisi de l'affaire. Mais jamais la main solide d'un gendarme ne prendra au collet les auteurs de tant de méfaits.

Il faudrait d'autres détectives, de ces fins limiers, tels que M. Anatole Le Braz, pour qui la Bretagne n'a plus de pistes qu'il n'ait éventées, des policiers subtils sortis du coeur même de notre terre - "*La terre des vieux Clans, des nains et des démons*" - ; ceux-là seuls savent entendre des cris que la maréchaussée n'entend point, deviner des galops lointains et sinistres et voir palpiter dans la nuit des feux subits ; des ailes blanches ; les éclairs d'une faux menaçante.

Mais tout le monde peut constater les désastres causés ; les voici exposés avec la sécheresse minutieuse d'un rapport de gendarmerie :

Au village de Kerraborne, commune de Plouneour-Menez, la famille Croguennec, composée de la mère, 55 ans, des fils Bernard, 30 ans, et François-Marie 20 ans ; de la fille Alexandrine, 25 ans - habite une très grosse ferme. Sa fortune s'élève, dit-on, à 16 000 francs de rente. Or depuis plusieurs mois, une véritable terreur pèse sur le pays. La ferme est hantée, paraît-il.

Ce furent tout d'abord des calamités comme on voit décrire au début de la "*Mascotte*". Une sombre malchance s'était abattue sur la ferme Croguennec. Rien n'allait plus : les moissons étaient mauvaises, la maladie fondit sur le bétail et ne le lâcha plus. Des chevaux que l'armée achèterait en ce moment 1 500 francs tombaient comme des mouches.

Phénomènes étranges

Ce ne fut pas tout. Presque toutes les nuits les membres de la famille Croguennec sont en proie à une peur atroce, tourmentés qu'ils ont par les esprits qui se présentent devant eux sous des formes terrifiantes. De plus les esprits s'amusaient à frapper à coups redoublés dans la cheminée, à traîner des objets lourds sur le parquet, à ouvrir la porte bien qu'elle ait été soigneusement fermée la veille au soir. Les chevaux se détachent dans l'écurie et se blessent.

Ce sont non seulement des membres de la famille Croguennec qui racontent ces choses, mais les autres habi-

tants qui affirment avoir vu et entendu.

Une tante de la famille Croguennec leur laissa une fortune assez élevée en mourant ; les uns croient que c'est elle qui vient les persécuter parce qu'ils n'ont pas fait assez prier pour son âme. D'après les autres, ils sont victimes d'une sorcière qui leur a jeté un sort pour se venger.

Quoiqu'il en soit, deux jeunes filles dont l'une est M^{lle} Alexandrine sont devenues folles et ont été internées à l'asile de Morlaix.

Ce que nous dit le fils Croguennec

M. Bernard Croguennec habite, comme nous le disons plus haut, avec sa mère et son jeune frère, François-Marie. Le frère cadet, Jean-Marie, âgé de 28 ans, est marié depuis trois ans et exploite une ferme dans la commune de Commana ; la soeur, Jeanne, âgée de 32 ans, est mariée depuis six ans et habite Saint-Thégonnec.

Et il est bien vrai que l'autre soeur, Alexandrine, âgée de 25 ans, n'est plus à la maison : depuis trois semaines elle est internée à l'hospice des folles à Morlaix.

Or M. Croguennec croit que les bruits extraordinaires qui désolent sa demeure remontent au départ de sa soeur Jeanne. Ce départ l'affecta, il en avait "*de la peine à respirer*". *Le soir, dit-il, j'entendais dans la cheminée comme un bruit de métaux à coups scandés. Sur le plancher des choses très lourdes étaient traînées par instants. Aussitôt après on grimpait sur moi, je ne sais pas ce que c'était.*

M. Croguennec était trop épouvanté pour essayer de se rendre compte des faits d'une façon précise. Toute la maisonnée n'osait bouger. Il couchait avec son frère dans le lit de gauche, sa mère et sa soeur, avant son départ pour Morlaix, couchaient à droite.

Il ne fait pas remonter les événements à la mort de sa tante, décédée il y a huit ans.

"*Il ne s'agit pas de ma tante, ajoute-il, ni de son âme tourmentée qui vient réclamer des messes et des prières. Avant de mourir, elle avait même laissé au curé de l'époque une somme de six cents francs pour prier pour elle après sa mort. Nous avons soldé toutes les dépenses de l'enterrement et commandé des prières aussi*".

Puis intervient une histoire de location d'un champ nommé Parc-ar-Zicour, dont la redevance allait au presbytère autrefois

et depuis la séparation est payée à l'Etat. Il y eut des difficultés à ce propos avec le père de M. Croguennec, mort le 21 janvier 1912. Mais le père n'avait jamais rien entendu d'insolite.

Alors ? Le recteur actuel est unanimement aimé et estimé de ses paroissiens.

C'est par périodes que se manifestent les faits affolants. Le jeune frère est à ces moments pris d'accès de faiblesse. La soeur Alexandrine croyait voir des chimères effarantes. Ni la mère, ni François-Marie, ni le frère cadet ne perçoivent quoi que ce soit. Le jeune frère est sujet à des tremblements nerveux.

"Mais, affirme M. Croguennec, jamais je n'ai pu sortir mes chevaux de l'écurie dans qu'ils aient quelque blessure. Presque toutes les nuits ils se détachent tous ensemble. Mes vaches ont beaucoup de peine à vêler et il n'en était pas de même autrefois. Il y a trois ans, lors du mariage de Jean-Marie, j'ai encore eu de l'oppression, comme le coeur serré. Les bruits ont recommencé de plus belle. Ma soeur Alexandrine hurlait de frayeur. Ne m'abandonnez pas, criait-elle, je vois des êtres qui rôdent autour de moi."

Des voisins s'offrirent pour passer la nuit, M. Nicolas Hervé notamment, mais la bougie allumée. Le besoin de repos empêcha M. Croguennec d'accepter de leur part cette courageuse veillée.

"Une nuit, continue M. Croguennec, trois coups violents retentirent à la porte, et au réveil la porte, soigneusement fer-

mée la veille, était ouverte".

"Ma soeur, celle qui est devenue aliénée, fut extraordinairement affectée lors de la mission. Elle s'imaginait être poursuivie par des démons. Elle en tombait d'épouvante sur le chemin".

Pendant ces jours-là, la mère et les deux fils furent atrocement tourmentés. Le frère disait qu'on lui frappait sur le ventre et qu'il allait tomber. M. Bernard Croguennec sentait son estomac étreint : "On ne dormait plus, tellement on redoutait les êtres qui nous montaient sur le corps".

Pourtant l'écurie est bien tenue ; l'étable fait plaisir à voir. Rien le jour ne peut faire soupçonner les affres de la nuit...

Le parquet ouvre une instruction

M. Dagneau, chef de la brigade de gendarmerie de Pleyber-Christ, s'est enquis de ces phénomènes étranges qui émeuvent l'accueillante population de la commune de Plouneour-Ménez, et il en a avisé les magistrats de Morlaix. Le parquet a décidé aussitôt d'ouvrir une instruction.

Nos lecteurs pourront suivre demain dans nos colonnes l'enquête que nous venons de commencer sur les faits étranges, dont à Plouneour-Ménez et à vingt lieues à la ronde, tout le monde s'entretient.

AU PAYS DES ESPRITS

C'EST LA FOLIE SUBITE D'UNE JEUNE FILLE QUI A TROUBLÉ LE CERVEAU DES SIENS

Nous avons passé la journée dans le pays où les deux esprits - dans tous les sens - ne se tiennent pas en repos. Nous avons eu le courage de rendre visite à la ferme de Keramborne.

Oh ! entendez bien que ce courage ne s'est pas exercé à lutter contre les phénomènes étranges et troublants que nous décrivions hier, mais à vaincre l'hésitation bien naturelle qu'a tout le monde au moment d'affronter une route longue et triste et que le paysage environnant, quel que soit sa beauté, ne réussit pas à charmer complètement. C'est le cas du chemin qui mène de Plouneour-Ménez à la ferme de Keramborne. La dernière partie est composée de sentes qui s'effacent bientôt dans la culture ; il ne reste plus alors qu'à marcher tout droit et au bout de quelques quarts d'heure vous voyez les toits de la ferme hantée se profiler à travers les arbres sur un ciel cendré et bas.

C'est là que la nuit personne ne dort, mais vraiment, le jour, les choses et les gens sommeillent, car le silence habite tout le bâtiment de l'exploitation.

Dans la cour nous apercevons Bernard Croguennec, immobile et songeur.

C'est lui qui nous conta les phénomènes extraordinaires dont il est la victime : coups de poing au ventre, agressions nocturnes, chat noir qui bondit et miaule autour de lui.

Il sait autant de français que nous de breton, mais en échangeant tant bien que mal quelques mots peu compliqués de ces deux langues, nous finissons par nous entendre.

- As-tu remarqué des choses extraordinaires cette nuit ?

Il secoue la tête et je finis par comprendre que les esprits

ne lui jouent de mauvais tours que de temps à autre. Quand ils sont de semaine, sans doute !

Il me dit aussi la misère qui s'est abattue sur sa ferme :

- Rien ne va plus : c'est la guigne noire.

- Et alors les chevaux ?

De son pas indolent, Croguennec me précède vers l'écurie. Il y a là quatre chevaux superbes en parfaite santé, mais ils ont aux jarrets des grosseurs qui inquiètent leur propriétaire et c'est comme cela depuis des mois.

- Alors ?

- Il y a un an, m'explique-t-il, j'avais un cheval si beau que je le conduisis au concours de Saint-Thégonnec ; mon cheval eu le premier prix ; "ils" lui ont fait du mal et quelques temps après je dus le revendre. Il valait 1 500 francs ; j'en ai touché 500.

Nous ne sommes pas vétérinaire mais nous ne pouvons nous empêcher de dire à Croguennec que ses chevaux ne travaillent pas assez, ne sortent pas assez et c'est sans doute cet excès de repos qui les fatigue.

Le mauvais sort

Les causes de toutes ces misères ?

Nous avons fait route avec des gens qui se rendaient à la messe et un jeune homme, à l'entrée du village, nous indique une croix qui émerge du talus :

- C'est celle-là ! nous a-t-il dit.

Nous nous informons :

- *Qu'est-ce qu'elle a fait celle-là ?* Mon interlocuteur me dit tout bas que lors d'un décès récent dans la famille Croguennec, il aurait prié pour le repos de l'âme du mort et le don coutumier n'aurait pas été assez élevé.

Alors il aurait jeté un sort sur la belle ferme des Croguennec et les effets désastreux ne tardèrent pas à se faire sentir.

Le mot de l'enigme

Tragique histoire de M^{lle} Croguennec

La veille, Bernard Croguennec nous avait dit qu'il ne fallait pas selon lui faire intervenir dans l'histoire la défunte tante, celle qui mourut il y a 6 mois en laissant un bel héritage à ses neveux.

Il n'avait été quant à lui en but aux tracasseries des "esprits" qu'à partir du jour où sa soeur Alexandrine tomba malade.

La triste aventure de cette soeur qu'il aimait beaucoup l'impressionna énormément. Nous avons donc porté tout notre effort sur le point de savoir exactement dans quelles circonstances Alexandrine Croguennec vit sa raison défailir au point que son internement a été jugé nécessaire et il ne nous est pas apparu que "*les machinations des esprits*" en aient été la cause immédiate et certaine.

Voici en effet sur cette affaire des renseignements que jusqu'à nouvel ordre nous tenons pour définitifs.

C'est à la fin du mois de juin, Alexandrine Croguennec, qui, nous a dit sa mère, était une petite fille digne de tous les éloges, commença de manifester un état d'esprit assez inquiétant. La jeune fille passait des heures en prières, agenouillée sur le sol jusqu'au moment où on la relevait.

Elle prononçait des paroles désordonnées ; elle s'accusait d'avoir commis une grosse faute et demandait avec instance que l'on priât pour elle. Nos lecteurs savent le reste. Mlle Alexandrine fut internée.

Nous avons tenu à aller prendre de ses nouvelles ; le mieux que tout le monde désire n'est pas encore annoncé.

Bref, c'est le triste sort de cette malheureuse jeune fille qui nous paraît avoir déclenché toute l'affaire et troublé l'esprit de toute sa famille.

Lorsque des accidents du genre de celui-ci se produisent, le parquet a coutume de prescrire une enquête ; c'est ce que fit celui de Morlaix. C'est alors que la gendarmerie de Pleyber-Christ intervint et M. le brigadier Daniaud mena l'enquête, très habilement d'ailleurs.

Toujours est-il que les parents d'Alexandrine Croguennec - sa mère et son frère Bernard - ont été terriblement impressionnés par le malheur qui l'a frappée et ce sort, ce triste sort, est le seul qui ait été jeté sur la ferme de Keramborne.

Puisse-t-il ne pas s'y attarder ! ■



*Le hameau de Keramborn
en Plouneour-Menez*

Photos : Jean François Pellan



Ascendance des frères et soeurs Croguennec, de Keramborn en Plouneour-Menez

Génération I

- 1 **CROGUENNEC Marie** ° 06/07/1881 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 20/09/1956 SAINT-THÉGONNEC (29)
x 25.05.1907 ST THEGONNEC Jacques **MALLEGOL**
- 1 **CROGUENNEC Bernard** ° 16/04/1883 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + après 1913
- 1 **CROGUENNEC Jean Marie** ° 23/07/1885 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 20/12/1969 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
x 22.05.1910 COMMANA Marie Hélène **PICARD**
- 1 **CROGUENNEC Marie Alexandrine** ° 20/05/1888 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 16/11/1958 PLOUNÉOUR-MÉNEZ
x 15.11.1919 PLOUNÉOUR-MÉNEZ Jean Marie **FILY**
- 1 **CROGUENNEC Anne Marie** ° 26/02/1891 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + ??
- 1 **CROGUENNEC François Marie** ° 15/04/1893 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + après 1913

Génération II

- 2 **CROGUENNEC Alain** ° 22/01/1851 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 21/01/1912 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 3 **LE MER Catherine** ° 06/06/1858 SAINT-THÉGONNEC (29) x 04/02/1880 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + après 1913

Génération III

- 4 **CROGUENNEC Bernard** ° 28/02/1815 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 28/02/1880 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 5 **PAUGAM Marie** ° 28/07/1812 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 24/01/1850 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 30/01/1887 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 6 **LE MER Jean** ° 16/03/1820 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 06/10/1885 SAINT-THÉGONNEC (29)
- 7 **JÉZÉQUEL Marie** ° 02/03/1819 SAINT-THÉGONNEC (29) x 13/02/1857 SAINT-THÉGONNEC + 18/12/1884 SAINT-THÉGONNEC (29)

Génération III

- 8 **CROGUENNEC Alain** ° 16/07/1784 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 25/11/1837 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 9 **HENRY Catherine** ° 21/03/1792 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 07/02/1813 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 24/06/1833 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 10 **PAUGAM Alain** ° 27/06/1775 COMMANA (29) + 21/03/1856 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 11 **PÉRON Marie** ° 14/02/1782 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 01/02/1809 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 23/11/1830 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 12 **LE MER Jean** ° 09/11/1786 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 25/07/1855 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 13 **LE CALVEZ Marie** ° 07/10/1788 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 22/12/1813 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 05/01/1822 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 14 **JÉZÉQUEL Maurice** ° 25/05/1778 GUIMILIAU (29) + 12/01/1846 SAINT-THÉGONNEC (29)
- 15 **PÉRON Marie** ° 03/08/1786 SAINT-THÉGONNEC (29) x 07/07/1806 SAINT-THÉGONNEC + 16/11/1849 SAINT-THÉGONNEC (29)

Génération IV

- 16 **CROGUENNEC Alain** ° 16/03/1756 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 30/04/1808 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 17 **NICOLAS Marie** ° 27/07/1762 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 24/02/1783 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 13/08/1832 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 18 **HENRY Pierre** ° 15/06/1770 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 14/02/1797 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 19 **ROLLAND Anne** ° 24/10/1762 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 21/01/1788 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 28/01/1797 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 20 **PAUGAM Alain** ° 14/05/1728 COMMANA (29) + 16/06/1779 COMMANA (29)
- 21 **MÉVEL Jeanne** ° 07/09/1738 COMMANA (29) x 14/02/1757 COMMANA (29) + 11/05/1807 COMMANA (29)
- 22 **PÉRON Pierre** ° 03/05/1753 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 13/02/1798 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 23 **MARTIN Anne** ° 05/03/1756 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 05/02/1781 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 21/03/1822 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 24 **LE MER Guillaume** ° 14/01/1766 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 29/12/1839 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 25 **THOËR Catherine** ° 13/07/1767 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 07/02/1785 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 16/07/1818 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 26 **LE CALVEZ François** ° 24/07/1763 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) + 22/07/1819 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 27 **NICOLAS Catherine** ° 04/02/1765 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29) x 07/01/1788 PLOUNÉOUR-MÉNEZ + 23/12/1840 PLOUNÉOUR-MÉNEZ (29)
- 28 **JÉZÉQUEL Jacques** ° 11/10/1726 GUIMILIAU (29) + 08/09/1784 GUIMILIAU (29)
- 29 **GUÉGUEN Marie** ° 20/02/1746 GUIMILIAU (29) x 24/22/1772 GUIMILIAU (29) + entre 1785 et 1806 ??
- 30 **PÉRON Jacques** ° 16/03/1742 SAINT-THÉGONNEC (29) + 08/08/1804 SAINT-THÉGONNEC (29)
- 31 **POULIQUEN Geneviève** ° 09/04/1756 SAINT-THÉGONNEC (29) x 17/02/1783 SAINT-THÉGONNEC + 25/11/1833 SAINT-THÉGONNEC (29)

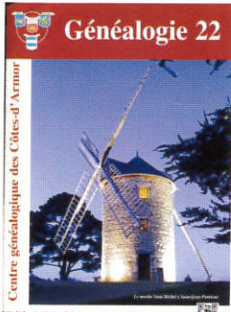


Généalogie établie
par Carl RAULT, CGF n° 5165

Ci-contre :
Keramborn
Photo Jean François Pellan

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n° 104

- Taisez-vous ! Méfiez vous ! Les oreilles ennemies vous écoutent, par Marie Boucher, 6p.
- Une belle famille (les quinze frères "Le Mercier" de Saint-Gelven), par Henriette Herlant, 5p.
- Trégueux : une petite commune face à la guerre, par Monique Jézéquel, 3p.
- Emile Nicol, compositeur et chanteur populaire et son frère Albert Nicol, par Yves Ollivier, 4p.
- La mer, mangeuse d'hommes. Un terre-neuvus d'Erquy retrouvé par sa famille un siècle plus tard, par Raymond Granié, 2p.
- Ange Bouvard et Marie-Joseph Poilvet, facteur rural et sage-femme au milieu du XIXe siècle, par Bernard Grimault, 6p.
- Représentation cartographique Le Cocquen/Le Cocguen. Colloque du 18 avril 2014 à Châtelaudren, par Daniel Le Bris, 2p.
- Structure agraire, structure foncière et domaine congéable. Colloque du 18 avril 2014 à Châtelaudren, par Philippe Jarnoux, 5p.

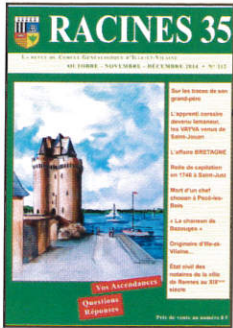
Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :

18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



Racines 35, n° 112

- Sur les traces de son grand-père, avec l'ascendance d'EmileGautier fils, par Joëlle Denis-Messé, 5p.
- L'apprenti corsaire devenu lamaneur. Les Vayva venus de Saint-Jouan, par Ginette Grossetête-Foutel, 7p.
- L'affaire Bretagne. Extrait du "Petit Rennais" du 13 février 1883, 4p.
- Rolle de capitation en 1740 à Saint-Just, par Luc Brulais, 4p.
- Mort d'un chef chouan à Pocé-les-Bois, par Gérard Cornily, 2p.
- Etat civil des notaires de la ville de Rennes au XIXe siècle, par André Desmots, 3p.

Généalogie, cousinades et histoire en Cornouaille (GCHC)

Maison des Associations, 29370 ELLIANT

- Un grand homme, Charles Cornic, corsaire, par André Potron, 3p.
- Coutumes d'hier tombées en désuétude, par Pascal Le Ster, 3p.
- La foire aux gages à Elliant, 3p.
- Du beau monde à Brieic (les de Kerguelen), par Geneviève Hypolite, 3p.



La Gazette n° 27

Centre Généalogique de la Loire Atlantique

1 Rue Darbeffeulle – 44100 NANTES



- Bulletin de liaison n°4

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 7 – Cléguerec, par + Job Jaffré, 7p.
- Les forges des Salles (1622-1877) (suite4), par André Le Coroller, 10p.
- Sur les traces de nos ancêtres meuniers (2), par Jeannine Le Scouarnec, 8p.
- Jean Tanguy, un acteur des Etats Généraux de 1789, par Marc Kermorvan, 2p.
- Imbroglia à La Trinité Porhoët, ou comment une dispense de l'évêque de St Malo modifie les limites d'une commune au moins 150 ans avant qu'elles furent promulguées, par Jean Pierre Boscher, 4p.
- Les prénoms de nos ancêtres, par Pierre-Yves Quémener, 8p.
- A travers l'ADN, par Hervé Fauve, 5p.
- La mère de Marc Pourpe : Liane de Pougy. Une grande courtisane parmi "Les tourbillons du plaisir et du tragique", par Pierre Mayol, 6p.

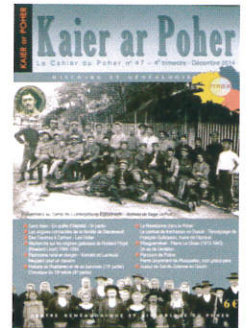


La Chaloupe n° 112

Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Saint-Alain, En quête d'identité, 3e partie, par Pierre-Yves Quémener, 15p.
- Les origines normandes de la famille de Dieuleveult, par Hugues de Dieuleveult, 3p.
- Des Flandres à Carhaix, Les Veller, par Jérôme Caouen, 8p.
- Recherches sur les origines galloises de Rolland Floyd (Roxwland Floyd) 1584-1654, par Benoît Moysan, 6p.
- Patrimoine rural en danger – Keriolet et Laniscat, Requiem pour un calvaire, par Pierre Jézéquel, 4p.
- Histoire de Rostrenen et de sa baronnie (13e partie) Chronique du 19e siècle (4e partie), par Marie-Magdeleine Le Baquer, 7p.
- Juin 1944 : Le combat de Kerhamon en Duault. Témoignages de François Guillossou, maire de l'époque, par Pierre Guillossou, 5p.
- Plouguernével, Pierre Le Gloan (1913-1943), un as de l'aviation, par Pierre Le Dour, 4p.
- Parcours de Poilus, François Guyomard de Plusquellec, mon grand-père, par Serge Le Puil, 4p.
- Autour de Sainte-Julienne en Gourin, par Guy Lidec, 13p.



Kaier ar Poher n° 47

Mémoire Vivante de Fégréac

Mairie, 44 FEGREAC

memoirevivante.fegreac@voila.fr

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- Monterfil, Bréhan et Guenroc, d'après le dictionnaire Ogée, 8p.
- La pièce espagnole de Porcaro, par David Colléaux, 3p.
- Les Bourne, par Anne Martin et Christiane Blanchard, 9p.
- Joseph Pontgérard, prêtre et martyr de la foi (1747-1794), par Jean-Claude Prioux, 3p.
- Sigismond Jean Pélage Ropartz, par Jean-Claude Fichet et Joseph Boulé, 3p.



Souche n° 48

Centre Généalogique du Finistère

(voir page 2 de couverture)

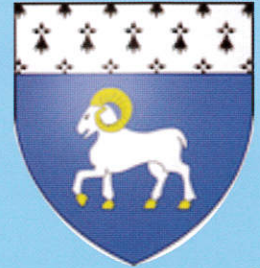
Retrouvez le CGF à Paris dans le cahier bleu



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Le Relecq-Kerhuon



Moëlan sur Mer

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



sommaire

Nos joies, nos peines / Changements d'adresse / Adresses électroniques	p. I	Reportage photographique Assemblée Générale	p. X
Compte Rendu de l'Assemblée Générale	p. II	Nouveaux adhérents	p. XI
Le CGF à Paris / Appel à articles	p. III	Entraide	p. XV
Rapport moral pour 2014	p. IV	Questions des adhérents / Mise à jour Généabank Agenda	p. XIX
Rapport financier pour 2014	p. VII	Affiche Salon National de Généalogie de Poitiers	p. XX
Nouvelles des Antennes	p. VIII		

nos joies, nos peines

Naissances :

Mathurin, né le 3 janvier 2015 à Lanerneau, était pressé de connaître ses sœurs Olathia et Victorine ainsi que ses parents Venaïg et Laurent FAVÉ. Chez Perlezenn et Dadou NIAUX-GAUDÉ, sa petite cousine Louison, née le 19 février à Bordeaux, sœur de Charles, aussi. Ce sont les 17^e et 18^e petits-enfants de Patricia et Alain GAUDÉ (CGF 2878M et 3627M).

Nos félicitations aux parents et grands-parents, et nos vœux de longue et heureuse vie aux bébés.

Décès :

Melle Régine APPRIOU (CGF 470 B) nous fait part des décès de sa mère Marie-Louise KERDONCUFF épouse APPRIOU, le 12 mai à Lanerneau et de son oncle Albert KERDONCUFF en février 2014 à Brest.

M. Maurice LE FLOC'H, frère de Fernand LE FLOC'H (CGF 842 Q) est décédé le 4 novembre 2014 à Chevilly-Larue dans le Val de Marne.

Mme Simonne DALLA -TORRE (CGF 8533 Q) est décédée en mai 2014.

Mme Marie Thérèse HAINRY, née SALAÛN, (CGF 428Q) est décédée à NANTES le 20 août 2014.

Mme Raymonde KERLAN (CGF 10417 Q) est décédée en décembre 2014.

M. Marius L'HYVER (CGF 12642 Q) est décédé en décembre 2014.

Mme Jacqueline KERLANN (CGF 12311 B) est décédée le 15 février 2015.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

adresses électroniques et pages perso

Numéro	Nom	Adresse électronique	Page personnelle
2577 B	BAUDRAY Christiane	christianebaudray@orange.fr	

changements d'adresse

Numéro	Nom	Adresse
4281 M	CAROFF Jean	26 rue de Porz an Trez 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

compte rendu de l'assemblée générale

La XXXVI^e Assemblée Générale de l'association, organisée par l'antenne de Morlaix, s'est tenue au restaurant Le Manoir à Plouéan le samedi 28 février 2015 en présence de 83 adhérents et 501 membres représentés, soit 584 personnes présentes ou représentées.

M. Thierry NOIREL, président de l'antenne de Morlaix, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le Président demande à l'assistance d'avoir une pensée pour les adhérents décédés en 2014 et souligne la présence dans l'assistance de Monsieur André Jean JOGUET, membre fondateur de l'association.

Maryvonne LOPES CURVAL, secrétaire générale, présente le rapport moral et d'activité de l'année 2014 dont la teneur est rapportée de la page IV à VI.

Alain GAUDE, trésorier de l'association présente le rapport financier de l'année 2014 (voir tableau des comptes p. VII).

La parole est ensuite donnée aux présidents des trois antennes (M. Michel DUROSE pour Brest, M. Christian BOLZER pour Quimper et M. Thierry NOIREL pour Morlaix) qui font un rapport sur les activités de leurs antennes respectives.

Soumis à l'approbation des personnes présentes, les deux rapports ainsi présentés sont acceptés à l'unanimité.

Le Président du CGF prend la parole :

Voyage au bout du passé est le but après lequel le généalogiste court sans cesse. Connaître le passé et savoir comment nos ancêtres s'y sont insérés ressort un peu du mythe, car plus on s'enfonce dans le temps, plus il devient difficile à appréhender. Le but des associations est donc de fournir les meilleures clefs pour découvrir ce qui est caché dans les archives. Tâche difficile, immense et sans fin qui ne rebute pas votre association, qui poursuit inlassablement le relevé des registres d'état civil et des paroissiaux depuis 1979. Mais il est d'autres sources tout aussi importantes. Par ailleurs, les nouvelles possibilités informatiques qui ont vu le jour ouvrent des perspectives que l'on n'osait pas imaginer, il y a seulement quelques années. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère en la matière et j'aimerais que vous en preniez conscience.

Depuis quelques mois, votre association a mis à votre disposition le nouveau RECIF. C'est certes, une possibilité de trouver les actes que vous recherchez, sous une nouvelle présentation. De ce côté, rien de neuf sous le soleil. Mais, notre nouvelle base est tout autre chose, car elle permet maintenant de lier des photos, des événements concernant une personne aux relevés. La nouveauté réside surtout dans le fait que ces éléments photographiques ou biographiques concernant un individu peuvent être mis directement par chaque consultant de la base. Nos relevés sont donc devenus interactifs entre vous et nous. Cela change tout.

L'avenir est donc dans l'interaction entre les adhérents et leur association, mais surtout dans une approche différente du relevé, qui ne peut plus être un relevé sec ne comportant que des noms et prénoms, des lieux et des dates, mais un relevé enrichi qui va retracer

plus ou moins en détail la vie d'un individu, son entourage. Enfin, un relevé qui donne du sens et de la vie au passé et qui fait que l'on n'est plus dans une litanie de lieux et de dates. L'avenir de la généalogie associative est, à notre avis, dans ce que nous proposons maintenant.

Je ne peux que vous inviter à vous investir pour mettre de la vie autour des relevés. Plus de 1 200 photos d'individus ont été insérées dans la base. Les références biographiques en provenance de revues, dictionnaires, journaux sont aux environs de 2 000. Un bond spectaculaire a été fait avec l'inclusion des membres finistériens de la Légion d'honneur (3 800 soit une bonne moitié) des Morts finistériens pour la France au cours de la 1^{ère} guerre mondiale, en provenance de Mémoire des Hommes (soit plus de 16 700, représentant 50,82% de ceux-ci) et 438 marins finistériens Morts pour la France en provenance du Mémorial de Plougonvelin. Les personnes répertoriées dans les sites de la Légion d'Honneur, de Mémoire des Hommes et du mémorial de Plougonvelin sont référencées avec un Permalien. A partir de celui-ci, que nous reportons dans le relevé de l'individu, il vous est possible d'accéder immédiatement à la vue. C'est un progrès notable. Nous allons militer pour que les services d'archives associent à leur vues systématiquement des Permalien.

Tout à l'heure, pour vous convaincre de la nécessité de devenir des adhérents en complète interactivité et osmose avec notre base RECIF, nous vous ferons une démonstration, car une présentation simple et claire sera sans doute plus explicite que de nombreux discours. N'ayez surtout pas peur de vous lancer. Le logiciel mis à votre disposition est ultra simple à utiliser.

Du côté des Archives en Finistère, il y a deux informations importantes :

La première concerne les AD du Finistère, qui vont reprendre la numérisation. Le service nous a proposé un partenariat, auquel nous avons répondu positivement, bien évidemment. Au cours de l'année 2015, les bénévoles de l'antenne de Quimper vont se rendre dans le bâtiment des archives pour préparer des documents en vue de leur numérisation. Il s'agira pour eux de vérifier leur état, de mettre des onglets pour déterminer le début de chaque année, d'indiquer les documents à restaurer éventuellement, etc... Une douzaine de communes, dont la population se situe en 2 000 et 3 000 personnes a été choisie. Cette préparation va occuper nos adhérents quimpérois, tout au long de 2015. Après cela, les documents préparés seront numérisés, au début 2016. A ma connaissance, c'est un budget de 40 000 € annuel qui a été dégagé. Ce partenariat va donner lieu à la signature d'une convention entre le CGF et le Département du Finistère au début du mois de mars prochain.

La seconde concerne un projet entre notre association et le service des Archives Municipales de Brest. Ce service a fait une indexation d'environ 10 000 actes. Cette indexation est faite en liaison avec un PERMALIEN. Elle va nous être remise afin d'être incluse dans RECIF. Ce sera donc un gain de temps pour les chercheurs. En contre partie, nous allons leur remettre des indexations,

afin que le service fasse la liaison avec un PERMALIEN. Ils nous fourniront ensuite le PERMALIEN. Ce sera donc du gagnant- gagnant entre nos deux institutions.

Nous travaillons sur un projet en relation avec les registres matricule. Une rapide évaluation de leur importance montre que depuis leur existence à partir du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin de ce même siècle, ils doivent être de l'ordre de 300 000. C'est dire l'importance du travail à faire, si on veut les lier aux actes de naissance ? Les AD29 ont fait un gros travail de numérisation, mais hélas, il n'y a pas de PERMALIEN. C'est fort dommage, car cela nous aurait permis de faire un appariement entre l'acte et notre relevé. Nous allons demander aux AD, s'il ne pourrait être envisagé de créer ce PERMALIEN pour ces registres matricule.

Pour terminer, vous êtes sans doute impatients de voir

de nouveaux relevés rejoindre RECIF, puisque notre bonne base n'a pas évolué depuis mai 2014. Ce sera sans doute fait avant le mois de mai prochain et ce sont plus de 300 000 nouveaux actes qui augmenteront le score ! Après la future mise à jour, on peut dire que l'on sera en route vers les 9 000 000 de relevés qui devraient être atteints avant fin 2016.

Je vous remercie pour votre attention à ces propos et je vous propose maintenant d'assister à une démonstration de l'interactivité de la nouvelle RECIF 2.

Le CGF à PARIS

La prochaine réunion des adhérents franciliens du CGF aura lieu le :

6 juin 2015

**à la Mission Bretonne au 22 rue Delambre 75014 Paris
(métro Montparnasse, Edgar Quinet, Vavin) à partir de 14 h 30.**

Contact: Pierre-Nicolas Terver

Tél : 06 23 38 08 41 Courriel: nicolas.terver@voila.fr

Pour tous renseignements, contacter :

M. Nicolas Pierre TERVER,

Tél. 06 23 38 08 41

mel : nicolas.terver@voila.fr

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.

Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes
d'insertion dans le n° 134 :**

9 MAI 2015

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2014

EFFECTIFS :

Le dernier numéro d'adhérent attribué pour l'année 2014 a été le numéro 15133 B.

Bilan global du CGF

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nouveaux adhérents	838	655	683	619	653	529	612	460
Nouveaux adhérents (en % par rapport à l'effectif)	15, 23	11, 72	11, 99	10, 70	11, 22	9, 26	10, 70	8, 13
Retour d'anciens adhérents					98	86	134	128
Retour d'anciens adhérents (en % par rapport à l'effectif)					1, 68	1, 5	2, 34	2, 26
Adhérents non renouvelés ou décédés	694	645	575	569	679	703	764	654
Adhérents non renouvelés ou décédés (en % par rapport à l'effectif)	12,62	11, 54	12,62	12,62	11, 67	12, 30	13, 36	11, 56
Nombre total d'adhérents au CGF(payants)	5499	5588	5696	5746	5818	5712	5698	5654
Gain d'adhérents	+ 223	+ 89	+ 108	+ 50	+ 72	- 106	- 14	- 44
Gain d'adhérents (en %)	+ 4, 22	+ 1, 61	+ 1, 93	+ 0, 87	+ 1, 24	- 1, 85	- 0, 25	- 0, 80

Bilan par antenne

	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Nouveaux adhérents	148	90	222	460
Nouveaux adhérents	32, 17	19, 56	48, 26	
Retour d'anciens adhérents	61	22	45	128
Adhérents non renouvelés ou décédés	227	124	303	654
cotisants à 16 €	168	65	198	431
cotisants à 24 €	9	3	4	16
cotisants à 40 €	1823	971	2389	5183
Nombre total d'adhérents (% d'adhérents par rapport à l'effectif total du CGF)	2000 (35, 52 %)	1039 (18, 45 %)	2591 (46, 02 %)	5630
Nombre d'adhérents en 2013	2012	1061	2625	5712
Gain d'adhérents en 2014	- 12	- 22	- 34	- 68

En 2014 le CGF a accueilli 460 nouveaux adhérents (contre 612 en 2013) et vu le retour de 128 anciens adhérents (contre 134 en 2013). Dans le même temps, 654 adhérents ont quitté l'association (contre 764 l'an dernier). Comparativement à 2013, l'association a perdu 68 adhérents, passant de 5698 à 5630 adhérents payants. Par ailleurs, le CGF compte les 24 adhérents dits "gratuits" constitués par les associations avec lesquelles un échange de revue est effectué. Ainsi, au final, le CGF compte 5654 adhérents en 2014.

La proportion des adhérents résidant dans le département tend à s'accroître depuis déjà quelques années. En 2014,

52 % des adhérents habitent le Finistère. A titre indicatif, en 2009, le CGF ne comptait que 48 % d'adhérent habitant le Finistère. En cinq ans, on a donc eu une inversion de la tendance. Si l'on se réfère aux lieux de résidence des nouveaux adhérents de l'année (58, 06 % d'entre eux habitant le Finistère), cette tendance devrait encore s'accroître dans les années à venir.

Année 2014	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Effectif total (effectif de 2013)	2000 (2012)	1039 (1061)	2591 (2625)	5630 (5698)
Nombre d'adhérents demeurant dans le Finistère (effectif de 2013)	1265 (1265)	460 (458)	1206 (1208)	2931 (2931)
Pourcentage d'adhérents habitant le Finistère (effectif de 2013)	63, 25 % (62, 87 %)	44, 27 % (43, 17 %)	46, 54 % (46, 02 %)	52, 06 % (51, 44 %)

En 2014, le CGF comptait 62 adhérents (contre 66 en 2013, 83 en 2012) domiciliés dans les DOM TOM ou à l'étranger qui se répartissent de la manière suivante :

Dans les DOM TOM : 20 (contre 20 en 2013)

Ile de la Réunion (6), Nouvelle Calédonie (5 adhérents), Guadeloupe, Martinique (3), Polynésie Française (2), Saint-Pierre-et-Miquelon (1)

A l'étranger : 42 (contre 46 en 2013 et 57 en 2012)

USA (9), Belgique (8), Canada (7), Royaume Uni (5), Allemagne (4), Grand Duché du Luxembourg (2), Australie (2), Grèce, Italie, Pays-Bas, Pérou et Slovaquie (1).

LE LIEN :

Le dernier Lien de l'année 2014 - n° 132 - a été tiré à 5 300 exemplaires qui correspond au même nombre d'exemplaires tirés du numéro 128 du dernier trimestre de 2013. Ce dernier numéro a fait l'objet de 5234 expéditions (adhérents, abonnés, échanges, dépôts légaux). Le nombre d'abonnés simples à la revue (sans adhésion à l'association) croît un peu plus chaque année : 11 abonnés en 2012, 15 en 2013 et 21 en 2014.

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES :

Comme chaque année, les journées portes ouvertes ont été organisées dans les trois antennes le dernier week end de novembre (les 29 et 30 dudit mois). Comme chaque année, ces deux journées suscitèrent l'intérêt d'un bon nombre de personnes, particulièrement la journée du samedi qui furent l'occasion de nombreuses adhésions cependant que le dimanche concerne plus un public de "visiteurs" plus que de personnes désireuses d'adhérer. A quelques unités près, l'opération porte ouverte de 2014 se solde par un bilan équivalent en nombre de nouvelles adhésions puisque sur ces deux journées, le CGF a totalisé 107 nouvelles adhésions (101 en 2013).

Au 31 décembre ce chiffre était à 175 nouveaux adhérents. Ce résultat reste largement en deçà des chiffres des années précédentes pour la même période puisque le CGF comptait 207 nouvelles adhésions au 31 décembre 2013, 284 au 31 décembre 2012 ; 213 en 2011 ; 236 en 2010. Même si l'on assiste depuis quelques années à des retours de très anciens adhérents dont les cotisations n'étaient plus à jour depuis plusieurs années voire des décennies, il est à craindre que l'effectif du CGF poursuive sa régression dans les années à venir en raison de la difficulté à recruter de nouveaux adhérents.

GÉNÉABANK :

En 2014, 452 comptes généabank ont été créés pour les nouveaux adhérents, soit 98, 26 % des 460 nouveaux adhérents (97, 87 % en 2013). 26 comptes ont également été créés pour d'anciens adhérents : 11 concernant des personnes qui bien qu'adhérent depuis plusieurs années n'avaient jusqu'alors jamais demandé l'ouverture d'un compte et 15 concernant d'anciens adhérents qui, revenant pour certains après plusieurs années, ont sollicité la création d'un compte. Enfin, 117 comptes ont été rouverts après des renouvellements en retard.

Parallèlement, le travail pour alimenter la base RECIF s'est poursuivi tout au long de l'année. A la date du 31 décembre 2014, elle comptait 8 408 865 actes contre 8 231 665 au 31 décembre 2013. Il restait 160 377 à intégrer à la fin de

l'année. Le gain net en 2014 337 577 lignes (334 512 en 2013), en comptant les rajouts et les remplacements 441 144 lignes ont été traitées. Cette année, 1007 fichiers (contre 903 en 2013) ont été traités dont 760 concernant la période 1793 / 1937, 247 pour les registres paroissiaux, dont 91 antérieurs à 1700.

Comme on le fait chaque année, nous lançons un appel aux volontaires qui voudront bien s'atteler au dépouillement des archives (BMS, état-civil, documents de la série B, etc.) et à la saisie afin d'alimenter les bases du CGF...

BÉNÉVOLAT :

Les adhérents qui font des relevés, de la saisie ou d'autres travaux pour le bien commun du CGF se voient attribués des points GENEABANK supplémentaires sur un compte dit bénévole. En 2013, 25 comptes bénévoles ont été créés dont trois pour des nouveaux adhérents. C'est un peu moins qu'en 2013 où 31 nouveaux comptes avaient été ouverts. Au final, en 2014, on remarque une diminution assez nette du nombre de bénévoles. En 2013, 142 bénévoles avaient bénéficiés de points supplémentaires en remerciement des travaux effectués pour le bien commun de l'association. En 2014, ceux-ci ne sont plus que 115 ce qui correspond à 2,04 % du nombre des adhérents. Ainsi alors que le nombre d'adhérents habitant au plus près des sources d'archives à avoir le Finistère, le nombre de volontaires pour effectuer des relevés, des photographies d'archives et autres travaux pour le bien commun, est en régression.

Il est à noter également qu'un grand nombre de ces bénévoles oeuvrent depuis des années. Ceci tend à expliquer la diminution de leur nombre. Quand elles arrêtent - bien souvent contre leur gré - de donner de leur temps, ces personnes ne sont que très peu remplacées. La relève parmi les nouveaux adhérents n'est pas suffisante. Il est donc temps que les adhérents ayant profité des travaux effectués depuis des années par ces volontaires rendent la pareille. Il est donc urgent de trouver des volontaires actifs pour venir compléter cette équipe qui tend à se réduire car l'arrivée des nouveaux volontaires ne comble pas les départs des plus anciens.

LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES DU CGF :

Le CGF a participé à un certain nombre de manifestations généalogiques régionales ou nationales durant l'année 2014. Outre les petits salons locaux dans lesquels les antennes ont tenu un stand, le CGF a ainsi pris part :

- au Salon Généalogique de l'U.G.B.H. à Ploërmel les 17 et 18 mai 2014.
- au Salon Géné@2014 Forum National de la Généalogie à Paris les 27 et 28 septembre 2014.
- aux 3^è Rencontres Généalogiques de Trélazé les 4 et 5 octobre 2014.
- à la Rencontre de la Généalogie Bretonne de Franconville (95) le 25 octobre 2014
- au Rendez-vous de la Généalogie le 15 novembre 2014 à Créhen (22)

Maryvonne LOPES CURVAL
Secrétaire générale

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- ne pas envoyer plus de quatre questions par revue
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2010 et non 01/01/2010)
- écrire les patronymes en majuscules
- écrire les noms de lieu en majuscules
- toujours mentionner une date, même approximative.

Pour les réponses :

- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

la Rédaction

comptes consolidés cgf et antennes année 2014

RECETTES	REEL 2013	REEL 2014	BUDGET 2014	BUDGET 2015
COTISATIONS	213 264	214 598	210 200	214 560
DROITS D'ENTRÉE	8 700	8 266	7 800	8 000
DIVERS	14 112	9 672	13 500	4 047
PRODUITS FINANCIERS	9 007	6 777	8 000	6 650
TOTAL RECETTES	245 083	239 313	239 500	233 257

RECETTES	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAL
COTISATIONS	169 630	15 992	8 288	20 688	214 598
DROITS D'ENTRÉE		6 680	1 566	4 020	8 266
VENTE PRODUITS		1 051	259	836	2 146
PHOTOCOPIES		317	299	737	1 353
REMBOURSEMENT DE PORTS			55		55
ABONNEMENTS AU LIEN	635				635
CONGRÈS, MANIFESTATIONS		405		2 340	2 745
DONS		40	20	88	148
INTERÊTS PLACEMENTS	1 479	431	419	4 449	6 678
DIVERS, IMPÔTS		2 430		142	2 572
TICKETS RESTAURANTS	16				16
TOTAL RECETTES	171 760	23 346	10 906	33 300	239 312

DEPENSES	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAUX	BUDGET 2015
GROS MATÉRIEL	6 056	3 703	1 781	2 769	14 309	12 500
PETIT MATÉRIEL		753	67	29	849	900
CONSOMMABLES	1 303	2 124	1 538	1 279	6 244	5 600
MAINTENANCE ENTRETIEN		1 307	289	1 698	3 294	6 000
LOCATION DE MATÉRIEL		11 570	2 395	2 336	16 301	15 200
COMMUNICATIONS	1 167	1 745	1 231	1 951	6 094	5 250
BIBLIOTHÈQUE		707	78	255	1 040	1 400
ACHATS POUR VENTE		365		197	562	800
FONCTIONNEMENT ANTENNES						7 260
FRAIS DIVERS	1 711	1 263	153	3 802	6 932	1 562
DÉPLACEMENTS	7 447	984	1 026	2 160	11 617	12 750
LIENS	84 702				84 702	86 000
SALAIRES ET CHARGES	71 546				71 546	73 000
COTIS. FÉDÉ. ET AUTRES	7 453				7 453	7 500
CONGRÈS (ASSEMBLÉES)		1 432	265	2 550	4 247	1 000
IMPÔTS	598			982	1 580	1 500
TOTAUX DEPENSES	181 983	25 954	8 823	20 012	236 770	238 222
RESULTATS	- 10 223	- 2 608	+ 2 084	+ 13 288	+ 2 542	- 4 965

INVESTISSEMENTS	2009 :	12 442	LOCATION MATÉRIEL	2011 :	10 208
	2010 :	10 753		2012 :	6 175
	2011 :	9 924		2013 :	15 557
	2012 :	8 863		2014 :	16 302
	2013 :	8 291		TOTAL :	48 242
	2014 :	14 309			
	TOTAL :	64 352			

antenne de Brest

Débuter une généalogie consiste tout d'abord à collecter des dates de naissance, de mariage et de décès, ce que l'on appelle couramment les BMS avant la Révolution et les NMD après. Le généalogiste y associe souvent des professions, des communes et des lieux-dits.

Très bien, mais après ? N'est-ce pas un peu frustrant de se contenter de cela ?

Il y a tellement autre chose à faire pour satisfaire sa passion de la recherche des ancêtres. Et pour commencer, la récupération des actes originaux, sans lesquels toute généalogie manque de saveurs. Grâce à Internet, il est aisé aujourd'hui de se les procurer. La numérisation de nombreux documents par les communes ou les archives départementales facilite grandement le travail du généalogiste. Et puis aller dans un petit village en chercher par un bel après-midi ensoleillé de printemps permet aussi de joindre l'utile à l'agréable.

Encore faut-il ensuite être à même de les déchiffrer ?

Beaucoup sont rebutés par la difficulté de la tâche et renoncent très vite, trop vite devant l'aspect rébarbatif des actes du XVII^e par exemple.

Et c'est là où je veux en venir dans ce billet. L'antenne de Brest possède dans sa bibliothèque des ouvrages de paléographie qui vous permettront de vous familiariser avec les écritures anciennes.

Des bénévoles animent aussi des ateliers de vulgarisation. Alors n'hésitez plus. Et vous vous rendrez compte très rapidement que lire de vieux actes n'est pas du tout insurmontable. Je parie même que votre goût pour la généalogie en sera renouvelé et que cela vous ouvrira des horizons nouveaux.

Michel Durose. Président

antenne de morlaix

Notre activité est principalement consacrée et axée à l'alimentation de Récif. Marcel Jacob, responsable de ce secteur a formé trois équipes photos tout en animant avec ardeur et passion notre nombreuse équipe de saisisseurs.

Les bénévoles saisisseurs, la cheville ouvrière de notre association, je tiens à leur rendre un hommage appuyé, car sans eux, sans leur travail méthodique, opiniâtre, méticuleux, notre base Récif n'approcherait pas les 9 millions d'actes, ce qui est notre prochain objectif.

Ce travail est loin d'être facile, et je le connais pour l'avoir fait, c'est parfois long et fastidieux, quelquefois ingrat, voir frustrant, mais inlassablement le saisisseur recommence l'ouvrage, certains dont je ne dirais pas les noms car ils sont modestes, doivent travailler la nuit, car au vu du travail réalisé et des résultats il ne peut en être autrement.

Au niveau du nombre d'adhérents, nous sommes dans un régime stable, à 2 ou 3 adhérents prêts par rapport à l'année 2013, soit environ 1050 adhérents.

Ces départs ainsi que malheureusement les décès de plusieurs de nos adhérents sont compensés par les arrivées de nombreuses personnes, saisies à leur tour par le virus.

Cette année 2014, nous avons eu le plaisir de constater une augmentation des passages lors des journées de permanences. Bien souvent plus d'une quinzaine de personnes, et les permanenciers sont toujours très motivés pour aider les débutants.

Les journées portes ouvertes des 29 et 30 novembre

Extrêmement bien relayées par la presse, ces journées ont été une réussite fantastique dépassant nos espoirs les plus fous. Durant ces 2 jours, nous avons reçu la visite de plus d'une centaine de personnes, et nous avons réalisé une cinquantaine d'adhésions fermes.

A notre grand plaisir, nous avons retrouvé de nombreuses personnes rencontrées lors de notre passage au Leclerc de Landivisiau, qui sont venus adhérer.

Une nouvelle fois, notre équipe bien structurée et présente en nombre a permis de bien canaliser toutes ces visites, et nous n'avons jamais été débordés malgré l'étroitesse de nos locaux.

Nouveaux locaux

2015 comme 2014 pourrait être une année de grand change-

ment, en effet notre demande d'attribution de nouveaux locaux a été prise en compte par la Municipalité de Morlaix.

De ce fait, il nous est proposé l'attribution de locaux dans l'ancien lycée Tristan Corbière, dans le quartier de Kerneguès. La date d'attribution n'est pas encore déterminée. La municipalité effectue actuellement une étude globale de mise à disposition de locaux pour plusieurs associations morlaisiennes, et c'est à l'issue de cette étude qu'une convention sera établie et signée entre notre association et la municipalité.

Le déménagement et le réaménagement de ces locaux, entrainera une fermeture des locaux pour une durée de 15 jours environ, et le déménagement sera assuré par les transports Malgorn.

Je tiens à remercier chaleureusement Madame le Maire Agnès Lebrun, de même que Monsieur Bernard Guilcher, Premier Adjoint au Maire, qui nous ont apporté un soutien total pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit. Les charges de chauffage, d'électricité et d'eau étant présent en charge par la Mairie, il faut souligner que pour une municipalité cette charge financière est importante, surtout par ces temps de restrictions budgétaires. Il faut savoir que sur Morlaix, il y a plus de 300 associations, et qu'il doit être terriblement difficile de pouvoir satisfaire tout le monde.

Devant l'aide qui nous est apportée par la municipalité, nous avons décidé une participation active de notre Association en prenant en charges quelques travaux d'amélioration des locaux (rafraîchissement de certaines peintures et surtout réfection des sols), l'excellente situation financière de notre antenne permettant d'engager ces dépenses.

Lecteurs de microfilms

Le second lecteur de microfilms vient de rendre l'âme en ce qui concerne l'émission de photocopies d'actes. Ce matériel ne peut plus être réparé, de ce fait nous avons été dans l'obligation d'acquérir un nouveau lecteur pour un coût d'environ 6000 €. Ce lecteur, couplé à un ordinateur, permettra l'émission de photocopies d'actes directement transmis par la photocopieuse.

Thierry NOIREL. Président

AG ANTENNE DE QUIMPER 17 janvier 2015

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2015. Joie, bonheur et surtout santé pour vous et vos proches, ainsi que de fructueuses recherches au sein de notre antenne.

Merci à ceux qui sont présents dans cette salle et à ceux qui ont pu donner mandat.

Je voudrais tout d'abord évoquer la disparition, le 6 octobre dernier, de Jean Leroy (CGF 749) que je n'ai certes pas connu. Il a été l'un des pionniers de notre antenne dont il fut le créateur sous le nom de « Généalogie Cornouaille » et qu'il présida de 1988 à 2000. Il avait obtenu de la ville de Quimper la mise à disposition de nos anciens locaux de la rue de Kergariou et sous son impulsion le nombre d'adhérents passa de 42 à 1486 lors de son départ.

Bilan de l'année 2014,

Nous sommes 2591 membres cette année, soit une baisse de 35 adhérents. Ce n'est pas dramatique car c'est le cas de nombreuses associations de généalogie. Il faut dire qu'avec Internet de plus en plus de données généalogiques, par les sites des mairies ou des archives départementales, sont désormais en ligne, sans parler des sites consacrés à la généalogie où l'on trouve de tout, du bon comme du mauvais. Notre association reste cependant un important lieu de rencontres et d'échanges qui permettent à bien des adhérents de découvrir la généalogie, de s'y former et parfois de débloquer certaines recherches infructueuses. Parlez donc de nous autour de vous, faites adhérer famille et amis, cela nous permettra de rester une association dynamique.

Au cours de cette année 2014, parmi les activités marquantes, on peut citer :

- le 22 février, l'organisation de l'assemblée générale du CGF au Manoir des Indes à Quimper qui a mobilisé une centaine de participants. Ce fut l'occasion de présenter le nouveau programme RECIF 2 et ses nouvelles fonctionnalités.

- le 22 mars, la conférence d'Annick Le Douget, autour de son nouvel ouvrage « La violence rurale en Finistère »

- le 9 mai, la journée du CDIP consacrée à la présentation du logiciel Généatique

- le 24 mai, la présentation par Jean Luc Guichaoua du logiciel Hérédis sur Mac

- le 17 octobre la conférence de Christian de la Hubaudière consacrée aux familles de faïenciers quimpérois

- les 29 et 30 novembre, nos traditionnelles « Journées Portes Ouvertes »

- le 6 décembre, la séance de formation en généalogie pour les débutants.

- En externe, nous avons aussi participé en Mai au congrès de l'UGBH à Ploërmel, en octobre aux journées généalogiques de Trélazé et encore au printemps à celle de Lagny en région parisienne.

Sur le plan du secrétariat, nous avons répondu à 129 courriers, fait 932 photocopies pour répondre aux demandes de 25 bénéficiaires éloignés de l'antenne.

Programme 2015

Sur le plan des équipements, l'adaptation à RECIF 2 impose le changement des unités centrales de nos ordinateurs. C'est en cours pour un budget de 6170€ dont environ 1200€ seront pris en charge par le CGF. Notre budget et nos finances nous permettent sans problème cette dépense, utile par ailleurs compte tenu de la vétusté de certains de nos équipements.

Sur le plan des activités, tout n'est pas encore programmé, mais l'on peut citer :

- le 28 Février, l'assemblée générale du CGF à Plouéan organisée cette année par l'antenne de Morlaix. Nous aurons un autocar au départ de Quimper à 8h00, devant les locaux de l'antenne. Merci de s'inscrire auprès du secrétariat pour gérer au mieux le nombre de places du car.

- les 6 et 7 mars, le salon « Archives et Culture » à Paris

- le 28 mars à 14 h, à la Maison des Associations, impasse de l'Odét à Quimper une conférence par Hervé Torchét sur Guy Autret de Missirien, né à Lezouac'h en Goulien, bien connu des Gabériquois puisqu'il habita longtemps au manoir de Lézergué, et des Bigoudens où il possédait les manoirs du Cosquer au Guilvinec (sa résidence d'été) et de La Villeneuve en Plomeur. Guy Autret, filleul de Guy Eder de la Fontenelle, lequel avait tué son grand-père, était sous Louis XIV, correspondant de Théophraste Renaudot, créateur du journal « La Gazette de France » et correspondant de Charles d'Hozier, généalogiste officiel de la noblesse auquel il adressa le résultat des nombreuses recherches effectuées sur la noblesse de notre région. J'espère que vous serez nombreux à y venir. Hervé Torchét dédicacera en cette occasion l'ouvrage qu'il vient de consacrer à ce personnage.

- le 17 avril, à la Maison des associations, la journée du CDIP consacrée au logiciel Généatique

- les 2, 3 et 4 octobre, Congrès national à Poitiers

- Nous programmerons sans doute une conférence en octobre. Je n'ai pas de sujet, ni encore de conférencier sous la main. Si l'un d'entre vous connaît quelqu'un et peut se charger de l'organisation, il est le bienvenu.

- Le dernier WE de novembre, les journées portes ouvertes

- en décembre, en fonction de la demande une ou deux séances de formation pour les nouveaux membres.

Christian BOLZER, Président

**Dernier délai
pour transmettre à la rédaction du LIEN
vos demandes d'insertion dans le n° 134 :**

9 MAI 2015

assemblee generale plouenan 28 fevrier 2015

Remerciements à Geneviève BERGOT (CGF 9102 B), Georges SIGNOR (CGF 2273 B), Jean-François PELLAN (CGF 80 M) et Joëlle LE CALVEZ (CGF 59 B) pour ces photographies



M. JOGUET, président fondateur du CGF

Une assistance attentive



Les membres du bureau du CGF: A. GAUDE (trésorier), C. BOLZER (président de l'antenne de Quimper), J.-F. PELLAN (président du CGF), M. LOPES-CURVAL (secrétaire générale) et A. LE GOFF (vice président du CGF)

nouveaux adhérents

15134M	PAGES Alain	4 Allée de la Châtaigneraie 92290 CHATENAY MALABRY	BELLEC, DIRAISON (Roscoff) / HOURMANT, SIZUN (Poher)
15135M	PINAULT Christian	22 rue Le Colombier 62132 HARDINGHEN	BERTHOU (Plestin) / THOMAS (Plouégat Guérand)
15136M	LUCAS Nicole	11 rue de Ruffelic 29630 PLOUGASNOU	LE GUEN, COATENLEM, TROADEC, TANGUY (Plouigneau, Plougasnou)
15137M	LE GUEN Alain	8 rue Paul Vaillant Couturier 94320 THIAIS	COATENLEM, LE GUEN, TROADEC, TANGUY (Plougasnou, Plouigneau)
15138M	LEROY Jacques	15 rue de la Baie 29600 MORLAIX	KERMORVANT, LEROY
15139M	LEROY Brigitte	15 rue de la Baie 29600 MORLAIX	LE SCOUR (Guerlesquin, Lanneanou) / BRIGANT (Botsorhel)
15140M	CALVARIN Marcel	8 Ker izella 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST	CALVARIN (Locmaria Plouzané) / LAMILL, MENESGUEN (Crozon)
15141M	CAMUS Dominique	19 rue du Penquer 29450 COMMANA	CORBEL (Commanna, Saint Sauveur) / YVINEC (Sizun)
15142M	BOZELLEC Anne Marie	105 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET	BOZELLEC (Morlaix, Plouigneau) / CORVEZ (Morlaix, Ploujean) / TANGUY (Saint Pol de Léon)
15143M	NICOLAS Marie Pascale	12 allée des Violettes 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	
15144M	BOURHIS Jean	32 rue Porz an Trez 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	BOURHIS (Saint Derrien) / Gueguen (Plouzévédé)
15145M	HUMILY Jean Pierre	27 rue de l'Elorn 29400 LANDIVISIAU	HUMILY (Plounévez Lochrist) / PAUL (Sizun) / SANQUER (Le Tréhou)
15146M	HAMON Jean	12 rue de Kervoazou 29640 PLOUGONVEN	
15147M	QUIVIGER Louise	38 rue Coativellec 29400 PLOUGOURVEST	QUIVIGER, DEROFF (Plouvorn) / (CHOQUER, ABGRALL (Plougourvest)
15148Q	GAUTIER Christiane	7 rue Jos Parker 29900 CONCARNEAU	BOSSER (Pouldreuzic) / PEUZIAT (Plözévet)
15149M	KERGUIDUFF Claude	26 rue de Ty Dour 29600 MORLAIX	KERGUIDUFF (Plouénan) / PENNEC (Locmélard) / BIZIEN, MONCUS (Plougoulm)
15150Q	DAL MAGRO Joëlle	15 rue du 31ème BCP 88100 SAINT DIE DES VOSGES	GALL, NEDELEC (Locronan)
15151Q	LE TALLEC Jacqueline	6 Hameau des Mélézes 29950 CLOHARS FOUESNANT	LE TALLEC (Brest, Lannion) / BLAISE, LE CLECH' (Quimper) / LE CALVEZ (Morlaix)
15152Q	LESVEN Christiane	11 rue Saint Deron 56270 PLOEMEUR	LESVEN (Saint Thégonnec, Lannilis, Plonéour Ménez)
15153Q	CAOUDAL Yvon	11 route de Moustier Coat 29170 SAINT EVARZEC	CAOUDAL / CLORENNEC / NEDELEC / HEYDON
15154Q	BERTHO Annick	Ty Nevez Prataré Bihan 29170 PLEUVEN	HERVEET / GLEONEC (Fouesnant) / BOURHIS / LE FLOCH (Saint Yvi)
15155Q	MERDY Brigitte	Lannurgad 29190 LOTHEY	QUEFFELEC / GUEDEZ (Port-Launay)
15156M	DIDOU Brigitte	3 cite du Bel Air 29410 SAINT THEGONNEC	DIDOU, GODEC (Landerneau) / TOURBOT (Laneufret) / POULIQUEN (Kersaint Plabennec)
15157Q	BACCHETTA Liliane	13 rue des Platanes 40550 SAINT MICHEL ESCALUS	BERLET (Paris) / GUEGUEN (Le Relecq Kerhuon) / DUDUYER (Hanvec)
15158Q	LE GAL Jean Claude	3 allée des Parcs de Gréau 44350 GUERANDE	LE CAR / LE PAGE (Concarneau)
15159Q	STEPHAN Patrick	5 allée des Pins 29500 ERGUE GABERIC	STEPHAN (Tréméoc) / LE VRAS / PENNEC (Mahalon) / LE LEC (Loctudy)
15160Q	GOUILL Marie Claude	18 Hameau des Mélézes 29950 CLOHARS FOUESNANT	ROLLAND (Bolazec) / GOURIOU (Grâces)
15161Q	REY Marie José	45 rue du Menhir 29100 DOUARNENEZ	
15162Q	GARO Anne	90 route de Pont Aven 29140 ROSPORDEN	GARO (Melgven) / GUILLOU / QUENEHERVE (Rosporden) / GOAPPER (Kernével)
15163Q	BERROU Yvette	25 route de Moustier Coat 29170 SAINT EVARZEC	
15164Q	ANDRE Monique	6 lotissement La Châtaigneraie 56800 TAUPONT	ANDRE / BOURDON / ROUSSEL (Plözévet) / HELIAS (Landudec)
15165Q	BEURIENNE Jean Claude	18 rue de Kercadoret 29350 MOELAN SUR MER	BEURIENNE / LENAIN / ROELSTRAETE
15166Q	GUERROT René	69 rue Hent Leign'herve 29170 FOUESNANT	
15167Q	GARDETTE Sylvie	17 lieu dit Kerlouargat 29740 PLOBANNALEC LESCONIL	POULESQUEN / HENAY (Plounéour Ménez)
15168Q	TREFLES Patrick	16 rue Charles Lebeau 92160 ANTONY	TREFLES (Pluguffan) / CABILLIC (Plonéis)
15169Q	COSSEC Robert	6 rue Marc'harid Fulup 29000 QUIMPER	COSSEC (Plobannalec) / JEGOU (Saint Jean Trolimon) / HENAFF (Peumerit) / BOURHIS (Plomelin)
15170Q	COSSEC Marie Claire	6 rue Marc'harid Fulup 29000 QUIMPER	GAC / L'HER / DROFF (Kerlouan)
15171M	PICHAVANT Jacques	Kergrat 29860 ROSCOFF	
15172Q	BROUDEUR Michèle	6 impasse des Saules 84000 AVIGNON	BROUDEUR (Milizac, Lannilis, Plouvien)
15173M	PICHAVANT Michelle	Kerbrat 29680 ROSCOFF	LE GALL, MANCHEC, LESCOAT (Coray, Eliant, Ergué Gabéric)
15174M	LE SAINT Marie Françoise	2 bis rue de Mescurunec Penzé 29670 TAULE	LE SAINT (Plouénan) / CARDINAL (Plouvorn) / MORVAN, FLOCH (Taulé)
15175M	MENGIN Marie Antoinette	13 rue de la Grève Blanche 29660 CARANTEC	GOARNISSON, KERSULEC, LAYECK (Saint Thégonnec)

15176M	BARON Louis	9 rue Francois Le Duc 29660 CARANTEC	BARON (Ploudiry)
15177M	BARON Gisèle	9 rue Francois Le Duc 29660 CARANTEC	
15178M	PERSON Jeannine	27 Pen ar parc 29400 LAMPAUL GUIMILIAU	
15179M	LE JEUNE Remy	Route de Carhaix Kervaon 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	CORBEL, LE JEUNE, LE BRAS, BRIAND (Saint Martin des Champs)
15180M	PERSON Katy	7 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 29250 SAINT POL DE LEON	PERSON (Saint Pol de Léon, Plouéan, Guimiliau) / QUEMENER (Saint Pol de Léon, Roscoff, Plouvorn) / BROCHEC (Cléder) / MILIN (Plouescat, Cléder)
15181M	LE DUFF Georges	5 impasse de Kerhervé 29620 LANMEUR	
15182M	LE DUFF Suzanne	5 impasse de Kerhervé 29620 LANMEUR	
15183M	COCAIGN Nelly	1 rue du Vengleux Roux 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	FLOCH, COCAIGN, JAOUEN (Plouéan) / BEYOU (Plougoulm)
15184M	DAVID Arlette	5 rue des Courlis 29400 LANDIVISIAU	DAVID (Plouescat) / VELLY, GUILLERM, ANDRE (Cléder)
15185Q	DANTEC Hélène	35 rue Le Goffic 29150 CHATEAULIN	JOLEC / GOURLAY / LE BRIS / LE ROUX (Plomodiern)
15186M	LE GALL Jacques	9 rue de Paris 29630 PLOUGASNOU	
15187Q	DANTEC René	35 rue Charles Le Goffic 29150 CHATEAULIN	
15188Q	FRAGNAUD Hélène	4 Le Clos du Pré 56220 PLUHERLIN	SQUIBAN / VEZO (Lannilis)
15189M	TOSSER Jean Claude	9 bis rue de Bréhat 29600 MORLAIX	TOSSER, KEROMNES, ROUILLER (Saint Thégonnec)
15190Q	GOULAOUIC Annie	14 rue Mozart 29000 QUIMPER	GOULAOUIC / BARGAIN / MENEZ / DENIEL (Rosnoën)
15191M	TOSSER Micheline	9 bis rue de Bréhat 29600 MORLAIX	
15192Q	GOURLAOUEN Marie Thérèse	78 rue de la Mer 29710 POULDREUZIC	GOURLAOUEN / GOURRET / CABILLIC / GADONNA (Pouldreuzic, Plovan, Lababan)
15193Q	CLOAREC Michel	Lieu dit Stang Corzou 29710 GUILER SUR GOYEN	CLOAREC / TREANTON (Plogoff) / PELLE / ALLAIN (Cléden Cap Sizun)
15194M	KERJEAN Elisabeth	22 route de Karaloas 29241 LOCQUIREC	
15195M	POULIQUEN Elisabeth	762 de Keradenneg 29250 SANTEC	CORRE (Roscoff) / CAROFF (Santec) / DUFRENE (Saint Pol de Léon)
15196M	LE ROUX Fernand	Toul Bougeant 22450 HENGOAT	LE ROUX, LE GALL, LE DENN, QUILLIEN (Sizun, Ploudiry, Le Tréhou)
15197M	GUILLOU Pascale	25 rue des hauts du Dourduff 29252 PLOUEZOCH	RIVOAL, GUILLOU, KERVERN (Gourin, Braspart, Maël Carhaix, Plougastel Daoulas)
15198M	OMNES Lucien	17 cité des Hortensias 29400 PLOUGOURVEST	
15199M	BOURLET Anne Laure	3 rue des Papillons 29600 PLOURIN LES MORLAIX	MEVEL (Plougoulm) / JACQ (Cléder)
15200M	REUNGOAT Christine	Morgoat 29420 PLOUENAN	REUNGOAT (Plouenan) / PICARD (Saint Vougay) / GESTIN (Landivisiau)
15201M	MONTFORT Joseph	24 rue Bachaumont 91430 IGNUY	
15202M	MOAL Marie Thérèse	Cosquerou 29420 MESPALU	LAOT, MOAL, CAROFF, QUEGUINER (Plouzévédé, Mespaul, Plougoulm, Tréflaouéan)
15203M	BOULCH Philippe	Cosroudour 29420 PLOUVORN	BOULCH, PIOLOT, GRALL, PAUGAM (Plouzévédé)
15204B	LE FAOU Claude	14 rue Vincent Jézéquel 29480 LE RELECQ KERHUON	LE FAOU, COIC, PERON (Pont-L'Abbé), CARIOU (Saint Jean Trolimon)
15205B	LAOT Marie Christine	5 Impasse du Lac 29860 BOURG BLANC	COCHENNEC, PULLANDRE (Landealeu) / LE CLOITRE, BIZOUARN (Plonévez Du Faou)
15206B	MARTIN Roger	Les Trois Curés 29290 MILIZAC	MARTIN (Saint Sauveur) / BONIOU (Botmeur) / MAO, LE DUGOU (Scaër)
15207B	NEDELEC Bernard	20 rue Danton 29200 BREST	QUILLEVERE, TANGUY (Landivisiau)
15208B	KAIGRE Paule	3 rue de Gasté 29200 BREST	GAUDRY, TURPEL (Brest)
15209B	GAULIEZ Marie Thérèse	Kerveur 29870 LANNILIS	GAULIEZ (Lannilis) / LE BRIS (Le Conquet) / GOASDUFF (Tréglonou) / POTARD (Lambézellec)
15210B	L'ARVOR Jean	104 route de Mescleuziou 29280 PLOUZANE	L'ARVOR, KERMOAL, AMINOT, LE DUFF (Plouescat)
15211B	CORNEC Christian	52 rue du Cloître 29280 PLOUZANE	CORNEC, DEREDEC (Brest) / PERROT (Plougonvelin, Le Conquet, Saint Renan) / GUICHARD (Brest, Saint Renan)
15212B	CORNEC Jacqueline	52 rue du Cloître 29280 PLOUZANE	GUICHARD (Brest, Saint Renan)
15213B	PEZENNEC Jacques	2 rue du Carpont 29810 LAMPAUL PLOUARZEL	PEZENNEC, FERET, HELLIAS, ASQUOET
15214B	PETON Daniel	18 chemin de la Maison Blanche 29217 LE CONQUET	PETON (Guiler Sur Goyen) / NICOLAS (Mahalon) / JACQ, ABOLIVIER (Plounévez Lochrist)
15215B	GODEC Anne Marie	74 rue de la Gare 29410 SAINT THEGONNEC	GOARNISSON, BRETON (Saint Thégonnec) / MARTIN (Plounéour Menez, Loc Eguiner, Saint Thégonnec)
15216B	LE HIR Jean Louis	21 Kerudalar 29800 TREMAOUEZAN	LE HIR (Kernilis, Kerlouan) / CORFA (Kernilis) / CORLOSQUET, BERNARD (Guissény)
15217B	LE PAGE Dominique	5 rue Louis Delourmel 29200 BREST	LE PAGE (Le Cloître Pleyben) / MORVAN, MARTIN (Pleyben)

15218B	MORLEC Annick	2 Impasse François Cueff 29200 BREST	QUENAON (Rumengol) / CARRIOU (Pont Aven) / GOURLET (Moëlan Sur Mer) / GARDUNAL (Le Cloître)
15219B	PENNEC Michel	11 rue de La Noue 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN	PENNEC, KERNEIS, MOAL, CHATEL (Brest)
15220B	LE BORGNE Marie	8 rue de Redon 29200 BREST	LE GOFF (Tréfleux) / LE LANN, DERRIEN (Lanhouarneau) / MORVAN (Plounévez Lochrist)
15221B	QUERE Gilbert	9 rue Louison Bobet 29200 BREST	QUERE, ABILLY (Saint Thonan) / VERON (Plounéventer) / MAUDIRE (La Martyre)
15222B	QUERE Eliette	9 rue Louison Bobet 29200 BREST	
15223B	LEON Cécile	4 chemin du Rumorvan 29840 LANILDUT	L'HOSTIS, TERROM (Plouguin) / QUELLEC, MORVAN
15224B	DUROSE Marie	Résidence de L'Océan 29217 PLOUGONVELIN	DUROSE (Saint Pierre Quilbignon, Landéda) / FLOCH (Locmaria Plouzané, Cléder)
15225B	MAGER Nicole	52 rue Pierre Riquet, boîte 201, 29200 BREST	GUYOT, KERLIDOU (Tréfleux) / STEPHAN, PENNORS (Plouescat)
15226B	TORTORICI Alain	10 Boulevard Léon Blum 29200 BREST	MONPATE, KERLOGOT, COLOMBEL, REVELAS (Saint Marc) / LHEROUX, MORVAN, PICHON (Châteauneuf Du Faou)
15227B	JAOUEN Francis	Pont Rheun 29810 BRELES	JAOUEN (Plouarzel, Plourin Ploudalmézeau) / FOURN, BEGOC (Plourin) / LENAFF (Ploudalmézeau)
15228B	GLOANEC Liliane	4 rue Santos Dumont 29200 BREST	GLOANEC, PERON (Brest) / JAOUEN (Saint Divy) / TANGUY (Lanarvily)
15229B	SALAUN Martine	19 rue Robert Joubin 29200 BREST	MONOT (Gouesnou) / FOURN (Bourg Blanc) / GUENA (Saint Renan) / TANGUY (Saint Pabu)
15230B	TRUCHOT Daniel	6 rue Chateaubriand 29800 SAINT DIVY	PENNEC, LANNUZEL, COZAN (Ouessant)
15231B	BRELIVET Bernadette	8 rue Pablo Picasso 29200 BREST	BRELIVET (Dirinon) / EMILY, CORBE (Pencran) / VIGOUROUX (Lopérhet)
15232B	L'HOSTIS Sylvie	Pen Ar Prat 29290 TROUERGAT	TREBAUL, LE GUEN (Guipronvel) / MOREL (Lanildut) / CHAPALAIN (Landunvez)
15233B	KERJEAN Gilbert	32 rue de Ridiny Portsall 29830 PLOUDALMEZEAU	KERJEAN, RAGUENES, BALCON, LALLA (Ploudalmézeau)
15234B	TREBAUL Marie Françoise	3 rue de Treoualen 29290 SAINT RENAN	COSLEOU, L'HOURL, LE BILLANT, MEZOU (Brest Saint Pierre)
15235Q	MESANGROAS Michel	13 bis chemin de Park ar C'Hastel 29170 FOUESNANT	MESANGROAS (Plougar, Plougourvest) / CHAPUIS (Besançon) / MEZE (Paris) / JOLY (Plougar)
15236Q	RONARCH Colette	1 rue de Lucca 68000 COLMAR	RONARCH, POCHIC, KERAVEC, CELTON (Pays Bigouden et Pays Glazik)
15237Q	OUVRANS Cécile	22 rue Auguste Perret 29000 QUIMPER	BENOIT, LE MEUR, CAER, SAILLOUR (Briec, Logonna Quimerch)
15238Q	BILIEC Andrée	43 rue du Moulin Vert 29000 QUIMPER	LE GOFF, CABILLIC (Plozévet) / ALANOU (Esquibien) / BILIEC (Plouhinec)
15239Q	LAUTRIDOU Michel	28 Kroaz Pennanguer 29700 PLOMELIN	LAUTRIDOU, PALUD, LE REUN (Pays Bigouden) / LE MOENNER (Kerfeunteun)
15240Q	STRUGEON Bertrand	42 Hent Nod Guen 29170 FOUESNANT	
15241B	LEON Yvon	12 rue du Poincon 45100 ORLEANS	LEON (Saint Thégonnec) / MADEC (Lampaul Guimiliau)
15242B	TROADEC Deborah	10 rue Buffon 24100 BERGERAC	MEUDEC (Carantec, Henvic) / TROADEC, LEAUSTIC (Brest) / MAO (Saint Divy)
15243B	MASTROGIOVANNI Annie	Domaine de la Confina II, Lot 6, 20167 MEZZAVIA	LE GALL (Lanrivoaré, Milizac) / QUILLEVERE (Plouarzel, Gouesnou) / LE LANN (Lanrivoaré) / LEAUSTIC (Plourin Ploudalmézeau)
15244B	TROMELIN Loïc	925 Route des Moulins du Leck 29800 LANDERNEAU	TROMELIN, LECLERC, KERANVRAN
15245B	ABJEAN Thierry	28 32 rue Etienne DOLET, Bat. B, 93140 BONDY	ABJEAN, CREACH, CREGOT, BELLEC (Ile de Batz)
15246B	GARLANTEZEC Laetitia	88 rue Bourmizet, Appart 3, 08400 VOUZIERES	BRUSQ (Tréboul) / PELLE (Tréboul, Poullan Sur Mer) / MOAN (Poullan Sur Mer)
15247B	CAILLIBOT Francois	132 rue Moslard 92700 COLOMBES	CAILLIBOT (Tréméven, Querrien) / TANGUY, CARDIEC (Moëlan sur Mer) / GUILLORE (Mellac)
15248B	CALVARIN Marie Renée	8 rue de Guenioc 29830 SAINT PABU	BEGOC, COPY, SALAUN (Saint Pabu) / L'HOURL (Plouguin)
15249B	ROLLANT Marie France	4 rue Xavier Bichat 29200 BREST	CORNOU (Lampaul Plouarzel) / KERMAIDIC, PETTON (Plouarzel)
15250M	LARHER Françoise	53 avenue de Ségur 75007 PARIS	LARHER (Morlaix) / KERAUTRET (Ploujean) / GOURVIL
15251M	MILIN Yvon	Kerduegal 29420 PLOUVORN	MILIN (Cléder) / BREST (Mespaul)
15252Q	TALBOTE Jean	95 rue de la Madeleine, Bat A26, 49000 ANGERS	TALBOTE (Locunolé) / BIGOT (Kergloff) / NARVOR (Tréméven) / RAER
15253Q	NOBLET Michelle	18 rue de Penfeunteun 29340 RIEC SUR BELON	LE COZ, MANCHEC (Elliant) / DAGORN (Riec sur Belon) / CLOAREC (Mériadec)
15254Q	GUILLERM Jean Pierre	47 rue des Frères Le Gac 29380 BANNALEC	GUILLERM, LE BRAS (Landivisiau) / CROGUENNEC, BERVAS (Lesneven)
15255Q	MONCHICOURT Irène	58 rue des Orchidées 29700 PLUGUFFAN	GUELLEC, NICOT (Pays bigouden) / ROCUET, COROLLER
15256Q	DORNIC Michel Yves	15 rue de Belle Vue 21121 FONTAINE LES DIJON	DORNIC, LE QUEAU (Guengat) / LE BERRE (Tréboul) / BOUDIGOU (Poullan)
15257M	LE GOFF PAUL	50 rue de Saint Hervé 29430 LANHOUARNEAU	OLLIVIER, TREGUER, LE GAD, CABON (Lanhouarneau, Cléder, Plounéventer, Santec, Roscoff, Plounévez Lochrist)

15258M	BLONDEL Danielle	10 rue de Pors Louarn, Le Diben, 29630 PLOUGASNOU	GUYOMARCH, GUEGUEN, BERNARD
15259B	PRIGENT Marie Christine	23 rue du Stang Alard 29200 BREST	PRIGENT (Plouvorn) / TANGUY (Landivisiau) / LE FOLL (Saint Briec)
15260B	OLIVIER Joëlle	10 Les Hauts du Veillenec 29460 DAOULAS	KERMARREC (Plougastel Daoulas) / GOURVES, LANCHEC (Irvillac) / TOULLEC (Saint Urbain)
15261B	FICHOUX André	26 rue du Costour 29480 LE RELECQ KERHUON	FICHOUX (Guipavas) / MORIN (Brest) / LABAT (Lannilis) / PINARD (Telgruc Sur Mer)
15262B	TANGUY Michel	3 rue Augustin Fresnel 29860 PLABENNEC	TANGUY, BIHANNIC, GUELENNOC, ACH (Landéda)
15263B	COTTON DE BENNETOT Jean Michel	51 avenue du Mont Mouchet 63170 AUBIERE	LE GALL, L'HER, LANNON, MAZEAS (Plounéour Trez)
15264B	MARHIC Alain	31 rue Menez Kaddor 29160 CROZON	MARHIC, LE PAPE, NEDELEC
15265B	JONATHAN Jean Michel	36 rue des Fontaines 92310 SEVRES	JESTIN, GESTIN (Lannilis, Tréglonou) / QUELEN (Pleyben)
15266B	SANQUER Yvon	24 Résidence "La Goelette" 11370 LEUCATE	SANQUER (Le Relecq Kerhuon, Sizun, Saint Ségat, Lannilis, Le Tréhou) / JEZEQUEL (La Feuillée, Brest, Lampaul Plouarzel)
15267B	ACQUITTER Albert	Roudouan 29890 PLOUNEOUR TREZ	ACQUITTER (Plouescat, Tréfléz, Plouzévédé) / LAOT (Plouider) / MAZE (Kerlouan)
15268B	GOURVENEC Jean Luc	10 Route du Cosquer 29860 PLABENNEC	
15269M	FLEURY Annick	Ty Pella Keraison 29680 ROSCOFF	
15270M	LARHER Guy	64 avenue du Marechal Leclerc 29610 PLOUIGNEAU	LARHER (Plougonven)
15271M	CORVEZ Michel	42 Avenue de Versailles 75016 PARIS	CORVEZ (Plougonven) / LE BORGNE (Guilers) / MERRIEN (Lanhouarneau) / THOMAS (Plougastel)
15272Q	DELAUNAY Jean Paul	2 route de Nors Vraz 29950 CLOHARS FOUESNANT	
15273Q	GAPILLOU Daniel	3 rue Léon Ricottier 35000 RENNES	LE GUEN, LE BRAS (Morlaix, Trégunc) / BRINDEAU (Concarneau)
15274Q	TARIDEC Martine	Kerongar 29520 SAINT THOIS	CORIOU, PENNARUN (Saint Thoïs, Gouezec)
15275Q	EVANNO Caroline	22 rue Louis Coroller du Moustoir 56700 HENNEBONT	AUBIN, LE DREN, LE MOING (Quimperlé) / TROBOUL, FOURMENTIN, DREALEN (Mellac)
15276Q	ESPITALIER NOËL Ludovic	7 rue Defacqz 1050 BRUXELLES BELGIQUE	LE DEAN / DANIEL / DANIEL de KERJEAN / PITOT/ LE GENTIL
15277Q	MICHAUD Héléne	41 rue du Colonel Fabien 29730 LE GUILVINEC	COURTES, QUEFFELEC (Le Guilvinec)
15278Q	CANN Jeanne	25 Hameau de Ty Guip 29120 TREMEOC	CANN, MOAL(Ploudiry, Tréflévénéz) / KERVELLA, KERDONCUFF (Dirinon, Plougastel Daoulas) / MUZELLEC, COULOIGNER (Irvillac, La Martyre)
15279Q	MICHAUD Pierre	Route de Vandoeuvre 236 résidence de l'Ermitage 54600 VILLERS LES NANCY	COURTES, QUEFFELEC, NEDELEC (Pays bigouden)
15280Q	LE COSSEC Jean Noël	10 chemin de Kervras 29950 CLOHARS FOUESNANT	LE COSSEC (Plonivel) / CLOAREC (Plomelin) / GUEGUEN (Saint Evarzec) / QUEFFELEC (Clohars Fouesnant, Gouesnach)
15281Q	LE BEC Jean Denis	24 impasse du Pré Rochet 85160 SAINT JEAN DE MONTS	LE BEC (Collorec, Landeleau) / LE PAGE (Pleyben) / CARO, LE TOUS (Plonévez du Faou, Plouyé)
15282Q	COSTE Annie	100 chemin de Seignadonne 13400 AUBAGNE	GOUGAY (Landrévarzec) / LE BIHAN (Briec) / COROLLER, DOARE (Cast)
15283Q	FAILLER Xavier	Lestreminou 29120 PLOMEUR	FAILLER (Pays Bigouden)
15284B	LE CORRE Eric	9 impasse du meunier 29280 LOCMARIA PLOUZANE	COATANEA (Locmaria Plouzané) / LE CORRE (Bénodet) / GUIL-LARD (Plouégat Moysan) / TANGUY (Plouénan)
15285B	LE ROUX Marc	18 impasse des Huitriers 29850 GOUESNOU	LE ROUX (Guipavas) / LE ROUX, GOURVEZAN, CUEFF (Le Relecq Kerhuon) / LOSSEC (Plouguerneau)
15286B	JEGOT Michel	12 rue de la Haute Lande 33850 LEOGNAN	JEGOT, LE ROLLAND
15287Q	AUDIBERT Daniel	55 Résidence du Bel Air 53100 MAYENNE	HELEGOUARCH, LE JONCOUR (environ de Quimperlé)
15288Q	LE CORRE Dominique	34 chemin de Kernoach 29170 FOUESNANT	LE CORRE / NEDELEC / BETRAM / BRIEC (Pays bigouden)
15289Q	DUBUS Michèle	17 rue du Four à Chaux 77170 BRIE COMTE ROBERT	LE CORRE / LE MEUR / PERN / NERVEAT (Ergué-Gabéric)
15290Q	MANIGLIER Sylvie	La Ruelle 35133 LA CHAPELLE JANSON	GOUZIEN (Beuzec-Cap-Sizun) / RALEC / COADER (Goulien) / LE BRUSQ (Pont-Croix)
15291B	MOBIAN Jean	6 place Kerdrel 29820 GUILERS	MOBIAN (Brest, La Martyre) / CORRE (Brest, Plounéventer) / GOUZIEN, LEOST (Bohars, Brest)
15292B	PORHEL Odile	28 bis rue de Pont Ar Rest 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST	PORHEL, JEZEQUEL (Plonévez Lochrist) / LE FUR (Lanhouarneau) / PONDADVEN (Saint Méen)
15293B	TERROM Denise	1 Luhdorferstrabe D 21423 WINSSEN LUHE ALLEMAGNE	
15294B	MATHET Francois	60 rue de Porscave 29810 LAMPAUL PLOUARZEL	
15295B	LANDURE Jean Claude	La Roche Plate 29840 LANILDUT	
15296B	MENEUR Maurice	45 rue Léo Lagrange 29820 GUILERS	MENEUR (Trébabu, Ploumoguer, Plouarzel)

entraide

. Je recherche des renseignements sur trois générations de chirurgiens de la marine :

n°12 Adolphe Auguste BELAIN LAMOTTE, chirurgien de 1^{ère} classe de la marine

o le 22.03.1818 à Landerneau ;

X le 31.01.1863 à Ouessant avec Jeannette JOERESSEN

n° 24 Louis Augustin BELAIN LAMOTHE, chirurgien de 2^{ème} classe de la marine :

o le 31.10.1772 à Brest ;

X le 12.02.1806 à Brest avec Marie Charlotte HUBAC

n° 48 Louis BELLIN LA MOTHE ou BELLIN DE LA MOTHE (sur l'inventaire pour Catherine LOUVIER sa veuve)

o le ? à ?

X le 19.02.1760 à Brest (St-Louis) avec Catherine LOUVIER

+ aux îles de l'Amérique le 15.12.1776 (il était embarqué sur la frégate du Roi *La Licorne*)

Le SHD de Vincennes (où j'ai trouvé les dossiers des deux premiers) m'a renvoyé aux archives nationales où je n'ai rien trouvé ne sachant comment orienter mes recherches. Où dois-je chercher ? Je recherches aussi les ascendants - JOERESSEN, HUBAC et LOUVIER de leurs femmes. Merci de votre aide.

Charles CHALM CGF14936 B
6 rue des Cigales 49300 CHOLET
charles.chalm123@orange.fr

. Comment orienter ses recherches lorsque l'on tombe sur un ancêtre orphelin ? En l'occurrence, il s'agit de Paulin Corentin Marie SQUIVIDANT, né le 16.12.1884 à Pont-L'Abbé, fils de Corentin Marie (+ 04.12.1890 à Plonéis) et Anne YVINOU (+ 28.06.1886 à Pont-L'Abbé). Merci de vos conseils.

Benoit Ogor CGF7757 B
170 rue Lucie Aubrac 29480 LE RELECQ-KERHUON
benoit.ogor@orange.fr

. Je recherche des adhérents qui auraient des ancêtres protestants dans le nord Finistère. Comme par exemple, entre le XVI^è et le XIX^è siècle, les familles DANTEC / LE DANTEC à Saint-Hernin ou BUREL (région de Lanhouarneau et de Cléder). Les protestants pouvaient pratiquer un catholicisme de façade. S'il pouvait être cultivateur, leur métier pouvait être : sabotier, charbonnier, domestique, tailleur, etc... Dans Le livre vert d'Hervé Burel (par Nelly Blanchard, 2011), il est fait mention des ancêtres de foi protestante de Hervé Burel au XVIII^è siècle. Cependant, il est difficile de trouver dans les livres d'histoire locale, des traces de ce culte protestant chez les gens du peuple.

Jean-Yves BUREL CGF 4153 M
13 rue Emile Bernard, Le Letiez 29250 SAINT-POL-DE-LEON
jyburel@free.fr

. Acquisition de Biens Nationaux : le moulin de Lansolot (Plounéventer)

En liaison avec la famille Roussillon, je cherche des renseignements sur l'acquisition du moulin de Lansolot en Plounéventer par mes ascendants PERON. Le 25.08.1784, Jean PERON (X avec Marie Anne CARADEC), confirmait son bail à domaine congéable avec la famille DES HALEUX, propriétaire. Le 6 Floréal an VI, l'Etat cédait ce moulin à Jean PERON suite à sa vente comme bien national. Le 6 Germinal an XI, Mme Armande Marie Louise DES HALEUX épouse de Simon DE TROGOFF confirmait la cession du moulin à Jean PERON.

N'ayant pas accès aux archives départementales, j'aurai voulu savoir si quelqu'un pouvait m'obtenir :

- la copie de l'acte de cession de l'Etat du 6 Floréal an VI (ADF Liasse n° 1Q 658 n° 641)

- et avoir à quel titre la famille DES HALLEUX confirmait cette vente le 6 Germinal an XI ? Sous Napoléon, avait-elle récupéré ses droits ? Quid de la transaction financière ?

René QUERE CGF 391 M
25 rue de Brest 35000 RENNES

. Cendres funéraires

Lorsque les cendres sont dispersées en pleine nature un registre est tenu dans les mairies. Celui-ci est-il consultable ?

Pierre MOUTEL CGF 11150 Q
piermoutel@wanadoo.fr

. Afin de faciliter mes propres recherches sur les registres de recensements du Finistère (en ligne), j'ai réalisé les relevés des lieux-dits de quelques communes, année par année, avec les numéros de page de document numérisé pour chaque lieu-dit. Ces relevés permettent de suivre rapidement l'évolution de la population d'un lieu-dit donné sur toute la période de 1836 à 1911 sans avoir à feuilleter le registre entier. J'ai, à ce jour, effectué les relevés des communes de Quimerc'h, Hanvec et Saint-Ségal. Je suis en train de terminer celui de Lennon. Ces relevés réalisés sont en ligne sur Geneawiki et sont accessibles en tapant le nom de la commune dans la fenêtre de recherche de Geneawiki. Si des personnes souhaitent réaliser le même travail sur d'autres communes, elles peuvent me contacter par mail en laissant leurs coordonnées, pour la mise en ligne.

Marcel HASCOËT CGF 824 Q
Le Fell 29590 SAINT-SEGAL
hascoma@orange.fr

. Qui est ce comte du début XIX^e siècle qui blasonnait d'azur au chevron d'argent accompagné de trois roses de même ?

Plus de trente familles portent ce blason. Ce tableau trouvé chez un antiquaire de Landivisiau, disparu depuis longtemps, ne permet plus de trouver une piste pour identifier le personnage.

Cette toile mesure 1,65 m x 1,15 m, elle était aussi noire qu'un tableau d'école quand il a été retrouvé et était dans cet état depuis au moins soixante ans. Après nettoyage par le peintre, Hervé de Sainte-Foy, on peut voir qu'il s'agit à priori d'un militaire, un comte, officier d'artillerie, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et également de l'ordre de Saint-Hubert. Ce qui suppose qu'il a vécu sous Louis XVIII dont il aurait reçu ces deux dernières décorations (supprimées par Charles X). Si vous avez une idée, une piste à suivre, nous sommes preneur.

Joël RAGUENES CGF 12784 M
10 rue Pinvidic 29400 LANDIVISIAU
raguenes.joel@wanadoo.fr



. Dans le cadre d'un travail d'écriture déjà bien avancé sur les élèves sages-femmes finistériennes des XVIII^e et XIX^e siècles, je recherche tous témoignages et documents conservés par les familles de descendants ou collatéraux (diplômes, photographies, registres professionnels, livres, etc.). Mon fichier informatisé (1735-1940) comporte pour l'instant plus de huit cents femmes, matrones, accoucheuses ou sages-femmes. Merci de me contacter à l'adresse-mail ci-dessous.

Geneviève BERGOT, CGF 9102 B
geiibe@orange.fr

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN
vos demandes d'insertion dans le n° 134 : 9 MAI 2015**

. Je suis belge et je fais des recherches sur des soldats français (de la guerre 14-18) qui sont enterrés en Belgique.

9 fusiliers marins sont enterrés dans un cimetière communal en Flandre Orientale: le cimetière communal de Melle. 4 soldats viennent du Finistère. Ils sont tous tombés le 9 octobre 1914. Ces soldats sont : Kerreneur Guillaume (né le 15.01.1893 à Ploudalmézeau), Le Dréau Denis (né le 18.11.1885 à Penmach), Normand Alexandre (né le 26.07.1894 à Saint Marc (rue Turenne, maintenant Brest), Velly André René (né le 17.04.1876 à Cléder et habitant à Plounévez-Lochrist).

Je cherche à retrouver des membres des familles de ces soldats et des photographies de ceux-ci. Un très beau monument a été construit pour remercier ces fusiliers marins. Ce monument se trouve sur la place centrale de la ville de Melle. Je remercie d'avance les personnes qui voudront bien m'aider.

M. Patrick LERNOUT
Drafstraat 15 8790 Waregem BELGIQUE
patrick.lernout@telenet.be



. Pendant la Première Guerre Mondiale, Etienne LIOT a servi dans la Marine Française au sein de l'Armée d'Orient, sur le torpilleur "CASQUE" sous les ordres de l'Amiral Bréart de Boisanger, quartier-maître boulanger-coq, matricule 100.807-2, il a participé en Adriatique aux opérations de Serbie, à la bataille de Gallipoli dans les Dardanelles et sur le front de Salonique. Il en a reçu la médaille d'Orient. Quelques années plus tard, suite à son décès, la petite Madeleine (10 ans) fière de son Papa, a réclamé pour lui à titre posthume, la Médaille Commémorative de Serbie.

Après la guerre, Etienne LIOT Hotelier Restaurateur à Quimper à "L'Hotel de France - Tout au Beurre" faisait partie de l'Association des Hospitaliers Sauveteurs Bretons. Voici donc des photos prise lors de sa décoration des Sauveteurs en 1929.

Voici les renseignements concernant Etienne Charles LIOT né le 27.10.1891 à DOUARNENEZ et décédé à Quimper le 15.11.1930.

J'aurai aimé savoir : dans quel lieu ces photos ont été prises ? Si quelqu'un reconnaît des personnes, notamment la personne qui remet la médaille ?

*Geneviève LIOT CGF 7887 Q
21 rue Jos Parker 29900 CONCARNEAU
genevieve.liot@neuf.fr*



questions

133 - 1 : Yves LORSQUIN

Recherche date et lieu de décès de mon arrière-grand-père Yves LORSQUIN, né le 26.08.1840 à LOCMARIA-BERRIEN, marié le 19.10.1862 à HUELGOAT avec Adèle CREN, née le 22.09.1835 à HUELGOAT et décédée le 16.05.1876 à HUELGOAT.

Jean Paul LABARERE CGF 11143 B
25 Boulevard d'Abadie d'Arrost 64500 CIBOURE
labarere@orange.fr

133 - 2 : Louis LE MEUR

Recherche naissance de Louis LE MEUR, fils de François et de Jeanne AUFFREDOU, X à SCAËR le 21.10.1700.

133 - 3 : Jean COLLIN et Jeanne BANNALEC

Recherche mariage avant 1703, à QUERRIEN ou environs, de Jean COLLIN et de Jeanne BANNALEC.

133 - 4 : Marie MORVAN

Recherche naissance de Marie MORVAN à BANNALEC, fille de Laurent et Louise CADIOU, morte le 07.08.1783 à 75 ans à MELLAC, veuve de Alain ROSTREN, de Guillaume LE NAOUR et de François CADIC.

133 - 5 : Hervé LE BER et Henriette PERON

Recherche mariage avant 1724, à SCAËR ou environs, de Hervé LE BER et Henriette PERON.

133 - 6 : Marguerite GUEVEL

Recherche naissance de Marguerite GUEVEL après 1730 à NIZON ou BANNALEC.

Odette LE HUNSEC CGF 11151 Q
4 rue Camille Claudel 56100 LORIENT
odette.lehunsec@sfr.fr

133 - 7 : Pierre BÉDEL et Marie FOULER

Recherche naissances et ascendances, probablement à PLEYBEN, HUELGOAT ou environs, du couple Pierre BÉDEL et Marie FOULER, X le 08.02.1723 au HUELGOAT, dont Jean-Marie (°16.09.1729 à PLEYBEN).

133 - 8 : François LE MOAL

Recherche naissance, décès et ascendances, probablement à LOQUEFFRET ou environs, de François LE MOAL, X le 26.02.1753 à COLLOREC avec Marie LE GALL dont Louis (°28.06.1756 à LOQUEFFRET).

133 - 9 : Barthélemy GOACOLOU et Jeanne ou Anne GUILLOU

Recherche naissances, décès, ascendances et descendance, probablement à CLÉDEN-POHER ou environs, du couple Barthélemy GOACOLOU et Jeanne ou Anne GUILLOU, X le 10.07.1719 à CLÉDEN-POHER, dont Michel (° vers 1724 à CLÉDEN-POHER).

133 - 10 : Yves Pierre LE BOLZEC et Françoise HENRY

Recherche naissances, union et ascendances, probablement à PLONÉVEZ-DU-FAOU, du couple Yves Pierre LE BOLZEC et Françoise HENRY dont Catherine (° le 30.07.1734 à PLONÉVEZ-DU-FAOU).

André LANNUZEL CGF 5576 Q
19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

Mise à jour des comptes Geneabank pour 2015

Les distributions de points Généabank auront lieu désormais le 1^{er} jeudi suivant la fin de chaque trimestre. En conséquence les prochaines mises à jour des compte à 900 points aura lieu :

Jeudi 2 avril 2015
Jeudi 2 juillet 2015
Jeudi 1^{er} octobre 2015
Jeudi 7 janvier 2016

AGENDA

MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

Congrès National de la Fédération Française de Généalogie
organisé par le Cercle Généalogique Poitevin
à Poitiers les 2, 3 et 4 octobre 2015

XXIII^e CONGRÈS NATIONAL
ORGANISÉ PAR LE CERCLE
GÉNÉALOGIQUE POITEVIN



SOUS LE PATRONAGE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE

SALON NATIONAL DE GÉNÉALOGIE

PALAIS DES CONGRÈS
DU FUTUROSCOPE

POITIERS

2, 3, 4 octobre

2015

Poitou et
Nouvelle
France

CONTACT

CERCLE GÉNÉALOGIQUE POITEVIN
22, RUE ARSÈNE ORILLARD
86000 POITIERS
contact@poitiersgenealogie2015.fr
www.poitiersgenealogie2015.fr